

**BULLETIN COMMUNAL****GEMEENTEBLAD**

N° 2

151<sup>eme</sup> ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAAD

Séance du - Vergadering van  
22 février - februari 2017

PRESIDENT - VOORZITTER  
**BERNARD CLERFAYT**  
Bourgmestre - Burgemeester

SOMMAIRE - KORTE INHOUDSEANCE PUBLIQUE -- OPENBARE VERGADERINGSECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARISAssemblées -- Vergaderingen

Procès-verbal du Conseil précédent - Approbation -- Notulen van de vorige gemeenteraad - Goedkeuring.....	125
Démission de Monsieur Bram Gilles de ses fonctions de conseiller communal - Prise d'acte - Vérification des pouvoirs et installation de Monsieur Luc DENYS -- Ontslag van de heer Bram Gilles uit zijn functies van gemeenteraadslid - Akteneming - Onderzoek der geloofsbrieven en aanstelling van de heer Luc DENYS.....	125
Commissions du conseil communal - Modification - Pour information -- Commissies van de gemeenteraad - Wijzigingen - Ter informatie.....	126

FINANCES -- FINANCIËNBudget -- Begroting

Service Public Régional de Bruxelles - Logiciel de gestion de la dette - Convention - Approbation -- Gewestelijke Overheidsdienst Brussel - Schuldbeheer software - Overeenkomst - Goedkeuring.....	127
---	-----

Contrôle et stratégie -- Controle en strategie

CPAS -Convention entre la commune et la Région relative à l'octroi d'un subside aux communes dans le cadre de l'octroi d'une subvention spéciale - Approbation -- OMCW - Overeenkomst tussen de Gemeente en het Geweest in betrekking met de toekenning van een subsidie aan de gemeenten in het context van bijzondere subsidies - Goedkeuring .....	128
ASBL Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale en abrégé ASIS - Comptes 2015 - Prise d'acte -- VZW Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale in het kort ASIS - Rekeningen 2015 - Akte nemen.....	129
ASBL "Association des Mosquées de Schaerbeek" - Convention annuelle 2016 - Approbation -- VZW "Association des Mosquées de Schaerbeek" - Jaarlijkse overeenkomst 2016 - Goedkeuring.....	130

**DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE ==- STRATEGISCHE EN DUURZAME****ONTWIKKELING**

Plan Régional de Développement Durable - Proposition d'avis - Approbation ==-  
Gewestelijk Plan voor Duurzame Ontwikkeling - Adviesvoorstel - Goedkeuring ..... 131

**Programme de prévention urbaine ==- Programma voor stadspreventie**

Programme Cohésion sociale - Projet d'avenant 2017 au contrat communal 2016-2020 -  
Approbation ==- Programma Sociale Cohesie - Ontwerp van aanhangsel 2017 aan  
het gemeentelijke overeenkomst 2016-2020 - Goedkeuring ..... 137

**PPU - Latitude Nord ==- PSP - Latitude Nord**

Convention 2017 entre la commune et l'asbl Modus Vivendi pour la centrale de matériel  
stérile d'injection - Approbation ==- Overeenkomst 2017 tussen de gemeente en de  
vzw « Modus Vivendi » voor de centrale voor steriel injectie materiaal -  
Goedkeuring ..... 138

**PPU - Médiation ==- PSP - Bemiddeling**

Convention avec Schola ULB asbl - Approbation ==- Overeenkomst met Schola ULB  
vzw - Goedkeuring ..... 138

**Eco-conseil ==- Milieuraadgeving**

Commission Consultative de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire  
(CCEAT) - Composition - Approbation ==- Adviescommissie door het Leefmilieu en  
de Ruimtelijke Ordening (ALRO) - Samenstelling - Goedkeuring ..... 139

Soutien communal aux initiatives citoyennes visant à démarrer un projet de  
développement durable - Règlement - Approbation ==- Gemeentelijke subsidie voor  
burgerinitiatieven om een duurzaam ontwikkelingsproject te starten - Reglement -  
Goedkeuring ..... 141

**SERVICES GÉNÉRAUX ==- ALGEMENE ZAKEN****Affaires juridiques ==- Juridische Zaken**

Aff. c/ Région de Bruxelles-Capitale - Autorisation d'introduire un recours en annulation  
devant le Conseil d'Etat contre l'article 1er du Gouvernement de la région de  
Bruxelles-Capitale du 15 septembre 2016 accordant une subvention globale de  
125.638.896 €aux Communes dans le cadre du Plan bruxellois de Prévention et de  
Proximité 2016-2019 ==- Ged. t/ het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Machtiging  
om een beroep tot nietigverklaring bij de Raad van State in te dienen tegen artikel 1  
van het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 15 september 2016  
dat een globale toelage van 125.638.896 €verleent aan de gemeenten aangaande het  
Brussels preventie- en nabijheidsplan 2016-2019 ..... 144

**RESSOURCES HUMAINES ==- HUMAN RESOURCES****Service du Personnel ==- Personeelsdienst**

Règlement fixant les conditions d'accès à la fonction d'inspecteur pédagogique adjoint  
de l'Enseignement communal francophone - Approbation ==- Reglement tot  
vaststelling van de toegangsvoorwaarden tot de functie van pedagogisch adjunct  
inspecteur van het Franstalige gemeentelijk onderwijs - Goedkeuring ..... 147

**INFRASTRUCTURES ==- INFRASTRUCTUUR****Architecture et Bâtiments ==- Architectuur en gebouwen**

Bâtiment communal sis rue de la Fraternité 7-9 à 1030 Schaerbeek - Remplacement  
d'urgence de la chaudière (application de l'article 249 de la nouvelle loi communale)  
- Mode passation et conditions du marché - Pour information ==- Gemeentegebouw  
gelegen Broederschapstraat 7-9 te 1030 Schaarbeek - Vervanging, bij  
hoogdringendheid, van de stookketel (toepassing van artikel 249 van de nieuwe  
gemeentewet) - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie ..... 149

Institut Frans Fischer - Groupe scolaire Josaphat/Ruche - Construction d'un ascenseur pour personnes à mobilité réduite - Travaux supplémentaires - Décompte - Placement de 3 portes RF aux sas de l'ascenseur - Pour information -- Frans Fischer Instituut - Scholengroep Josafat/Bijenkorf - Bouw van een lift voor personen met beperkte mobiliteit - Meerwerken - Verrekening - Plaatsen van 3 brandwerende deuren aan de sassen van de lift - Ter informatie.....	151
Inventaire de l'amiante dans divers bâtiments communaux - Mission complémentaire - Marché de services - Désignation de l'adjudicataire - Majoration de la dépense - Pour information -- Asbestinventaris van verschillende gemeentegebouwen - Aanvullende opdracht - Opdracht van diensten - Aanduiding van de aannemer - Verhoging van de uitgave - Ter informatie.....	153
Hôtel communal - Extension du système de contrôle des accès - Mode de passation, conditions du marché de travaux et désignation de l'adjudicataire - Pour information -- Gemeentehuis - Uitbreiding van het toegangscontrolesysteem - Gunningswijze, voorwaarden van de opdracht van werken en aanduiding van de aannemer - Ter informatie.....	155
CSA - Programmation de la GTC (gestion technique centralisée du chauffage) - Mode de passation, conditions du marché de travaux et désignation de l'adjudicataire - Pour information -- SAC - Programmatie van het GTB (gecentraliseerd technisch beheer van de verwarming)- Gunningswijze, voorwaarden van de opdracht van werken en aanduiding van de aannemer - Ter informatie.....	156
Ecole 10 - Remplacement d'un module hors-service de la GTC (gestion technique centralisée du chauffage) - Mode de passation, conditions du marché de travaux - Pour information -- School 10 - Vervanging van een buiten werking zijnde module van het GTB (gecentraliseerd technisch beheer van de verwarming) - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie.....	157

#### **Contrats de quartier -- Wijkcontracten**

Contrat de quartier durable Pogge - Opération 6-1 - Etudes dépôt STIB - Appel à projets 2017-2021 - Cahier des charges - Approbation -- Duurzaam wijkcontract Pogge - Operatie 6-1 - Studies depot MIVB - Projectenaanvraag 2017-2021 - Bestek - Goedkeuring.....	158
---	-----

#### **SERVICES COMMUNAUX SPÉCIFIQUES -- SPECIFIEKE DIENSTEN VOOR DE BEVOLKING**

##### **Sports -- Sport**

Création d'un Centre Sportif Local Intégré de référence sous la forme d'une ASBL dénommée "SPORT 10 30" - Pour information -- Creëren van een Geïntegreerd Lokaal Sportcentrum onder de vorm van een vzw met naam "SPORT 10 30" - Ter informatie.....	161
---	-----

##### **Jeunesse -- Jeugd**

Convention tripartite entre l'asbl Atout Projet, la commune de Schaerbeek et l'asbl Sport Schaerbeekois - Approbation -- Tripartiete overeenkomst tussen de vzw Atout Projet, de gemeente Schaarbeek en vzw Sport Schaerbeekois - Goedkeuring.....	167
--	-----

##### **Maison des femmes -- Huis van de vrouwen**

Convention entre la commune de Schaerbeek et BeesCoop relatif au projet Falcoop - Approbation -- Overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en BeesCoop betreffende het project Falcoop - Goedkeuring.....	168
--	-----

#### **POINTS EN URGENCE -- PUNTEN IN SPOED**

##### **DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING**

##### **Programme de prévention urbaine -- Programma voor stadspreventie**

Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés - Projet de répartition FIPI communal 2017 - Approbation -- Impulsfonds voor het Migrantenbeleid - Gemeentelijk verdelingsproject FIM 2017 - Goedkeuring.....	168
---	-----

**SERVICES GÉNÉRAUX -- ALGEMENE ZAKEN**

**Gestion immobilière technique -- Technisch vastgoedbeheer**

Rue Rubens 95 - Contrat de bail entre la STIB et la Commune - Modification de la clause "assurances" - Approbation -- Rubensstraat 95 - Huurcontract tussen de MIVB en de Gemeente - Annwijziging van de clausule "Verzekeringen" - Goedkeuring .....	169
---	-----

**ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)**

**POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN)**

**OPGETEKENT OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN**

La mensualisation de la facture d'eau (Motion de Madame Deborah LORENZINO) -- De maandelijkse betaling van de waterfactuur (Motie van Mevrouw Deborah LORENZINO).....	172
Bonne gouvernance, transparence des mandats et des rémunérations au sein des organismes para communaux - Les cas du Neptunium (Demande de Monsieur Georges VERZIN) -- Goed bestuur, transparantie van de mandaten en bezoldigingen op para gemeentelijke organisaties - Het geval van het Neptunium (Verzoek van de heer Georges VERZIN) .....	174
Disparition, sans avertissement ni enquête sérieuse, d'emplacements de parking réservés aux personnes à mobilité réduite(Demande de Monsieur Axel BERNARD) -- De verdwijning, zonder verwittiging noch gericht onderzoek, van gereserveerde parkeerplaatsen voor mindervalide personen (Verzoek van de heer Axel BERNARD).....	179
La présence de gardien de la paix aux abords de l'école (Demande de Monsieur Axel BERNARD) -- De aanwezigheid van stadswachten aan de schoolpoorten (Verzoek van de heer Axel BERNARD).....	181

**QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN**

Le Bilan de l'évènement Citizen Lights (Question de Monsieur Georges VERZIN) -- De balans van het evenement Citizen Lights (Vraag van de heer Georges VERZIN).....	183
L'instauration de la gratuité des garderies dans l'enseignement communal. (Question de Madame Derya ALIC) -- De invoering van gratis naschoolse opvang in gemeentescholen (Vraag van Mevrouw Derya ALIC) .....	184
L'action de la commune en matière de qualité d'air (Question de Madame Isabelle DURANT) -- De gemeentelijke actie in verband met de luchtkwaliteit (Vraag van Mevrouw Isabelle DURANT).....	187
L'absentéisme dans les écoles communales (Question de Monsieur Georges VERZIN) - =- Het ziekteverzuim in de gemeentelijke scholen (Vraag van de heer Georges VERZIN).....	189
Le trajet participatif concernant metro Nord en la coordination en ce qui concerne le plan communal de mobilité (Question de Madame Bernadette VRIAMONT) -- Het participatief traject ivm metro Noord en de coördinatie mbt het gemeentelijk mobiliteitsplan (Vraag van Mevrouw Bernadette VRIAMONT) .....	191

22.02.2017

22.02.2017

22.02.2017

**CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK**  
**GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK**

**SEANCE DU 22 FÉVRIER 2017**  
**VERGADERING VAN 22 FEBRUARI 2017**

**PRÉSENTS-AANWEZIG** : M.-h. Bernard Clerfayt, Bourgmestre-Président-Burgemeester-Voorzitter; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Bernard Guillaume, Denis Grimberghs, Échevins-Schepenen; M.-h. Frederic Nimal, Echevin f.f.-Schepen wnd.; MM.-hh. Etienne Noel, Saït Köse, Sadik Köksal, Michel De Herde, Mohamed El Arnouki, Mme-mevr. Adelheid Byttebier, Échevins-Schepenen; MM.-hh. Georges Verzin, Jean-Pierre Van Gorp, Emin Ozkara, Mme-mevr. Isabelle Durant, M.-h. Ibrahim Dönmez, Mmes-mevr. Derya Alic, Mahinur Ozdemir, M.-h. Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Mohamed Reghif, Mohamed Echouel, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Döne Sönmez, Sophie Querton, Debora Lorenzino, MM.-hh. Burim Demiri, Axel Bernard, Seydi Sag, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, M.-h. Abdallah Kanfaoui, Mme-mevr. Joëlle van Zuylen, M.-h. Quentin van den Hove, Mmes-mevr. Barbara Trachte, Asma Mettioui, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Bernadette Vriamont, MM.-hh. Eric Platteau, EL MASLOUHI Ahmed, Luc Denys, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. David Neuprez, Secrétaire Communal-Gemeentesecretaris.

**ABSENTS-AFWEZIG** : M.-h. Halis Kökten, Mmes-mevr. Filiz Güles, Jamila Sanhayi, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

**EXCUSÉS-VERONTSCHULDIGD** : Mmes-mevr. Cécile Jodogne, Laurette Onkelinx, M.-h. Yvan de Beaufort, Mme-mevr. Berrin Saglam, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

**EN DÉBUT DE SÉANCE-IN HET BEGIN VAN DE VERGADERING** : M.-de h. Eraly, Mme-mevr. Mettioui, M.-de h. Reghif, Mme-mevr. Trachte et/en M.-de h. van den Hove, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

**M. Clerfayt**, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'il ouvre en séance publique à **18 heures et 45 minutes**. De openbare vergadering wordt geopend om **18.45 uur** onder voorzitterschap van **mhr. Clerfayt**, Burgemeester.

Il est satisfait au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **25/01/2017 (18:30)** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.

Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **25/01/2017 (18:30)** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

**Monsieur Echouel** est désigné par le sort pour voter le premier lors du vote par appel nominal. **De heer Echouel** is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

La traduction simultanée des débats est assurée par **Monsieur Van Wassenhoven**. De vertaling staande vergadering wordt door **de heer Van Wassenhoven** verzekerd.

**COMMUNICATIONS – MEDEDELINGEN**

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Bourgmestre** : Mesdames et Messieurs, je voudrais vous faire une petite communication au nom du Collège : l'actualité parle beaucoup de question de transparence et ça fait bien rire tout le monde. Voilà, et donc nous avons décidé de confirmer une série de dispositions qui sont déjà à l'œuvre chez nous et nous allons faire un pas un peu plus loin : nous avons décidé d'inviter une série d'ASBL qui sont les ASBL qui relèvent de la Commune, d'introduire dans le prochain rapport d'activité qu'elles produiront, le rapport d'activité 2016, à produire au printemps 2017 un chapitre "gouvernance" dans lequel elles produiront le régime applicable, s'il y en a, de rémunérations et avantages aux divers mandataires, croyez bien que cela de demandera pas beaucoup de travail puisqu'il y en a pratiquement aucune ASBL où c'est le cas. Mais c'est plus clair en le disant et en l'imprimant dans le rapport d'activité qu'il n'y a pas d'avantage, et celles qui en ont, mettront les règles applicables, le jeton de présence est d'autant, ou le

double jeton de présence pour untel est d'autant. La règle sera rendue publique. Cette règle a déjà dû être prise par les conseils d'administration des ASBL et autres structures, et envoyée à l'autorité de tutelle, au Ministre-Président qui a dû en décider. Donc c'est déjà une règle publique et aujourd'hui tout le monde y a accès, mais pour le rendre plus accessible, on va demander de le produire dans le chapitre « gouvernance » du rapport d'activité annuel de chaque structure, organisme communal. Le régime applicable, un tableau de présence des mandataires dans les instances, et le montant réel des rémunérations qui ont été versées. Cette règle s'appliquera à toutes les ASBL communales, cela veut dire quoi ? Cela veut dire les mêmes règles que celles qui sont dans la circulaire du 23 mars 2006 du Ministre-Président, en application de l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages, les ASBL qui réunissent un de ces trois critères : être sous la tutelle de la commune, cela n'en vise aucune à Schaerbeek, il n'y a pas de tutelle formelle de la commune sur aucune ASBL, avoir plus de 50% de ses membres et administrateurs désignés par le Conseil communal, cela, ça en vise un paquet, ou avoir plus de 50% de ses moyens de fonctionnement par attribution d'une subvention ou d'une dotation communale. Le secrétariat est en train de dresser la liste des ASBL auxquelles ceci s'applique et on pourra vous la communiquer lors d'une prochaine séance. Deuxième élément, il est évident qu'on appliquera la même règle de transparence dans le rapport annuel de l'administration communale ; Donc à l'égard de vous, et de nous, à l'égard des conseillers communaux, on publiera le montant du jeton de présence, on publiera les présences des uns et des autres aux réunions et on publiera le montant des rémunérations globales qui ont été pro-méritées par les conseillers communaux, les échevins, le bourgmestre. Dans le rapport annuel de l'administration. L'ensemble des règles applicables, toutes les rémunérations et tous les avantages, ainsi que la règle qui a été prise par le Conseil communal ici, en début de législature, et qui a été transmise au Ministre-Président et approuvée par le Ministre-Président. Rémunérations et avantages. Par exemple, le fait que les échevins ont un abonnement téléphonique à charge de l'administration, le fait que les échevins ont reçu un ordinateur, ont reçu un bureau, ces règles-là. Et vous verrez que, au-delà de ça, il n'y a pas grand-chose. Troisièmement, dans les sociétés, organismes, intercommunales dans lesquelles nous n'avons pas la majorité, nous allons inviter, au travers de nos représentants, ces organismes à assurer la même transparence dans leur rapport annuel. Donc, nos délégués, dans les intercommunales qui sont 1/19<sup>ème</sup>, 1/20<sup>ème</sup> du total, porteront la même demande pour les intercommunales ou organismes pluri-communales, ASBL et autres, pour eux-mêmes et pour leurs filiales. Il y a un débat sur des filiales d'intercommunales. Il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas de transparence sur des filiales d'intercommunales, c'est de l'argent public. Et, je dois vous signaler que j'ai écrit, la semaine passée à toutes les intercommunales dans lesquelles nous désignons des délégués, pour leur demander de me communiquer les rémunérations applicables à nos délégués, puisque ce sont des questions qui se posent, je souhaite pouvoir vous répondre, donc j'ai demandé cette transparence. S'ils mettent la règle dans leur rapport annuel, tout le monde y aura accès, mais nous pouvons déjà souhaiter connaître ces informations aujourd'hui. Et la quatrième chose c'est que, nous organiserons sur le site internet communal, un onglet, quelque part, transparence, peut-être le nom changera, on verra bien, dans lequel on publiera les informations qui sont déjà publiques mais qui sont peut-être plus compliquées à aller chercher, la liste des représentants choisis par le conseil communal dans les ASBL, intercommunales et autres, et le renvoi vers les rapports annuels où se trouvera l'information sur les rémunérations dans toutes les ASBL para-communales. On ne va pas nous-mêmes tenir un cadastre à jour, parce que c'est impossible, si il y a un changement, on sera en retard d'une semaine, quinze jours, on va faire les renvois automatiques vers les sites internet où l'information-source des rémunérations, transparence, avantages, dans les structures dépendantes de la Commune. Voilà pour cette communication du collègue.

**Monsieur Verzin** : Donc on prend acte de ces engagements que vous venez publiquement de prendre. La seule chose que nous souhaiterions, c'est que l'ensemble des membres de ce Conseil puissent recevoir, dans la suite de ce Conseil, le texte que vous venez de lire de manière à pouvoir en prendre pleinement connaissance.

**Monsieur Bernard** : Monsieur le Président, en tout cas, au nom du PTB je voulais vous féliciter de cette transparence et de cette volonté de rendre public les différents mandats, rémunérations et actes de présence aussi, dans les différentes ASBL communales et j'aimerais quand même peut-être inviter le Conseil à cosigner cette demande, tous les groupes politiques confondus. Vous allez adresser à toutes les intercommunales et autres institutions dans lesquelles siègent des mandataires communaux à faire de même et à nous livrer toutes les informations, est ce que l'on ne peut pas cosigner, prendre acte, faire une motion tous ensemble disant : nous demandons que la transparence que nous appliquons ici, à Schaerbeek, pour les ASBL communales soient de vigueur aussi pour toutes les autres institutions intercommunales et autres, et comme cela, on acte formellement et on peut rendre publique une position commune de l'ensemble du Conseil communal à l'égard de ces différentes institutions.

**Monsieur Platteau** : Au nom du groupe on soutient pleinement cette initiative et en particulier aussi la mise à disposition des informations vers les Schaerbeekois via le site internet. C'est capital de mettre cette information de façon plus accessible. Cela soutiendra l'effort de transparence.

**Monsieur le Bourgmestre** : Parfait. Je vous remercie de ce soutien. Donc, c'est très clair que notre volonté est de sortir du cadre où c'est les politiques qui contrôlent les politiques. Bien sûr que l'opposition contrôle la majorité, c'est légitime, mais cela peut amener parfois des arrangements entre politiques, donc, il convient que ce soit les citoyens qui puissent contrôler les politiques. C'est pour cela qu'on va vers cette étape de publicité plus grande, à des documents qui sont déjà publics chez nous, qui ne sont pas cachés, mais qui ne sont pas toujours facilement accessibles dans la masse des documents que produit la Commune. La deuxième chose, c'est que si vous souhaitez donner plus de poids à cette décision du Collège, je peux vous proposer, sinon maintenant, de faire « un vote de soutien » à cette déclaration par le Conseil communal et le Collège sera donc plus fort pour l'indiquer dans le courrier, la décision qu'il prend. Donc on peut « décider » de faire un vote à main levée. Parce que l'objectif est bien en faisant ça, d'inviter les autres communes ou autres organismes à s'inscrire dans cette démarche de publicité des rémunérations parce que c'est la moindre des choses que les citoyens soient au courant de ce qu'on fait avec leur argent et qui en bénéficie, si il est légitimement rémunéré ou pas légitimement rémunéré pour les missions de service public qu'il fait en assumant ses mandats politiques. Est-ce que l'on peut faire un vote de soutien de cette motion du Collège ?

**Vote à mains levées -- Stemming met handopsteken:**

35 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions -- 35 stemmen voor, 0 stemmen tegen en 0 onthoudingen.

La motion de soutien est adoptée à l'unanimité -- De motie van steunbetuiging wordt aangenomen met eenparigheid van stemmen

--

Considérant la délibération du conseil communal du 24 avril 2013, désignant les représentants de la commune dans divers organismes;

Vu la circulaire concernant l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois,

Vu la délibération du conseil communal du 17 décembre 2012;

DECIDE par vote à mains levées, à l'unanimité

D'approuver la motion et de soutenir le collège dans la décision de prendre plusieurs mesures en matière de transparence des mandats :

1. Inviter les ASBL concernées à introduire un chapitre "Gouvernance" dans leur rapport annuel et reprenant :

- le régime financier appliqué à leurs mandataires, à savoir : le montant des rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation dont ils bénéficient ;
- un relevé des taux de présence aux différentes réunions ;
- le montant versé annuellement à chacun des mandataires.

Par ASBL concernées, nous entendons les ASBL telles que définies dans la circulaire du 23 mars 2006 relative à l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, c'est-à-dire :

- une ASBL financée pour plus de la moitié par la commune ;
- une ASBL dont la gestion est soumise à la tutelle de la commune ;
- une ASBL dont plus de la moitié des membres de l'assemblée générale ou du conseil d'administration sont soit désignés par la commune, soit des mandataires communaux.

A noter que ces critères ne sont pas cumulatifs. Répondre à un seul d'entre eux suffira donc pour tomber dans le champ d'application de cette mesure.

2. Insérer un chapitre « Gouvernance » dans le rapport annuel de la commune, pour communiquer les mêmes informations que celles mentionnées ci-avant pour tous les conseillers communaux (présence au conseil et en commission).
3. Inviter les intercommunales dont la commune est membre à satisfaire aux mêmes obligations pour elles et leurs filiales. Le Bourgmestre a déjà envoyé un courrier en ce sens à toutes les intercommunales pour connaître les rémunérations et avantages applicables aux diverses intercommunales dont la commune est membre et dans lesquelles elle envoie des délégués (selon les cas, à l'AG, au CA ou au Bureau). Le Bourgmestre rendra public les réponses sous une forme à convenir.

4. Prévoir un onglet « transparence » sur le site internet communal qui reprendra une série d'informations et renverra vers les sources originales (afin de rester à jour et responsabiliser chaque opérateur).

\* \* \* \* \*

\* \* \* \* \*

**Monsieur Bernard** : Monsieur le Président, je voulais quand même faire acter une nouvelle fois mon désaccord par rapport à l'ordre du jour qui est présenté devant nous. Donc, j'ai demandé l'inscription d'un point concernant l'état dangereux pour la santé et la sécurité publique des logements sociaux situés rue Séverin et rue du Tilleul. Les problèmes de santé et d'ordre public étaient formulés de manière très précise et très détaillée. Vous avez refusé l'inscription à l'ordre du jour de ce conseil et pour moi cette décision est incompréhensible pour 4 points : un, la Commune n'est pas étrangère au Foyer Schaerbeekois, il y a notamment des parts dans le Foyer, deuxièmement, il y a un mois nous avons eu un débat concernant l'incendie survenu dans un immeuble du Foyer Schaerbeekois, troisièmement le maintien de la sécurité publique et la santé publique sont des compétences communale, et enfin, il y a une situation d'urgence que je décris de manière précise dans ma demande, dans ces blocs d'habitation, et donc, en refusant ce débat public, vous continuez à ne pas voir la réalité en face et donc, j'y vois quand même un certain mépris, je vais dire, à l'égard de la situation de ces locataires qui vivent dans des conditions de logement totalement insalubres et dangereuses.

**Monsieur Verzin** : Une fois n'est pas coutume, mais je soutiens la demande de mon collègue du PTB pour une raison précise, c'est que, il me revient que le point qui a été refusé à l'ordre du jour de nos travaux de ce soir ne relève pas d'une compétence strictement communale, hors, un débat récent, je pense que c'est le mois passé, nous avons parlé pendant quasiment 1 heure du sujet qui est abordé par Monsieur Bernard et donc, ça me paraît pas très cohérent de refuser aujourd'hui de débattre d'un problème que nous avons évoqué il y a un mois à peine dans sa séance. Ce qui prouve bien, en fait, la nature communale du débat. Même si techniquement, le Foyer Schaerbeekois est une entité séparée, n'empêche que le débat a lieu ici, et tous les chefs de groupe, tant de la majorité que de l'opposition se sont largement exprimés, donc, objectivement, je pense que le refus n'est pas fondé dans ce cas-ci.

**Monsieur le Bourgmestre** : Bien, appliquant une jurisprudence constante de ce Conseil communal, nous n'inscrivons pas, à l'ordre du jour, des points qui relèvent de la compétence d'une autre structure qui a ses organes de gestion et ses propres responsabilités de gestion, parce que, sinon, on multiplie et on double les débats, ce qui n'a pas de sens. Ce qui ne veut pas dire que l'on interdise des débats sur la gestion globale du Foyer Schaerbeekois. On tient ici un débat une fois par an, et on est une des rares communes qui tiennent ce débat avec un rapport du Président, un débat qui dure longtemps. Lorsqu'il y a eu un phénomène, enfin, un incident grave, avec l'incendie et les suites que l'on sait, gravissime, on a évidemment eu un débat ici, parce que c'était un incident très grave qui avait un impact sur la Commune. Mais, appliquant aussi une règle : on ne traite pas du même sujet de mois en mois, on le traite une fois tous les trois mois selon le règlement du Conseil communal, et enfin, il ne s'agit pas d'une volonté de ne pas en discuter, je pense que le Foyer Schaerbeekois, mais je donnerai la parole à son Président dans une seconde, le Foyer Schaerbeekois a bien l'intention de faire une rencontre avec tout le groupe politique du Conseil communal, tous les groupes au sens extensif du terme, même les groupes d'une personne, tous les groupes du conseil communal pour en discuter, mais je donne la parole, pour indiquer l'initiative qu'il prendra.

**Monsieur Sag** : Merci Monsieur le Président. Donc, indépendamment de la demande, ici, suite à la discussion de la fois passée, je comptais inviter tous les chefs de groupe des partis représentés au Conseil communal, au Foyer Schaerbeekois, pour justement répondre aux différentes questions, expliquer un petit peu, ou réexpliquer le plan d'investissement, et donc, les chefs de groupe pourront poser toutes leurs questions et donc j'invite les conseillers communaux à communiquer aussi toutes leur questions aux chefs de groupe. J'enverrai une demande d'invitation et voilà, on fixera une réunion de 2 heures en espérant répondre à vos questions.

**Monsieur Bernard** : Je voulais juste souligner le lapsus que vous avez fait en parlant de phénomène, en rectifiant un accident grave, parce que c'est justement ce que je voulais révéler, enfin, montrer dans le débat public que j'aurais voulu avoir aussi au conseil communal, c'est que justement, ce n'est pas un accident grave, c'est effectivement un phénomène, quelque chose qui peut se reproduire ailleurs, et qui pose des problèmes de sécurité et de salubrité et de santé publique, et ça, on est vraiment dans les compétences communales, et donc, je pense que ce phénomène où des gens vivent dans des logements dangereux pour la santé, pour la sécurité publique, et bien ce sont des compétences générales de la Commune, et que vous, Monsieur le Bourgmestre, vous en êtes le gardien

22.02.2017

**Monsieur le Bourgmestre** : On a pris le règlement de ne pas en parler chaque mois, nous avons décidé de respecter le règlement et d'en parler, ce qui ne veut pas dire qu'aucune action n'est prise par le Foyer qui suit ce dossier de très près et souhaite, comme nous le souhaitons tous améliorer les conditions de tous les locataires du Foyer Schaerbeekois. Bien je propose de reprendre notre ordre du jour.

\* \* \* \* \*

## SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING

SECRÉTAIRE COMMUNAL -=- GEMEENTESECRETARIS

Assemblées -=- Vergaderingen

Ordre du jour n° 1 -=- Agenda nr 1

**Procès-verbal du Conseil précédent - Approbation**

**Notulen van de vorige gemeenteraad - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -=- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -=- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

Ordre du jour n° 2 -=- Agenda nr 2

**Démission de Monsieur Bram Gilles de ses fonctions de conseiller communal - Prise d'acte - Vérification des pouvoirs et installation de Monsieur Luc DENYS**

**Ontslag van de heer Bram Gilles uit zijn functies van gemeenteraadslid - Akteneming - Onderzoek der geloofsbrieven en aanstelling van de heer Luc DENYS.**

**Monsieur le Bourgmestre** : Chers amis, nous prenons acte de la démission de Monsieur Bram Gilles et nous le remercions, même s'il n'est pas là, pour toute l'énergie et la compétence qu'il a mises au service de la commune en assumant ses fonctions de conseiller communal, mais nous savons qu'il poursuivra cet engagement pour la commune dans d'autres fonctions. Nous sommes donc invités à installer son suppléant, et voilà que son suppléant est en fait un revenant. J'avais cru voir un fantôme, mais non, il est bien vivant, c'est bien lui, c'est Luc Denys. Onze vriend Luc Denys, en ik nodig hem uit om hier te komen om de eed af te leggen.

**Monsieur Denys** : "Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk" - "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge."

**Monsieur le Bourgmestre** : Voilà un conseiller qui n'est nullement impressionné puisqu'il a déjà prêté serment tant de fois ici, et qu'il a déjà siégé dans toutes les fonctions : conseiller de l'opposition, conseiller de la majorité, échevin, et donc, il en connaît beaucoup sur le fonctionnement de cette commune. Je souhaite qu'il puisse mettre cette expérience au service de l'intérêt général comme il l'a toujours fait.

**Monsieur Denys** : Ik zal mijn best doen

**Monsieur le Bourgmestre** : Ik hoop het wel, ik reken op jou.

DÉCISION DU CONSEIL -=- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -=- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu le courrier du 2 février 2017, par lequel Monsieur Bram Gilles présente la démission de ses fonctions de conseiller communal;

22.02.2017

Considérant qu'il résulte du procès-verbal des élections communales du 14 octobre 2012 que le siège devenu vacant revient à Monsieur Luc DENYS, premier suppléant sur la liste n° 4 - ECOLO à laquelle appartenait Monsieur Bram Gilles;

Considérant que, conformément à l'article 84 de la loi électorale communale, le conseil communal est appelé à vérifier les pouvoirs de Monsieur Luc DENYS, aux fins de l'admettre à la prestation de serment et de l'installer en qualité de conseiller communal;

Considérant qu'il résulte des éléments recueillis par le Collège des Bourgmestre et Echevins, que Monsieur Luc DENYS, né à Courtrai le 26 juin 1952, de nationalité belge, avocat, domiciliée à Schaerbeek, avenue Ernest Cambier réunit toutes les conditions d'éligibilité ;

Vu le mail du 13 février 2017 par lequel Monsieur Luc DENYS accepte le mandat qui lui est présenté ;

PREND ACTE de la démission de Monsieur Bram Gilles de ses fonctions de conseiller communal;

CONSTATE que Monsieur Luc DENYS remplit toujours les conditions d'éligibilité et DECLARE que l'intéressé peut être installé.

Après que Monsieur Luc DENYS ait été invité au sein de l'assemblée, Monsieur le Président l'invite à prêter entre ses mains le serment constitutionnel "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge".

Monsieur Luc DENYS prête serment en Néerlandais et en Français.

Monsieur le Président donne acte de sa prestation de serment et le déclare installé dans ses fonctions.

#### DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de brief van 2 februari 2017, waarbij de heer Bram Gilles het ontslag uit zijn functies als gemeenteraadslid aanbiedt ;

Overwegende dat volgens de notulen van de gemeenteraadsverkiezingen van 14 oktober 2012 de openstaande zetel toekomt aan de heer Luc DENYS, eerste opvolger van de lijst nr. 4 - ECOLO, waarvan de heer Bram Gilles deel uitmaakte ;

Overwegende dat, naar luid van artikel 84 van de gemeentekieswet, de gemeenteraad dient over te gaan tot het onderzoek van de geloofsbrieven van de heer Luc DENYS, ten einde hem toe te laten de eed af te leggen en hem als gemeenteraadslid aan te stellen ;

Overwegende dat, uit de door het College van Burgemeester en Schepenen ingewonnen inlichtingen, de heer Luc DENYS, geboren te Kortrijk op 26 juni 1952, van Belgische nationaliteit, advocaat, wonende te Schaarbeek, Ernest Cambierlaan, 103 aan alle kiesbaarheidsvoorwaarden voldoet ;

Gelet op de mail van 13 februari 2017 waarbij de heer Luc DENYS het hem aangeboden mandaat aanvaardt;

NEEMT AKTE van het ontslag van de heer Bram Gilles uit zijn functies als gemeenteraadslid ;

STELT VAST dat de heer Luc DENYS nog steeds aan alle kiesbaarheidsvoorwaarden voldoet en VERKLAART dat hij als raadslid mag aangesteld worden.

Na de heer Luc DENYS in het midden van de raad te hebben uitgenodigd, verzoekt Mijnheer de Voorzitter hem, in zijn handen, de grondwettelijke eed af te leggen : "Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk".

De heer Luc DENYS legt de eed in het nederlands en in het frans af.

Mijnheer de Voorzitter geeft akte van zijn eedaflegging en verklaart hem in zijn mandaat aangesteld

### **Ordre du jour n° 3 -- Agenda nr 3**

#### **Commissions du conseil communal - Modification - Pour information**

#### **Commissies van de gemeenteraad - Wijzigingen - Ter informatie**

#### **DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

#### LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 100, 117 et 120;

Vu le règlement d'ordre intérieur du conseil communal ;

22.02.2017

Vu la délibération du conseil communal du 17 décembre 2012 portant création des commissions ;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins du 14 février 2017  
PREND POUR INFORMATION

La modification de la composition des commissions ci-dessous :

**Commission 2 : Travaux publics - Energie - Développement Durable - Cohésion sociale**

Monsieur Bram Gilles sera remplacé par Monsieur Luc DENYS

**Commission 4 : Finances - Recette - Mobilité - Logement - Stationnement - Tutelle sur le CPAS**

Monsieur Bram Gilles sera remplacé par Monsieur Luc DENYS

**Commission 5: Urbanisme - Environnement - Tourisme - Patrimoine**

Monsieur Yves Goldstein sera remplacé par Monsieur Emin Özkara

**Commission 10 : Espaces Verts - Famille - Personnes handicapées - Informatique - Gestion immobilière - Coopération Nord/Sud**

Monsieur Bram Gilles sera remplacé par Monsieur Luc DENYS

**Commission 11: Culture et Enseignement néerlandophone - Egalité Hommes/Femmes – Affaires Juridiques - Assurances - Equipement - Achats**

Monsieur Bram Gilles sera remplacé par Monsieur Luc DENYS

**Commission 12: Vérification du compte communal**

Monsieur Yves Goldstein sera remplacé par Madame Bernadette VRIAMONT

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikelen 100, 117 en 120;  
Gelet op het interne huishoudelijk reglement van de gemeenteraad;  
Gelet op het raadsbesluit dd 17 december 2012 bij dewelke commissies gecreëerd werden;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 14 februari 2017;  
NEEMT TER INFORMATIE

de hieronder vermelde wijzigingen aan de samenstelling van de commissies :

**Commissie 2 : Openbare werken - Energie - Duurzame Ontwikkeling - Sociale cohesie**

De heer Bram Gilles zal vervangen worden door de heer Luc DENYS

**Commissie 4 : Financiën - Ontvangerij - Mobiliteit - Woongelegenheden - Parkeren - Voogdij over het Ocmw**

De heer Bram Gilles zal vervangen worden door de heer Luc DENYS

**Commissie 5: Stedenbouw - Milieu - Toerisme - Patrimonium**

De heer Yves Goldstein zal vervangen worden door de heer Emin ÖZKARA

**Commissie 10 : Groene ruimten - Familie - Minder validen - Informatica - Vastgoedbeheer - Samenwerking Noord/Zuid**

De heer Bram Gilles zal vervangen worden door de heer Luc DENYS

**Commissie 11: Nederlandstalige cultuur en onderwijs - Gelijkheid Mannen/Vrouwen - Juridische zaken - Verzekeringen - Uitrusting - Aankopen**

De heer Bram Gilles zal vervangen worden door de heer Luc DENYS

**Commissie 12: Nazicht van de gemeenterekening**

De heer Yves Goldstein zal vervangen worden door Mevrouw Bernadette VRIAMONT

**FINANCES --- FINANCIËN**

**Budget --- Begroting**

**Ordre du jour n° 4 --- Agenda nr 4**

**Service Public Régional de Bruxelles - Logiciel de gestion de la dette - Convention - Approbation**

**Gewestelijke Overheidsdienst Brussel - Schuldbeheer software - Overeenkomst - Goedkeuring**

**DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

22.02.2017

LE CONSEIL COMMUNAL  
*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu le courrier référencé Xs/II/ émanant du Service Public Régional de Bruxelles daté du 25/01/2017  
DECIDE  
d'approuver la convention de mise à disposition gratuite du logiciel de gestion de dette entre la Commune de Schaerbeek et le SPRB (Service Public Régional de Bruxelles).

DE GEMEENTERAAD  
*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de brief met de referentie XS/II/ van de Gewestelijke Overheidsdienst Brussel van 25/01/2017  
BESLUIT :  
de overeenkomst over de gratis ter beschikkingstelling van een software voor het schuldbeheer tussen de gemeente Schaarbeek en de GOB (Gewestelijke Overheidsdienst Brussel), goed te keuren

**Contrôle et stratégie -- Controlen en strategie**  
**Ordre du jour n° 5 -- Agenda nr 5**

**CPAS - Convention entre la commune et la Région relative à l'octroi d'un subside aux communes dans le cadre de l'octroi d'une subvention spéciale - Approbation**

**OMCW - Overeenkomst tussen de Gemeente en het Geweest in betrekking met de toekenning van een subsidie aan de gemeenten in het context van bijzondere subsidies - Goedkeuring**

**DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL  
*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;  
Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;  
Vu la délibération du Conseil communal du 25 juin 2014 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;  
Vu l'ordonnance du 13 février 2003 portant octroi de subventions spéciales aux communes de la Région de Bruxelles Capitale;  
Vu L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 décembre 2016;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins du 7 février 2017;  
DECIDE :  
d'approuver la convention liant la Commune et la Région de Bruxelles Capitale relative à l'octroi d'un subside aux communes dans le cadre de l'octroi d'une subvention spéciale

DE GEMEENTERAAD  
*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;  
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 25 juni 2014 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,  
Gelet op de ordonnantie van 13 februari 2003 houdende toekenning van bijzondere subsidies aan de gemeente van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest;  
Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijk Regering van 15 december 2016;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 7 februari 2017;

**BESLIST :**

de overeenkomst tussen de gemeente en het Brusselse Gewest in betrekking met de toekenning van een subsidie aan de gemeenten in het context van bijzondere subsidies goed te keuren

**Ordre du jour n° 6 -- Agenda nr 6**

**ASBL Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale en abrégé ASIS - Comptes 2015 - Prise d'acte**

**VZW Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale in het kort ASIS - Rekeningen 2015 - Akte nemen**

**Monsieur le Bourgmestre** : Un commentaire sur l'ASIS. Nous en avons débattu en commission lundi, il y avait eu un report par le Collège de ce dossier, j'expliquais tout cela, M. Dönmez s'en souvient, un report de ce dossier par le collège, parce qu'il y avait une incompatibilité dans la tenue de la comptabilité générale et de la comptabilité modèle Banque nationale, et la manière par laquelle les réserves étaient reprises ne collait pas. On a renvoyé les comptes à l'ASBL pour que ces 2 comptabilités soient compatibles. Voilà, c'est le seul enjeu qu'il y a dans le report de ce dossier.

**Monsieur Verzin** : Ce que je voulais simplement dire, c'est que ce serait peut être intéressant que nous puissions prendre connaissance du rapport moral de l'exercice de l'ASIS. Juste une demande de documentation. Je n'ai rien reçu.

**DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

**LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu les délibérations du Conseil communal du 25 juin 2014 et du 23 mars 2016 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2015 de l'ASBL «ASIS» affichent un résultat positif de 62.959,00€ et des fonds propres s'élevant à 545.230,00€ pour l'exercice 2015.

Vu la décision du 24 janvier 2017 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 62.959,00€ et des fonds propres s'élevant à 545.230,00€ pour l'exercice 2015.

**PREND ACTE :**

Des comptes 2015 de l'ASBL «Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale», déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 62.959,00€ et des fonds propres s'élevant à 545.230,00€

**DE GEMEENTERAAD**

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslagingen van de Gemeenteraad van 25 juni 2014 en 23 maart 2016 goedkeurend het règlement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "ASIS" een positief saldo van 62.959,00€ en eigen vermogen ter waarde van 545.230,00€ voor het dienstjaar 2015 vertonen.

Gelet op de beslissing van 24 januari 2017 waar het College akte neemt van het positief saldo van 62.959,00€ en eigen vermogen van 545.230,00€ voor het dienstjaar 2015.

**NEEMT AKTE :**

van de rekeningen 2015 van de VZW "Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale", bij het dossier gehecht, die een positief saldo van 62.959,00€ en eigen vermogen van 545.230,00€ vertonen.

**Ordre du jour n° 7 -=- Agenda nr 7**

**ASBL "Association des Mosquées de Schaerbeek" - Convention annuelle 2016 - Approbation**

**VZW "Association des Mosquées de Schaerbeek" - Jaarlijkse overeenkomst 2016 - Goedkeuring**

**Monsieur Verzin** : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, on a évoqué cette question en commission, commission du Bourgmestre, je pense, effectivement vous aviez annoncé que vous réduisiez le subsidie 2016, la subvention 2016, à l'association des Mosquées en raison d'un certain nombre de dépenses non effectuées sur base de subsides de la subvention régionale, donc 5092 euros si ma mémoire est fidèle, et donc, c'est tout à fait légitime me semble-t-il. Mais dans le débat que nous avons eu en commission, avec notamment Monsieur Dönmez, nous avons évoqué deux problèmes : un, le problème de la fête du sacrifice 2017 où nous attendons, comme vous je présume, des nouvelles du Gouvernement régional, pour savoir si oui ou non, l'obligation sera faite, aux personnes de confession musulmane qui souhaitent abattre un mouton, l'obligation de l'étourdir avant l'abattage, ce qui conditionne, évidemment, l'organisation ou non de la fête du sacrifice sur notre Commune. Et donc je voudrais vous demander en ce Conseil, de bien vouloir insister, de la part de notre Conseil, auprès du Ministre-Président, pour savoir effectivement, à heure et à temps, si effectivement ce sera comme cela ou non. La deuxième question que nous avons évoqué en commission, et je pense qu'elle est tout à fait intéressante, nous avons actuellement 10 mosquées reconnues par notre Commune et une 11<sup>ème</sup> en voie de reconnaissance, communale, malheureusement, en tout cas, en fait, sur ces 10 plus 1 mosquées, 4 seulement sont reconnues à ce jour par l'exécutif des musulmans de Belgique. Et donc, j'ai exprimé le souhait, en commission, de ne voir attribué une subvention communale dans l'exercice 2017, qu'à celles des mosquées qui seraient effectivement reconnue par l'exécutif des musulmans de Belgique. Ce qui implique évidemment, que l'échevin en charge de la matière au sein du Collège contacte, il ne s'agit pas d'éliminer des mosquées, mais, contact celles qui ne sont pas encore connues de se mettre le plus rapidement en ordre, afin qu'elles soient agréées, qu'elles soient reconnues et que nous puissions effectivement libérer des subventions qui leur sont promises.

**Monsieur Noël** : Très rapidement, car je crois que le Bourgmestre vous a donné ces informations en commission, effectivement nous attendons une clarification de la position de la Région avant d'aller plus loin sur l'éventuelle organisation locale de la fête du sacrifice, et nous sommes aussi en concertation avec toutes les communes Bruxelloises qui ont, de par le passé, organisé des abattoirs temporaires ou eu des démarches à cet égard. En ce qui concerne la reconnaissance par l'exécutif des musulmans, on sait qu'il y a de fortes tensions qui sont prégnantes et très réelles à l'égard de certaines mosquées, à l'égard de l'exécutif des musulmans, c'est un débat interne à la communauté musulmane, dans lequel, en tous les cas je ne pense pas que le collège doit intervenir, par contre je peux vous confirmer que encore au courant du mois de mars, comme nous le faisons régulièrement, toutes les mosquées situées sur le territoire de la commune de Schaerbeek, et reconnues par la commune, en tous les cas, seront réunies pour une discussion franche, notamment propos de la fête du sacrifice, à propos des problèmes de l'exécutif des musulmans ou d'autres, de points qu'ils voudraient eux-mêmes mettre à l'ordre du jour, puisque à ce genre de réunion-là, ils mettent aussi à l'ordre du jour d'autres questions, comme le stationnement, la sécurité et autre, donc qui sont des problèmes plus généraux, nous avons environ 6 réunions par an avec l'association des mosquées schaarbeekoises. Pour rappel, et c'est d'ailleurs l'objet de la convention nous reconnaissons non pas une mosquée séparément, ou l'autre, nous reconnaissons une association qui regroupe toutes les mosquées de la commune.

**DÉCISION DU CONSEIL -=- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -=- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

**LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 23 mars 2016 adoptant le règlement relatif aux subventions communales;

22.02.2017

DECIDE :

d'approuver la convention annuelle 2016 entre la commune de Schaerbeek et l'ASBL "Association des Mosquées de Schaerbeek".

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 23 maart 2016 goedkeurend het règlement betreffende de gemeentelijke toelagen

BESLUIT :

De jaarlijkse overeenkomst 2016 tussen de gemeente Schaerbeek en de VZW " Association des Mosquées de Schaerbeek ", goed te keuren.

**DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -=- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING**

**Ordre du jour n° 8 -=- Agenda nr 8**

**Plan Régional de Développement Durable - Proposition d'avis - Approbation**

**Gewestelijk Plan voor Duurzame Ontwikkeling - Adviesvoorstel - Goedkeuring**

**Monsieur le Bourgmestre** : Parfait, nous poursuivons, nous sommes au point 8, plan régional de développement durable. On a exposé longuement le projet d'avis préparé par les services techniques et le collège en commission lundi. Le Collège a rajouté quelques commentaires supplémentaires en réunion hier, je pense qu'on vous l'a envoyé ? Non ? Il est dans Hubsession, mais on n'a pas fait un envoi ? Bien. Il est dans Hubsession en tout cas, on a peut-être pas fait un envoi spécifique, c'est possible. Je veux simplement vous indiquer, parce que ce que le collège a rajouté n'est pas.., on va faire un exposé rapide maintenant. Le collège a renforcé les remarques émises par le service' sur la volonté, on fait un petit rétroacte pour ceux qui ne sont pas au courant du dossier, la commune a comparé son plan communal de développement avec le plan régional de développement durable. Elle a observé que dans ses propres intentions communales, elle pouvait très bien s'inscrire dans les intentions régionales exprimées par le PRDD. Il y a globalement une grande convergence sur les enjeux d'améliorer l'habitabilité des quartiers, veiller à des équipements pour tout le monde, travailler sur le logement, l'intégration sociale, la mobilité. Il y a grosso-modo une grande convergence. Nous regrettons que le PRDD ne contienne pas autant de plans d'action précis et concrets que la Commune en a pour son PCDD. Donc il y a une série de sujets sur lesquels on partage des intentions, mais on est un peu sur notre faim quant aux aspects pratiques de mise en œuvre par la Région, des intentions qu'elle affirme et que nous partageons. Remarque générale invitant la Région à être plus concrète, plus pratique dans son PRDD. On a émis des remarques sur un des enjeux fondamental du PRDD de permettre de loger tous les habitants qui souhaitent loger à Bruxelles avec le contexte de boom démographique, et donc le besoin de densifier la ville. Et si nous pouvons partager l'intention, la volonté régionale de densifier plus la ville, de prévoir plus de logements dans les quartiers, et notamment dans les nouveaux quartiers à construire, comme Josaphat ou Reyers, d'avoir une densité de population plus élevée que celle que connaissent les quartiers environnants, on peut s'inscrire dans cette démarche-là, nous souhaitons quand même, que dans des quartiers qui ont des caractéristiques très différentes, à savoir nos quartiers anciens, nos quartiers hyperdenses, nos quartiers populaires, on a peut-être là des stratégies différentes, peut-être même de les dé-densifier. Parce que l'habitabilité de ces quartiers, leur capacité à maintenir leur population qui développe un projet de vie sur la durée d'une vie nécessite sans doute qu'on ait des stratégies de dé-densification. Et donc si on peut partager l'objectif général de densité, il ne doit pas s'appliquer partout de la même manière. Nos quartiers populaires méritent qu'il y ait plus d'espaces verts, plus d'équipements, plus d'espaces disponibles pour l'agrément de la vie de tout le monde. On a fait une série de remarques en matière de logement, pour renforcer une série de demandes régionales sur une série de sites communaux, j'essaye de faire très rapide, parce que c'est assez complexe, on fait des remarques sur certaines cartes qui nous semblent imprécises, incomplètes, qui devraient être améliorées. On insiste beaucoup sur les équipements, c'est une demande régionale, on insiste plus encore sur les équipements qui doivent accompagner la vie dans les quartiers,

écoles, crèches, espaces sportifs, espaces culturels, surtout dans les quartiers denses, il ne s'agit pas d'y mettre plus d'habitants, il s'agit d'abord d'y mettre plus d'agréments de vie, ces équipements-là sont prioritaires. Espaces verts, espaces urbains, plaines de jeux, la Commune rajoute la remarque plaines de jeux qui ne se trouve pas dans le rapport. Partout la Commune, dans tous les aspects du PRDD a souhaité qu'on ait une attention particulière pour les personnes handicapées, parce que le mot handicap ne se trouve pas dans le PRDD, or c'est une réalité dont il faut tenir compte et qui doit être renforcée dans les quartiers. On a fait des remarques sur une vision un peu trop passéiste du patrimoine et que le patrimoine, c'est aussi dans certains cas la construction contemporaine, il y a pleins de remarques sur la nature, le patrimoine naturel régional. On a regretté que les ambitions de Smartcities soient un petit peu en retrait dans le projet de ville de la Région et on aurait souhaité que les enjeux de Smartcities soient à un plus haut niveau d'importance, parce que les notions de villes intelligentes sont toutes des manières de résoudre nos problèmes de mobilité de vie dans les quartiers. On fait toute une série de remarques techniques sur des enjeux de mobilité. La moindre de celle-ci n'est pas de savoir quand on fera le chantier Meiser, parce que le PRDD prévoit 3 dates différentes et on aimerait bien connaître la bonne. On a insisté sur notre demande communale schaerbeekoise depuis des dizaines d'années de voir réaménager le boulevard Lambermont dans la descente, très vieille demande que ce Conseil communal réitère tous les 4 ou 5 ans, et qui ne se trouve pas repris dans les priorités régionales, aménagements de la moyenne ceinture. On a repris les remarques qu'on avait déjà émises sur les deux grands projets régionaux sur notre territoire : le site Josaphat et le site Médiapark, qu'on a eu un débat, il y a encore 6 mois là-dessus, on a repris les mêmes remarques quant à la nécessité d'assurer l'accessibilité, la mobilité, le passage transport en commun dans ces sites puisque c'est un des nœuds actuels de leur développement. On a indiqué sur un des enjeux du moment que nous ne souhaitons pas se voir développer une gare routière de bus dans l'espace public autour de la gare du Nord, soit en souterrain sous la gare du Nord, soit ailleurs, mais pas dans l'espace public, débat à mener actuellement avec la Région. Je fais les grandes lignes. Ce qu'il y a dans l'avis. On enverra le dernier document, mais voilà, donc, la Commune a un soutien critique, pour résumer en deux mots, un soutien critique du PRDD dans les grandes lignes, il y a toute une série de chose qui nous plaise, dans lesquelles on veut s'inscrire, on a fait des remarques sur la nécessité de bien financer les communes pour qu'elles puissent assumer leurs missions, de faire une bonne régie de qui va faire quoi dans chacun des projets, pour être bien certain qu'il y ai bien un opérateur qui le fasse, enfin, des remarques de ce style-là, mais qui sont des remarques de soutien critique au PRDD.

**Monsieur Verzin** : Merci M. le Secrétaire. M. le Président vous avez employé le bon mot : soutien critique. Et donc notre groupe soutiendra de manière un peu critique votre exposé et votre majorité sur ce dossier-là. Pourquoi un soutien critique ? Non pas évidemment sur le fond, j'ai participé avec quelques rares conseillers à votre commission. J'ai entendu effectivement tout ce que vous avez dit et résumé ce soir, cela me paraît empreint de bon sens et d'une bonne cohérence par rapport au plan communal de développement durable, mais parce que je suis en fait un conseiller communal frustré. Je suis frustré parce que rapport m'a été fait du débat qui a eu lieu en CCEAT, en commission consultative de l'environnement et de l'aménagement du territoire où un exposé a été fait, complet, avec questions-réponses aux citoyens, ce qui témoigne d'une volonté de transparence intéressante de la part du Collège et des membres qui le compose, de pouvoir, effectivement, donner aux citoyens l'occasion de prendre connaissance d'éléments importants pour leur vie locale et régionale, et en leur donnant la parole. Mais donc, je suis d'autant plus frustré, que nous n'avons pas eu l'occasion d'avoir le bénéfice du même traitement, puisque ce point a été exposé, vous l'avez dit, il y a 2 jours, en commission du Bourgmestre, en ¼ d'heure, entre 8 heure moins quart et 8 heure cinq, 8 heure dix, nous étions 4, 5 en réunion, et donc je trouve, qu'un point qui engage tellement notre Commune, qui est important pour notre avenir, qui est quand même, je dirais, pas n'importe quoi, et nous ne sommes pas une petite Commune de 5.000 habitants, nous sommes la deuxième Commune la plus importante en terme d'habitants de la Région de Bruxelles, mérite que, sur des sujets importants, et ceci en est un, nous puissions bénéficier d'une commission spéciale, pas plus, mais pas moins non plus, que celle que vous réservez à ceux des représentants de la population que vous accueillez au sein de la commission consultative d'environnement et d'aménagement du territoire. Et donc, c'est vraiment une demande, c'est un regret, j'en profite pour vous rappeler, peut-être, M. le Président, que lorsque nous en avons débattu à la fin de l'année dernière, sur le bilan de votre majorité à mi-parcours, vous avez, me semble-t-il, pris l'engagement d'organiser aussi une séance de commission réunie, pour ne pas faire un effet d'annonce médiatisée, mais pour avoir l'occasion, entre nous, hors clivage majorité-opposition, hors clivage partisan, d'examiner sereinement, d'une part, effectivement, les avancées que votre Collège a accompli par rapport à sa déclaration de politique communale de départ, mais aussi de faire, ce qu'on appelle en français, un *matching* entre ces avancées et effectivement le plan communal de développement durable. Je souhaiterais vraiment que nous puissions avoir cette commission le plus rapidement possible, et je le dis encore, non pas en séance

publique, où chacun va aller de son petit discours critique ou non, mais avoir vraiment, en commission, parce qu'il s'agit de l'avenir de notre Commune, de nos habitants, et je pense que ce n'est pas anodin. Merci

**Monsieur Dönmez** : Merci M. le Président. D'une manière plus brève que M. Verzin. Effectivement nous avons eu l'occasion de poser quelques questions en commission lundi, et c'est vrai, je partage une grosse partie de l'avis de la Commune, à savoir, il y a quand même une certaine imprécision, quant aux projets envisagés dans ce plan régional de développement durable, et on a eu l'occasion d'en débattre. Néanmoins, un petit bémol, comme à l'habitude, notre belle Commune de Schaerbeek a tendance à tirer un petit peu la couverture, en voulant plus de moyens, en voulant décider un peu plus de ce qu'elle souhaiterait, ce qui est légitime, mais ça ne doit pas être au détriment d'autres communes, et je tenais à le signaler. Juste une petite remarque par rapport au volet l'axe 4 de ce plan régional de développement durable, à savoir la mobilité, vous aviez l'air assez déçu de ce que proposait la Région par rapport aux différents pôles que proposaient à l'horizon 2025, 2040, les différents aménagements sur Schaerbeek, les différentes dessertes que vous trouviez insuffisants, M. le Bourgmestre, vous êtes en même temps un parlementaire régional et vous n'êtes pas sensé savoir que le plan régional de mobilité se vote l'année prochaine, on va vous le proposer au Parlement régional l'année prochaine, donc, je pense qu'il faut prendre la problématique un peu dans l'autre sens, se dire qu'il y a un plan régional qui est proposé au niveau du développement durable et qui va être suivi, effectivement par rapport à ça, de différents aménagements au niveau de la mobilité, par rapport à ça justement, et pour toutes les communes. Donc pour toute la Région. J'ai longuement eu une discussion hier, ça s'est terminé relativement tard, au conseil d'administration de la STIB, où on a beaucoup parlé de ce volet mobilité du plan régional et également de Schaerbeek. Donc, au nom du groupe socialiste, on va soutenir la proposition et l'avis de la Commune. Je vous remercie.

**Monsieur Bernard** : M. le Président, je vous ai senti beaucoup plus critique à l'écrit qu'à l'oral, en tout cas. Je pense que votre avis critique est relativement critique, et je veux partager certaines critiques qui sont formulées dans l'avis du plan régional de développement durable de la Commune. Notamment le fait qu'on demande que le Palais de Laeken soit accessible au public, cela permettrait d'avoir un espace vert important pour beaucoup de bruxellois. Notamment le fait qu'on demande qu'il y ait beaucoup plus de piscines régionales sur Bruxelles, et donc répondre de ce fait au manque criant de piscines publiques sur notre territoire régional. Il y a beaucoup de critiques que je partage, effectivement, parce que notamment, ce que vous pointez en terme de manquement dans le processus de participation citoyenne avec ce plan régional de développement durable, quand on voit les chiffres de présence dans les séances d'information publiques qui sont faites pour l'instant, on voit qu'il y a un réel problème d'implication, de consultation, de participation citoyenne partout où c'est organisé. Je cite un article de la RTBF qui montre que personne ne s'est déplacé, ni à Bruxelles, ni à Anderlecht, ni à Forest, ni à Molenbeek, par exemple. Donc ça montre qu'il y a réellement une lacune, et je suis content que vous le pointiez. Je dis ça aussi, parce que je suis quand même étonné qu'on arrive pas à impliquer un peu plus les citoyens sur quelque chose qui concerne quand même leur avenir, leur avenir de vie, leur avenir personnel. Je me rappelle qu'en 2011, pour préparer les élections communales, le petit PTB avait réussi à consulter près de 800 personnes pour pouvoir fonder son propre programme, et dans ce programme, notamment, était pointé comme principal problème, au niveau des schaarbeekois, le logement. Et donc j'en viens, là où je diverge dans votre avis, c'est justement sur ce terme du logement, parce que, à vous lire, j'ai l'impression que tout ce qui intéresse la Commune de Schaerbeek, c'est la lutte contre la division excessive d'immeubles, ou les îlots trop densément peuplés dans certains quartiers, et donc je comprends quelque part le soucis que vous pointez, mais en même temps je vois aussi les dangers, notamment le danger de gentrification. Et donc je regrette que dans votre avis, vous ne pointez pas non plus, justement, les outils qui permettraient de résoudre ces problèmes de gentrification et je parle évidemment d'une politique ambitieuse en termes de création et de rénovation de logements publics et de logements sociaux. On en a discuté le mois passé, j'ai voulu en discuter aujourd'hui, on a un réel problème et je pense que les logements publics et les logements sociaux sont la solution pour avoir des quartiers où il fait bon vivre dans ces habitats. Donc là-dessus, je pense que le projet, le plan régional de développement durable n'est pas à l'abri de critique sur ces ambitions régionales en terme de création de logements sociaux, de rénovation de logements publics, et de création de logements publics. Et je regrette que votre avis ne soit pas non plus critique par rapport à ce manque d'ambition régionale et c'est pour cela que je m'abstiendrai sur ce point, parce que je trouve qu'on a le devoir d'être très, très, très exigeant sur ce point. C'est LA solution pour améliorer à la fois la qualité de vie de beaucoup de bruxellois, par rapport à la crise du logement, et leur offrir quelque part une ville où il fait bon vivre, parce qu'il fait bon vivre chez soi.

**Madame Durant** : Merci beaucoup. Donc, d'abord sur ce PRDD, d'une part, je pense que tel qu'il existe aujourd'hui, et tel qu'il a été présenté, de façon, au niveau régional, je pense que ce n'est pas vraiment, en tout cas, ce n'est pas comme cela que moi je vois une vision de ville, ce n'est pas une vision de ville, c'est

une addition d'un certain nombre de choses, et donc, si je partage un certain nombre d'éléments critiques que le Bourgmestre a mis en évidence, dans sa note et oralement, je partage, entre autre, la question de la densité, mais je regrette aussi, par immobilière, je parle peut-être moins de gentrification, qui est un autre phénomène, mais surtout de lutte contre la spéculation immobilière qui ne fait pas partie des outils dont la Région semble vouloir se doter. En matière de mobilité, je pense que ce plan, le problème, c'est qu'on va avoir un autre plan de mobilité sur lequel on va aussi consulter, enfin, je trouve que c'est, pardonnez-moi l'expression, mais au niveau régional c'est un petit peu foutoir, au sens où on a un plan régional de développement, un plan de mobilité qu'on va consulter à part, et puis par ailleurs d'autres démarches particulières, y-compris dans les communes. Moi je comprends que les citoyens ne s'y retrouvent absolument pas. Troisièmement, je pense qu'en matière de logement, c'est vrai que le plan régional, pour être plus ambitieux sur la création globale de logements publics et de logements sociaux, même si, par ailleurs, sur les zones, et pour ce qui concerne Schaerbeek, entre autre sur la ZIR, on a déjà discuté de cela plusieurs fois, moi je suis surtout attentive, quand les logements sociaux, et indépendamment même du nombre de logements sociaux publics par rapport au nombre de logements privés qu'on fera sur cette zone, ce qui m'intéresse le plus, c'est la manière dont ils seront aussi intégrés, disséminés, dans la mesure où je pense que le logement social ne doit pas être concentré et que la concentration des logements sociaux est une grave erreur, au sens qu'elle produit beaucoup plus de problèmes qu'elle ne donne de solutions, même si elle offre du logement. Quatrième chose, la question des écoles, globalement, le plan prévoit la création d'écoles. Bon ici à Schaerbeek, moi je regrette un peu, ce n'est pas dans votre note M. le Bourgmestre, que, voilà, sur la ZIR Josaphat, Evere et l'école qui sera sur la ZIR, manifestement, la volonté n'est peut-être pas de faire un vrai beau projet commun et je le regrette. Dernière chose : la participation citoyenne, moi je n'appelle pas les séances qui ont lieu, dans lesquelles il n'y a pas beaucoup de gens qui viennent d'ailleurs, je n'appelle pas cela de la participation citoyenne. C'est une information aux gens qui viennent, c'est tout. Et donc je ne crois absolument pas que c'est la bonne manière de faire, par rapport à un plan d'une telle ampleur, d'abord c'est beaucoup trop grand pour faire de la vraie participation, et la participation ce n'est pas ça. C'est d'abord de demander l'avis aux gens, d'abord, de travailler sur les besoins, et de revenir ensuite en expliquant ce qu'on fait et ce qu'on ne fait pas, en fonction des contraintes. Mais ce n'est certainement pas de faire une simple information et puis de voir : vous avez des questions ? Merci, au revoir. Et donc je pense que c'est un petit peu raté de ce point de vue et je pense que le travail que nous faisons à l'échelon local, quand on essaye de travailler dans les contrats de quartier, dans des approches plus ciblées à l'égard des populations, ce sont des outils qui sont plus adaptés qu'une consultation sur un grand bazar, qui n'est pas à jeter, étant donné qu'il y a des choses intéressantes, mais dans lequel il y a aussi beaucoup de manquements, et pour ce qui nous concerne, c'est surtout la ZIR Josaphat qui nous préoccupe, la question du logement, et la question de l'insuffisance d'instruments en matière de spéculation immobilière.

**Madame Querton** : Merci M. le Président. Donc ce PRDD est un, on ne peut peut-être pas le résumer comme ça, mais en tout cas, on peut quand même dire que c'est un peu un catalogue de bonnes intentions, donc il y a plein de bonnes idées, mais est ce qu'il y a vraiment des idées novatrices, on peut se poser la question. Je me dis qu'il y avait un long chapitre sur les commerces, et alors, c'est comme si on devait toujours ajouter plus de commerces, plus de commerces, plus de commerçants, plus de consommation, etc., mais finalement, on voit que les tendances d'aujourd'hui ne sont pas toujours à consommer plus, mais plutôt à consommer mieux, et donc, est-ce qu'il ne faut pas justement penser un peu différemment et je ne pense pas que cela s'y trouve. En ce qui concerne la mobilité, les solutions de mobilité qui sont proposées ne sont, quant à elles pas non plus innovatrices, et elles ne tiennent pas toujours, et même rarement compte de la réalité du terrain. Donc voilà, est ce qu'on va aller vers quelque chose où on va commencer des travaux inutiles, où on va aller dans des solutions qui n'en seront pas et qui vont finalement empêcher une meilleure mobilité pour les citoyens. Alors, en ce qui concerne le logement, bien sûr, il faut trouver des solutions de logement pour les bruxellois et pour les nouveaux bruxellois et pour la population qui augmente, néanmoins, je suis tout à fait d'accord avec Mme Durant, il ne faut pas mettre plus de logements là où il y en a déjà trop, et il faut évidemment penser à toutes les crèches, toutes les écoles qui accompagnent évidemment les logements et qui comptent très fort pour les citoyens, et ensuite, je me demande, le concept de Smartcities, il est quasiment absent. Est-ce que à l'horizon de 2040, on ne peut pas un petit peu réfléchir à la manière dont on voudrait rendre une ville intelligente et vivre la ville de manière intelligente et connectée. On n'en fera pas l'économie, et je pense qu'il faut vraiment se poser la question aujourd'hui. Enfin, pour terminer, ce plan régional de développement n'a pas du tout fait de plan financier, de priorité des travaux, etc., donc vers où on va ? Je me le demande mais donc nous confirmons notre soutien, mais fort, fort critique. Merci.

**Monsieur Sag** : Merci M. le Président. Mais premièrement, je voudrais féliciter les services et le Collège pour l'avis préparé dans l'urgence dû à la procédure sur un dossier fort important tant en terme de volume que de perspective, même si certaines sont lointaines. Deuxièmement je voudrais rappeler que l'on

reproche souvent aux politiques de manquer de vision, alors qu'ici c'est bien la vision à long terme, qu'une politique régionale, qui est en débat, puisqu'on parle de l'horizon 2025 et 2040. Troisièmement, on sait que pour Schaerbeek, les enjeux territoriaux sont importants et nous nous projetons dans le Schaerbeek de 2040. D'ici-là nous aurons le métro, nous devrions avoir le RER, c'est-à-dire une desserte de qualité dans les points existants et un arrêt supplémentaire vers Verboeckhoven et un arrêt réaménagé sur le site de Josaphat, avoir terminé l'urbanisation de la friche ferroviaire de l'ancienne garde de marchandises Josaphat, la cité des Médiats qui permettra le développement de tout un quartier habité autour des nouvelles infrastructures de la RTBF et de la VRT, avec une concentration d'activités économiques et de formation dans le domaine des médiats. Le débouché de l'autoroute de Liège sera transformé en boulevard permettant une mobilité partagée dans un espace public de qualité, de même les boulevards de grande ceinture, Lambermont, Wahis, Reyers auront été réaménagés pour en faire des boulevards plus urbains depuis le pont Van Praet jusqu'au square Vergote. On y rêve, on y croit, on le veut ensemble, on le revendique. Quatrièmement, je voudrais soutenir la volonté du gouvernement de mettre en œuvre des politiques intégrées entre acteurs régionaux et locaux. Schaerbeek veut s'inscrire dans cette dynamique. Ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas faire valoir nos besoins, nos spécificités, nos revendications dans le cadre de cette programmation au niveau du territoire régional. La commune insiste pour que les moyens soient mis à la disposition des communes afin qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle de partenaire et que les réponses aux enjeux qui préoccupent les deux niveaux en charge de territoire puissent se faire de façon coordonnées. Cinquièmement, je voudrais mettre en évidence que dans la vie de la Commune, nous avons demandé qu'une attention particulière soit apportée aux besoins en équipements pour la prise en charge des personnes handicapées, et de manière plus générale, qu'une évaluation des politiques publiques prennent en compte le principe du *hand streaming*. Le PRDD sera aussi évalué en regard de l'application du principe *hand district streaming*, c'est-à-dire la prise en compte de la dimension handicap dans l'ensemble des nouvelles politiques menées. Sixièmement, nous avons également demandé que l'on mette en avant un objectif qui figurait dans l'avant-projet de PRDD concernant les plaines de jeux. Lacune sur les espaces de jeux, le PRDD ne fournit ni données chiffrées, en terme de besoins de renforcement du maillage jeux en région de Bruxelles-Capitale, à cet effet, vous pouvez voir l'étude sur le maillage de jeux réalisée par Bruxelles environnement 2015, ni d'objectif à atteindre en cette matière. Compte tenu de la croissance démographique, cette dimension est importante pour le développement des enfants et des jeunes. Et pour terminer, avec le logement, puisque certains collègues ont dit qu'il n'y avait pas de nouveauté en terme de logement, mais je voudrais remercier le Collège d'avoir inclus dans notre avis communal un soutien aux sociétés de logement, puisqu'elles doivent être les acteurs au centre de la dynamique de la rénovation et de la production de logements sociaux, il faut confirmer leur déconsolidation permettant d'assurer le financement des investissements hors du périmètre de consolidation de la Région. Cela suppose que les sociétés de logement disposent d'une autonomie de gestion, qu'elles soient liées au gouvernement par un contrat de gestion qui fixe les objectifs et un contrôle, *a posteriori*, ce contrôle pourrait faire l'objet d'un système de bonus-malus qui viendrait sanctionner les résultats. Merci.

**Monsieur Verzin** : Simplement, pour revenir sur un point dont on a discuté en commission, mais qui n'a pas été évoqué par les différents intervenants, dire que notre groupe vous rejoint complètement aussi sur le constat que le Collège a fait du manque absolu de coordination entre le chapitre mobilité et le chapitre développement urbain, développement du logement dans notre Commune. En effet, l'exemple le plus flagrant de cela concerne évidemment la ZIR Josaphat où tout le monde sait, pour ceux qui ont assisté aux séances d'information qui ont eu lieu, l'immense problème de mobilité que le développement d'un tel quartier va faire peser sur l'axe Lambermont, Wahis, Gilisquet. Et donc, ça prouve bien, je pense, et nous devons le souligner dans notre avis, je pense de manière majeure, combien Bruxelles-Mobilité est déconnecté de l'ensemble des autres politiques que le gouvernement régional mène, même si on doit avoir un regard critique, comme certains l'on dit aujourd'hui sur les différents axes. Le deuxième point, le veut pour preuve aussi, et on l'a dit en commission, vous avez parlé de la volonté de Bruxelles-Mobilité de mettre l'avenue Paul Deschanel et la rue Kessel en piétonnier. Quelle aberration, je n'ai jamais entendu d'ânerie aussi importante. Donc je pense qu'il faut vraiment aussi mettre l'accent là-dessus. Ceci prouve cela. Et enfin, comme Mme Querton l'a dit, je pense qu'il y a absolument un manque de programmation stratégique dans le temps et des priorités dans l'ensemble de ce PRDD. Effectivement, on ne sait pas dans toutes les recommandations qui sont faites ce qui va être fait en 2020, en 2025, en 2030, en 2035 et en 2040, et je crois que vous avez insisté là-dessus et c'est capital que nous le fassions, non seulement au niveau communal, mais aussi au niveau de ceux qui nous représentent au gouvernement ou au parlement régional.

**Monsieur le Bourgmestre** : Je disais donc merci pour toutes vos interventions et commentaires, critiques ou de soutien sur tel ou tel aspect de la politique communale ou régionale. Chacun en fonction de vos sensibilités qui fait la richesse de notre débat. Juste dire à M. Verzin que pour la réunion des commissions

22.02.2017

réunies relative à l'évaluation de l'accord de majorité, je pense que j'avais indiqué, la semaine précédente, nous la tiendrons en mars, parce que la fonctionnaire responsable est en congé maladie de longue durée et donc on a décidé d'attendre son retour en mars pour l'organiser, mais donc, c'est prévu, ce n'est pas un oubli. Confirmer à plusieurs intervenants que on s'étonne un peu du décalage entre le PRDD plan de développement territorial et ce qui va avec, et le plan régional de mobilité, dont l'enquête commence maintenant, parce que les deux sujets sont intrinsèquement liés et on le dit nous même, dans le développement des quartiers sur Schaerbeek, Médiapark ou Josaphat, on a besoin de réponses fortes en mobilité pour construire le développement des quartiers. Les deux sujets s'interpénètrent automatiquement, dès qu'on vit et qu'on connaît la réalité des quartiers et ce décalage entre les deux ne nous semble pas opportun, mais bon, la décision est prise maintenant, on y reviendra pas et autant être présent, et dans l'enquête sur le PRDD et dans l'enquête qui s'ouvre sur le plan régional de mobilité. Juste une remarque sur les écoles à Mme Durant qui parlait d'une suite de la gare Josaphat, je peux vous dire que nous avons tenté de faire un projet d'école secondaire commun conjoint avec Evere, je peux vous dire que la Commune d'Evere, dans l'avis qu'elle a donné, qu'elle va donner, je ne sais pas, sur le PRDD, souhaitez, exprime son souhait, de voir une école secondaire sur le site Josaphat. La commune d'Evere se rend compte que l'offre secondaire est insuffisante sur son territoire et donc cela ouvre peut être des perspectives à de nouveaux dialogues avec cette commune voisine. Voilà. Elle avait renoncé, mais donc maintenant, elle exprime ce souhait dans son avis sur le PRDD me dit-on et donc, c'est une nouvelle intéressante qui va permettre, peut-être de rouvrir des discussions, collaborations, que sais-je. Mme Querton a bien raison de s'inquiéter, je n'avais pas dit un mot, sur un des chapitres qui dit : plus 200.000 mètres carrés de surfaces commerciales, cela pose question par rapport à l'équilibre d'autres zones, donc Schaerbeek sera attentive et Etienne Noel le sera, et son service, à la dynamique commerciale des quartiers commerçants que nous connaissons déjà et qui est déjà mis à mal par d'autres dynamiques commerciales sur le territoire bruxellois en général, et donc pour nous c'est essentiel de conserver des quartiers forts, comme Brabant, Helmet, qui souffrent, Patrie, et d'autres quartiers commerçants vivants. Pour rejoindre tous ceux, j'avais dit que l'enjeu Smartcities, sans doute insuffisamment mis en avant dans ce PRDD, et enfin, un élément sur lequel nous insistons, c'est que ce PRDD parle beaucoup de programmation, programmation territoriale, et une des grandes attentes des citoyens surtout, c'est la qualité de la gestion des services publics, de la gestion au quotidien, de choses aussi essentielles que les rues soient propres, que l'on puisse se stationner, que les services soient rendus à temps et à heure par l'administration et ça devrait aussi faire partie de leur projet de ville, c'est une ville qui rend les services aux habitants de manière optimale, et de manière rapide. Voilà. On passe au point suivant.

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 36 voix contre 0 et 1 abstention(s). 3 membres n'ont pas voté ==- Besloten, met 36 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 3 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 36 voix contre 0 et 1 abstention(s). 3 membres n'ont pas voté*

Vu l'approbation du projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 18.10.2016.

Que conformément à l'article 18§4 du COBAT, le Gouvernement soumet ce projet de plan à l'enquête publique du 13 janvier au 13 mars 2017, ainsi qu'à l'avis des instances et des Communes.

Vu qu'en date du 3 janvier 2017, le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale a adressé un courrier aux 19 Conseils communaux pour les inviter à remettre un avis sur le PRDD dans un délai de 60 jours.

Que suite à cette invitation, le coordinateur du PCDD a réuni l'ensemble des services les plus concernés par le contenu du PRDD pour construire un projet d'avis commun

Vu la décision du Collège du 14.02.2017.

DECIDE :

D'approuver la proposition d'avis sur le projet de Plan Régional de Développement Durable et de charger le coordinateur PCDD de l'adresser au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour le 03 mars 2017

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 36 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de goedkeuring van het ontwerp van Gewestelijk Plan voor Duurzame Ontwikkeling (GPDO) door de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest op 18.10.2016 ;

22.02.2017

Dat in overeenstemming met het artikel 18&4 van het BWRO, de Regering dit ontwerpplan aan een openbaar onderzoek van 13 januari tot 13 maart 2017 onderwerpt, alsook aan het advies van de instanties en de Gemeenten ;

Gelet dat op datum van 3 januari 2017, de Minister-President van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een brief aan de 19 Gemeenteraden heeft gericht met de uitnodiging om een advies over het GPDO binnen een termijn van 60 dagen uit te brengen ;

Dat naar aanleiding van deze uitnodiging, de coördinator van het Gemeentelijk Plan voor Duurzame Ontwikkeling alle bij de inhoud van het GPDO betrokken diensten heeft verenigd om een gemeenschappelijk ontwerp van advies uit te werken ;

Gelet op de beslissing van het College van 14.02.2017 ;

**BESLUIT :**

Het voorstel van advies over het ontwerp van Gewestelijk Plan voor Duurzame Ontwikkeling goed te keuren en de gemeentelijke coördinator te belasten met de overmaking van dit advies aan de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor 3 maart 2017.

**Programme de prévention urbaine -- Programma voor stadspreventie**  
**Ordre du jour n° 9 -- Agenda nr 9**

**Programme Cohésion sociale - Projet d'avenant 2017 au contrat communal 2016-2020 - Approbation**

**Programma Sociale Cohesie - Ontwerp van aanhangsel 2017 aan het gemeentelijke overeenkomst 2016-2020 - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale ;

Vu le décret du 13 mai 2004 du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) relative à l'octroi de subventions aux communes pour la Cohésion sociale et fixant les critères d'octroi de la dite subvention ;

Vu l'appel à projet 2016-2020 en Cohésion sociale lancé par la COCOF sur décision du Collège de la COCOF en date du 4 décembre 2014;

Vu le courrier du Cabinet du Collège de la COCOF du 2 avril 2015 informant de l'octroi à la commune de Schaerbeek d'un subside de 1.159.919,00 €(pour 2016);

Vu l'avis positif de la Concertation Locale pour la Cohésion sociale de Schaerbeek rendu en séance du 22 décembre 2016 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins en sa séance du 24 janvier 2017;

DECIDE

d'approuver le projet d'avenant 2017 au Contrat communal de Cohésion sociale 2016-2020.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikels 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het besluit van 13 mei 2004 van het College van de Franse communautaire Commissie (COCOF) betreffende de toekenning van subsidies aan de gemeenten voor de Sociale Cohesie en dat de toekenningscriteria van bovenvermelde subsidie bepaalt;

Gelet op de vraag naar het project Sociale Cohesie 2016-2020 door de COCOF ingevolge de beslissing van het college van de COCOF op 4 december 2014

Gelet de briefwisseling van het Kabinet van het College van de COCOF van 2 april 2015 betreffende de toekenning aan de gemeente van Schaerbeek van een subsidie van €1.159.919,00 (voor 2016);

Gelet op het positieve advies van de plaatselijke concertatie van de Sociale Cohesie van Schaerbeek, gegeven in de vergadering van 22 december 2016;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 24 januari 2017 ;

22.02.2017

BESLUIT

het wijzigingsvoorstel 2017 aan de Gemeentelijke overeenkomst voor de Sociale Cohesie, goed te keuren.

**PPU - Latitude Nord -- PSP - Latitude Nord**  
**Ordre du jour n° 10 -- Agenda nr 10**

**Convention 2017 entre la commune et l'asbl Modus Vivendi pour la centrale de matériel stérile d'injection  
- Approbation**

**Overeenkomst 2017 tussen de gemeente en de vzw « Modus Vivendi » voor de centrale voor steriel injectie  
materiaal - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu l'obligation pour la Commune de respecter ses engagements contractuels vis-à-vis du pouvoir subsidiant;

Vu la nécessité de conclure une convention liant le PPU à l'asbl Modus Vivendi

Vu l'importance de cet outil de travail pour le service Latitude Nord

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'arrêté royal du 07 novembre 2013 relatif aux conventions PSSP

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 14 février 2017;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit,

DECIDE

D'approuver la convention

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Aangezien de verplichting, voor de Gemeente, om haar contractuele verbintenissen tegenover de subsidiërende overheid na te komen;

Aangezien de nood om een overeenkomst tussen de Programma voor stads preventie en de vzw " Modus Vivendi" goed te keuren;

Aangezien het belang van dit werkinstrument voor "Latitude Nord" dienst

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het koninklijk besluit van 7 november 2013 betreffende de Strategische veiligheid- en preventie plannen overeenkomsten;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 14 februari 2017;

Overwegende dat dit verslag ingewilligd dient te worden,

BESLUIT

De overeenkomst goed te keuren

**PPU - Médiation -- PSP - Bemiddeling**  
**Ordre du jour n° 11 -- Agenda nr 11**

**Convention avec Schola ULB asbl - Approbation**

**Overeenkomst met Schola ULB vzw - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

22.02.2017

LE CONSEIL COMMUNAL  
*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu la nouvelle loi communale,  
Vu les articles 117 et 123,  
Considérant que le Service Déclic organise des projets collectifs à l'attention des élèves de Schaerbeek.  
Considérant que dans le cadre de ces projets collectifs le service est amené à travailler avec le réseau de partenaires locaux.  
Considérant qu'il est nécessaire de définir les limites et ressources de chacune des parties dans le cadre de cette collaboration.  
DECIDE :  
D'approuver la convention avec Schola ULB asbl

DE GEMEENTERAAD  
*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gezien de nieuwe gemeentewet,  
Gezien de artikelen 117 en 123,  
Overwegende dat de dienst Déclic gemeenschapsprojecten organiseert ter attentie van de leerlingen uit Schaerbeek.  
Overwegende dat, in het kader van hun gemeenschapsprojecten, de dienst genoodzaakt is om met partners uit het lokale netwerk samen te werken.  
Overwegende dat het noodzakelijk is om in het kader van deze samenwerking de grenzen en de beschikbare middelen van iedere partij te definiëren.  
BESLUIT :  
de overeenkomst met Schola ULB vzw goed te keuren.

**Eco-conseil == Milieuraadgeving**  
**Ordre du jour n° 12 == Agenda nr 12**

**Commission Consultative de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (CCEAT) - Composition  
- Approbation**

**Adviescommissie door het Leefmilieu en de Ruimtelijke Ordening (ALRO) - Samenstelling - Goedkeuring**

**Monsieur le Bourgmestre** : En Eco-conseil, la composition qui est légèrement modifiée de la CCEAT. Il faut ajouter au document que vous avez sur votre banc, pour la liste du Bourgmestre, M. Didier Schiffeleers.

**Monsieur Verzin** : Pour le représentant du MR, il ne s'appelle pas Georges de Chabannes, mais Geoffroy de Chabannes.

**Monsieur Bernard** : Merci M. le Président. Juste pour faire remarquer que même si le PTB grandit, qu'on sera plus nombreux au prochain Conseil communal de 2018, c'est quand même dommage qu'il n'y a pas de représentant politique, de courant politique qu'on représente ici au Conseil communal, et peut être qu'il serait bon de nous rajouter à ce conseil consultatif. On a, je pense, une vision du développement de notre Commune. On pourrait facilement trouver quelqu'un qui pourrait nourrir cet organe de toute une série d'idées.

**Monsieur le Bourgmestre** : Il y a un règlement qu'on suit, et le règlement prévoit que c'est par tranche de 4 élus, donc on va malheureusement respecter ce règlement. On pourrait mettre un amendement à ce règlement, éventuellement, on pourrait en débattre ici, mais actuellement on a composé la commission selon le règlement tel qu'il s'applique. On est prêt à examiner toutes propositions que vous feriez pour le modifier mais on ne va pas le faire comme cela ce soir.

**Monsieur Bernard** : Donc, cela veut dire qu'il y a une ouverture à modifier le règlement. Donc, s'il y a une ouverture, je le déposerai.

**DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD**

Décidé, par 36 voix contre 1 et 0 abstention(s). 3 membres n'ont pas voté == Besloten, met 36 stem(men) tegen 1 en 0 onthouding(en). 3 leden hebben niet gestemd

22.02.2017

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 36 voix contre 1 et 0 abstention(s). 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 119 de la nouvelle loi communale;  
Vu sa délibération du 24 avril 1996 adoptant le règlement de la Commission Consultative de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (CCEAT) ;  
Vu l'approbation, par l'autorité de tutelle en date du 24 juin 1996, de cette délibération;  
Considérant qu'il appartiendra aux membres de la CCEAT d'avertir le Collège de leur éventuel suppléant;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins; en séance du 24 janvier 2017 ;

ARRETE,

comme suit, la composition de la Commission Consultative de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire :

Président : Frédéric Nimal, Echevin de l'Urbanisme et de l'Environnement (art.11)

Vice-Président : Vincent Vanhalewyn, Echevin des Travaux Publics et du Développement durable (art.11)

Représentants politiques: art. 5b « maximum 1 délégué pour 4 élus de chaque groupe politique représenté au conseil communal. »

LB :	Philippe Van Cleemputte
	Paola Di Discordia
	Christobal de Jamblinne
	Didier Schiffeleers
Ecolo :	Claude Adriaen
CdH	Kebe Ibrahim
PS	François Baudin
	Michel Cuvelier
	Jean-Claude Van Soest
MR	Geoffroy de Chabannes

Nombre total de représentants politiques : 9

Représentants d'organisations ayant l'Environnement / l'Aménagement du Territoire dans leurs préoccupations :

- Patris asbl : Jo Wachsberg
- Front commun de Groupement de Défense de la Nature asbl : Luc Degraer
- GRACQ : Mireille Vander Weerden

Nombre total de représentants d'association : 3

Représentants de Comités de Quartier :

- Comité Terdelt – Olivier Xhonneux
- Comité Coteaux-Kessels-Fiers – Anne-Françoise Lenoir
- Comité De Latour et cie – Jean-Pierre Vantighem
- Comité Pelletier – Michel Lefébure
- Comité Carrefour en fête (Cible-Artan-Vinçotte) – Sandrine Hallet
- Comité Milcamps – Gauthier de Crombrughe
- Comité Voltaire-Eenens-Metsys – Michel Robberechts
- Comité Le Village/Het Dorp - John Van Reckem (coordinateur plateforme Optima) suite à la démission de Myriam Paklons

Nombre total de représentants de Comités de quartier : 8

Nombre total de membres effectifs de la CCEAT : 20

A titre d'expert et avec voix consultative (art. 5d):

- Thaïs Pons, service Eco-conseil et secrétaire de la CCEAT
- Benjamin Willems chef de Cabinet de l'Echevin – secrétariat de la CCEAT
- Benoît Velghe, service développement urbain et mobilité
- M. Durieux, service Emploi-Europe

**Nombre total de participants : 24**

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 36 stem(men) tegen 1 en 0 onthouding(en). 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117 en 119 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op zijn beraadslaging van 24 april 1996 waarbij het reglement van de Adviescommissie voor het Leefmilieu en Ruimtelijke Ordening (ALRO) aangenomen werd;

Gelet op de goedkeuring van deze beraadslaging door de toezicht overheid op datum van 24 juni 1996 ;

Overwegende dat het tot de leden van de ALRO behoort het College te verwittigen van hun eventuele plaatsvervanger. ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen; in zitting van 24 januari 2017;

**BESLUIT**

de samenstelling van de Adviescommissie voor het Leefmilieu en Ruimtelijke Ordening als volgt te bepalen :

Voorzitter :Frédéric Nimal Schepen van Stedenbouw en Leefmilieu (art.11)

Ondervoorzitter : Vincent Vanhalewyn, Schepen van Openbare Werken (art.11)

Vertegenwoordigers van politieke partijen :art. 5 b «**ten hoogste één afgevaardigde per 4 verkozenen**van elke politieke stekking vertegenwoordigd in de Gemeenteraad»:

LB :	Philippe Van Cleemputte
	Paola Di Discordia
	Christobal de Jamblinne
	Didier Schiffeleers
Ecolo :	Claude Adriaen
CdH	Kebe Ibrahim
PS	François Baudin
	Michel Cuvelier (R)
	Jean-Claude Van Soest
MR	Geoffroy de Chabannes

Totaal aantal politieke vertegenwoordigers: 9

Vertegenwoordigers van organisaties die actief zijn op het vlak van leefmilieu in de breedste zin van het woord en /of op het vlak van ruimtelijke ordening:

- Patris asbl : Jo Wachsberg
- Front commun de Groupement de Défense de la Nature asbl : Luc Degraer
- GRACQ : Mireille Vander Weerden

Totaal aantal verenigingsleden : 3

Vertegenwoordigers van wijkcomités:

- Comité Terdelt – Olivier Xhonneux
- Comité Coteaux-Kessels-Fiers – Anne-Françoise Lenoir
- Comité De Latour et cie – Jean-Pierre Vantighem
- Comité Pelletier – Michel Lefébure
- Comité Carrefour en fête (Cible-Artan-Vinçotte) – Sandrine Hallet
- Comité Milcamps – Gauthier de Crombrughe
- Comité Voltaire-Eenens-Metsys – Michel Robberechts
- Comité Le Village/Het Dorp - John Van Reckem (coördinateur plateforme Optima)

Totaal aantal vertegenwoordigers van wijkcomités: 8

**Totaal aantal werkende leden ALRO: 20**

In hoedanigheid van deskundige en met raadgevende stem, de volgende gemeenteambtenaren(art.5 d):

- Thaïs Pons, Dienst Milieuraadgeving en secretariaat van ALRO
- Benjamin Willems chef de Cabinet de l’Echevin – secretariaat van ALRO-
- M. Velghe, Dienst Mobiliteit
- M. Durieux, Dienst Tewerkstelling- Europa

**Totaal aantal deelnemers : 24**

### **Ordre du jour n° 13 -- Agenda nr 13**

**Soutien communal aux initiatives citoyennes visant à démarrer un projet de développement durable -  
Règlement - Approbation**

**Gemeentelijke subsidie voor burgerinitiatieven om een duurzaam ontwikkelingsproject te starten -  
Reglement - Goedkeuring**

**Monsieur van den Hove** : Ik denk dat dit een zeer goed initiatief is dat wij opgestart hebben in 2013, met telkens 1.000 EUR die ingeschreven werd op de begroting met een maximum van 500 EUR, dat zijn dus minimum twee projecten. Nu verhogen we dat naar 15.000 EUR met een maximum van 300 EUR, dus minimum 5 subsidie dossiers, wat ook zeer goed is. Maar ik heb wel een eerste vraag. Hoe wordt er ruchtbaarheid gegeven aan dit project? Hoe communiceert de gemeente hierrond? Ik heb zelf proberen te zoeken o het internet, naar informatie die de gemeente op het internet zou zette daarover want dat is waar

de normale burger ook gaat zoeken, men ik heb daar op het eerste zicht niets ver gevonden. Daarnaast heb ik een tweede vraag. Welke objectieve criteria worden gehanteerd om een project te beoordelen? Jullie krijgen waarschijnlijk een heel aantal dossiers binnen. Over hoeveel dossiers gaat het? Is het zo dat we het budget moeten verhogen omdat we meer vragen hadden zodat we aan de vraag niet konden voldoen?

**Madame Ozdemir** : Merci beaucoup M. le Président. Tout d'abord je voulais remercier le Collège, pour cette excellente initiative, parce que tenir des initiatives citoyennes, bon il y a des dossiers de subsides qui existent mais parfois c'est très compliqué, mais ici, pour un projet spécifique de développement durable, surtout par rapport à la demande des habitants, c'est très important, donc je tenais tout d'abord à vous féliciter. La question, aussi, elle est dans le sens un peu de celle de mon collègue, c'était de savoir si jusqu'à présent vous avez déjà eu des demandes de ce type de dossier, qu'est-ce qui vous a poussé, même si le développement durable on le soutient, mais vous avez certainement reçu des demandes. A partir de quand ces subsides pourront être octroyés et quelles sont les modalités et quelle diffusion dans le grand public. Voilà. Merci.

**Monsieur Bernard** : Merci M. le Président et je voulais aussi saluer l'excellente initiative que représente ce subside octroyé à des projets de développement durable, et ce soutien à des citoyens, mais je voulais aussi vous inviter à peut-être vous inspirez des mécanismes mis en place notamment pour le subside lié à la coopération au développement ou bien au soutien aux familles, que dirige M. El Arnouki, parce que je trouve qu'il a fait preuve, dans la procédure d'octroi du subside, il a fait preuve d'une certaine originalité en se basant surtout sur l'avis d'experts spécialisés en matière de coopération au développement pour le subside correspondant à la coopération au développement, et de différents experts. Et donc finalement, quelque part la décision revient toujours au Collège mais par contre, il se base sur un avis et sur une pondération des fois en projection de soumis, qui répondent, à mon avis, à un souci de transparence et d'objectivité qui sont quand même relativement "saluables". Et, donc je tenais à voir que dans ce règlement aussi, il n'y a strictement aucune procédure qui est mise en place pour pouvoir garantir l'objectivité, la transparence, et je pense que là, il y a une inspiration à prendre chez votre collègue dont on a salué, je pense, déjà plusieurs fois ici, à ce conseil, les initiatives qu'il a prises. Voilà.

**Monsieur Vanhalewyn** : Je remercie chacun pour la bienveillance de leurs propos. Donc je rappelle juste qu'ici, c'est un régime de subsides qui existe déjà, sur lequel on a augmenté, et les moyens, et les conditions, et les plafonds maximum pour pouvoir y accéder, qui existent déjà et que c'est bien un régime de subsides qui vise à stimuler l'émergence de nouveaux projets. Ce n'est en rien un système visant à subventionner de manière pluriannuelle ou chaque année. Etant donné que quelqu'un qui rentre un projet, c'est une sorte de petite aide qu'on lui donne pour lancer son projet, mais il ne saura plus y prétendre, pour ce même projet, l'année d'après. C'est bien pour lancer l'initiative, et pour lancer souvent des petits investissements nécessaires à lancer un projet. En terme de communication, nous n'avons évidemment pas communiqué et vous n'avez rien trouvé ... Mijnheer van den Hove, op de website of andere communicatiemiddelen ... et bien parce que nous attendions l'approbation, aujourd'hui, des fois que vous votiez non, et il est prévu, si pas le prochain, celui d'après, dans le Schaarbeek-info, un appel à candidature, enfin une communication au grand public, et cela se retrouvera, bien entendu, aussi sur notre site. Cela existe déjà sur le site actuel au même endroit où l'on peut voir les compostières et qu'on peut voir, mais je vous concède, et d'ailleurs c'est pour cela que de manière générale on revoit le site, que parfois sur des informations, il faut parfois un peu trop chercher, que pour y arriver, mais l'objectif est évidemment de communiquer ça au plus possible. Ca c'est pour la communication. Sur la limite, qu'est ce qui se passe si on reçoit plus de projets, et bien comme tout régime de subsides, que ce soit Fédéral ou Régional, ou ici, c'est forcément dans la limite des crédits disponibles pour l'année dans laquelle on parle, étant entendu que peut être si cela remporte tellement de succès et que des marges disponibles sont possibles auprès des années futures, on envisagera ou pas d'augmenter ces crédits, mais comme tout régime de subsides, Jeunesse, Handicapés, c'est dans la limite des crédits disponibles. Sur les critères, volontairement, et pas par souci de non transparence, volontairement, peu de critère, puisqu'on vise à promouvoir des nouveaux projets émergents, donc difficile de donner des critères de recevabilité quand on vise des projets émergents, et sur, ça c'était par rapport à, je ne sais plus si je ne réponds pas à M. Axel Bernard, par rapport au régime d'handicapés, mais un de vous m'aviez dit, donc, c'est volontairement vague, parce que quand on veut chercher l'innovation et les critères émergents, plus on met de critères, plus on restreint cet imagination et cette innovation, et par rapport à la remarque de M. Bernard, oui, évidemment, M. El Arnouki ne dispose pas, parce que ce n'est pas la compétence, de deux trois personnes, expertises en matière de handicap au sein de l'administration schaarbeekoise. Ici nous avons toute une équipe d'éco-conseillers qui vont analyser les projets, qui vont les regarder, et comme toute attribution qui repassera d'abord en Conseil communal, ils seront soumis à une analyse, à des critères, à des points positifs, à des points négatifs, et vous serons transmis. Et cette équipe de conseillers qui sont des personnes de l'administration, donc parfaitement indépendantes, et le Collège après, motivera et justifiera les choix qu'il a fait comme on le fait pour tout acte administratif.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 119 de la nouvelle loi communale;

Considérant qu'un soutien financier communal aux initiatives citoyennes visant à démarrer un projet local de développement durable aurait pour objectif d'encourager les Schaerbeekois à contribuer de manière active à l'évolution de la société et plus modestement à l'évolution de leur quartier et de leur commune.

Considérant qu'un montant de 15.000 € est inscrit à l'article 930/332-02/-/23 du budget ordinaire 2017 au titre de "Subsides aux organismes au service des ménages";

Qu'il y a lieu de destiner annuellement une partie de ce montant à l'octroi d'un soutien financier communal aux initiatives citoyennes visant à démarrer un projet local de développement durable;

Considérant qu'un tel article sera inscrit chaque année au budget;

Vu le rapport du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 14 février 2017;

Considérant qu'il y a lieu de faire droit aux conclusions de ce rapport;

DECIDE

D'adopter le texte suivant, portant

RÈGLEMENT SOUTIEN COMMUNAL AUX INITIATIVES CITOYENNES VISANT A DEMARRER UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Article 1 : Un soutien financier communal peut être octroyé à tout groupe d'habitants ou association(s) de Schaerbeek en vue de contribuer au démarrage d'une initiative émergente et originale qui s'inscrit dans le cadre du développement durable. Ce soutien financier ne peut être octroyé qu'une seule fois, pour lancer un nouveau projet. Le montant de ce soutien communal ne dépassera pas 3000€

Article 2 : Conditions d'octroi du soutien communal

- Le projet sera présenté par écrit au Collège des Bourgmestre et Échevins et devra comprendre au minimum les éléments suivants :
- Identité(s) du ou des porteur(s) de projet et numéro de compte sur lequel le soutien financier pourra être versé ;
- Présentation succincte de l'idée émergente ;
- Description du budget et planning envisagé ;
- Objectifs poursuivis, constats et arguments établissant qu'il s'agit d'un projet de développement durable (équilibre entre les objectifs environnementaux, économiques et sociaux) ;
- Description sommaire des indicateurs qui serviront à l'évaluation du projet.
- Le demandeur s'engage à transmettre par écrit au Collège des Bourgmestre et Échevins, au terme de la mise en œuvre du projet, un dossier comprenant un rapport succinct, les pièces justificatives et l'évaluation du projet.

Article 3 : Procédure

1°) La demande de soutien financier devra être adressée au Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Schaerbeek sur base du formulaire ad hoc, dûment complété et signé par le(s) porteur(s) du projet.

2°) Le dossier de demande de soutien financier sera soumis à l'approbation du Collège des Bourgmestre et Échevins qui au vu de ce dossier décidera d'une part si le projet en question peut bénéficier du soutien financier communal et d'autre part du montant qui pourra être octroyé à ce projet. Sa décision sera notifiée au demandeur. Elle sera définitive et sans appel.

Article 4 : Le Collège des Bourgmestre et Échevins est chargé de résoudre, selon les règles de l'équité, toute contestation qui pourrait survenir de l'application du présent règlement. Ce dernier sortira ses effets sous réserve d'approbation par l'Autorité de tutelle.

Article 5 : L'application du présent règlement est subordonnée à l'approbation, par l'Autorité de tutelle, du crédit inscrit chaque année, à cet effet, au budget communal, et au non-épuisement de ce crédit.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117 en 119 van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat een gemeentelijke subsidie voor burgerinitiatieven om een lokaal en duurzaam ontwikkelingsproject te starten tot doel zou hebben, met weinig kosten, om de inwoners te stimuleren om actief tot de evolutie van de maatschappij bij te dragen en bescheidener tot de evolutie van hun wijk en hun gemeente.

Overwegende dat een bedrag van 15.000€ingeschreven is op het artikel 930/332-02/-/23 van de gewone begroting van 2017 “ Subsidies aan instellingen ten dienste van gezinnen ”;  
Dat jaarlijks een gedeelte van dit bedrag bestemd wordt voor gemeentelijke subsidie voor burgerinitiatieven om een lokaal en duurzaam ontwikkelingsproject te starten;  
Overwegende dat dit artikel elk jaar in de begroting wordt ingeschreven;  
Gelet op het verslag van het College van Burgemeester en Schepenen van 14 februari 2017;  
Overwegende dat het past recht te laten gelden aan dit verslag.

#### BESLUIT

De volgende tekst goed te keuren, geldende

Reglement voor gemeentelijke subsidie voor burgerinitiatieven om een lokale en duurzaam ontwikkelingsproject te starten.

Artikel 1: Een gemeentelijke subsidie kan worden verleend aan elke inwonersgroep of vereniging van Schaarbeek als bijdrage aan de opstart van een opkomend en origineel initiatief dat zich in het concept van de duurzame ontwikkeling inschrijft. Deze financiële steun kan slechts eenmaal worden toegestaan om een nieuw project op te zetten. Het bedrag van deze gemeentelijke steun zal maximaal 3000€bedragen.

Artikel 2: Toekenningvoorwaarden van de financiële steun

- Het project zal schriftelijk aan het College van Burgemeester en Schepenen van de gemeente Schaarbeek worden voorgesteld en minstens de volgende elementen bevatten:
- Identiteit(en) van de verantwoordelijk(en) van het project en het bankrekeningnummer waarop de financiële steun kan worden gestort;
- Beknopte voorstelling van het nieuwe idee;
- Beschrijving van het beoogde budget en kalender;
- Nagestreefde doelstellingen, vaststellingen en argumenten die aantonen dat het een duurzaam ontwikkelingsproject betreft (evenwicht tussen de milieu-, economische en sociale doelstellingen);
- Korte beschrijving van de parameters die voor de evaluatie van het project zullen worden gebruikt;
- Op het vermoedelijke einde van uitvoering van het project verbindt zich de aanvrager ertoe om schriftelijk aan het College van Burgemeester en Schepenen een dossier over te maken, inclusief een korte verslag, de bewijsstukken, een evaluatie van genoemd project.

Artikel 3: Procedure

1°) De financiële steunaanvraag moet aan het College van Burgemeester en Schepenen van de gemeente Schaarbeek worden gericht, op basis van het geschikte formulier en ondertekend zijn door de verantwoordelijk(en) van het project.

2°) Het dossier van financiële steunaanvraag zal aan de goedkeuring van het College van Burgemeester en Schepenen worden voorgelegd die aan de hand van dit dossier, zal beslissen of het project in kwestie in aanmerking komt voor een gemeentelijke financiële steun enerzijds en het bedrag dat aan dit project zal worden toegekend anderzijds. Zijn beslissing zal aan de aanvrager worden betekend. Deze beslissing is definitief en onherroepelijk.

Artikel 4: Het College van Burgemeester en Schepenen is belast met de beslechting, volgens de rechtvaardigheidsregels, van iedere betwisting die uit de toepassing van dit reglement zou voortkomen. Dit reglement zal uitvoerbaar worden onder voorbehoud van haar goedkeuring door de toezichthoudende overheid.

Artikel 5: De toepassing van het huidige reglement is onderworpen aan de goedkeuring door de toezichthoudende overheid van het krediet dat elk jaar te dien einde in de gemeentebegroting wordt ingeschreven, en aan de beschikbare begrotingskredieten.

#### SERVICES GÉNÉRAUX -== ALGEMENE ZAKEN

#### Affaires juridiques -== Juridische Zaken

#### Ordre du jour n° 14 -== Agenda nr 14

**Aff. c/ Région de Bruxelles-Capitale - Autorisation d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat contre l'article 1er du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale du 15 septembre 2016 accordant une subvention globale de 125.638.896 €aux Communes dans le cadre du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité 2016-2019**

**Ged. t/ het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Machtiging om een beroep tot nietigverklaring bij de Raad van State in te dienen tegen artikel 1 van het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 15 september 2016 dat een globale toelage van 125.638.896 €verleent aan de gemeenten aangaande het Brussels preventie- en nabijheidsplan 2016-2019**

**Monsieur le Bourgmestre** : c'est un point qui réitère le débat qu'on a eu au mois de décembre sur le recours introduit contre la région, mais notre avocat nous demande d'approuver formellement son mémoire d'avocat au Conseil d'Etat, donc c'est le même débat globalement.

**Monsieur Koyuncu** : Merci M. le Président. Au nom de nom groupe, je réitère le point de vue qui vous a été développé au Conseil communal de décembre dernier, par ma cheffe de groupe. Mon groupe ne soutient certainement pas ce recours en annulation. J'ai lu la semaine passée votre sortie dans la presse, j'ai lu, vous avez exprimé votre mécontentement, et je ne pense pas que vous puissiez accuser la Région de manque de transparence. Il me revient, en effet, que lors de la réunion de concertation du 7 décembre 2016, avec la Région, relative au plan schaarbeekois, ni après, la Commune a entrepris une démarche pour évoquer la question que vous avez évoquée aujourd'hui. Plus encore, la décision du Gouvernement bruxellois, qui date du 15 septembre 2016, a été coulée dans un arrêté et a fait même l'objet d'un avis de l'inspection des Finances qui a rendu un avis favorable. Que peut-on lire dans cet avis : 6 critères sont utilisés pour déterminer le montant dont peut bénéficier notre Commune. La population pour 15 %, la densité de population pour 35 %, le revenu d'intégration social pour 15%, les demandeurs d'emploi inoccupés depuis plus d'un an pour 10 %, le nombre de logements sociaux pour 10 % et pour finir, la superficie contenue dans la zone de rénovation urbaine pour 15 %. Compte tenu de tous ces éléments, la répartition pour notre Commune s'est même vue améliorée, passant de plus ou moins 9% à 10% de l'enveloppe globale, soit pour Schaarbeek, plus ou moins, on est dans les alentours de 350.000 euros en plus, plus 11 % par rapport à l'année dernière. Puisque l'enveloppe elle-même a augmenté. Alors avouez, M. le Bourgmestre, que non seulement ces critères sont clairs, sont connus et sont même favorables à Schaarbeek. Je peux vous les donner ce soir si vous les voulez. La surprise d'aujourd'hui, pour moi, j'apprends, aujourd'hui, que le recours a été effectivement introduit le 6 février et que nous faisons un débat, ce soir, ici, sur un recours qui a déjà été introduit. Je ne vois pas l'intérêt de notre débat ici, au sein du Conseil communal. Je pense que c'est un mépris pour notre assemblée locale et pour notre démocratie locale. Enfin, la clef population que vous utilisez pour souligner que le résultat de la subvention par habitant serait défavorable à notre Commune, je me permets de souligner qu'à elle seule, la clef de répartition n'a jamais suffi à traduire les réalités sociales et démographiques de notre Commune. Alors que les 6 critères utilisés par la Région et que je viens de rappeler, eux le sont. Voilà pourquoi mon groupe, M. le Bourgmestre, votera contre cette initiative.

**Monsieur Verzin** : Merci M. le Président. M. le Président je viens d'entendre les propos de M. Koyuncu, mais je ne peux pas imaginer que le débat que vous avez initié au mois de décembre, si je ne me trompe, n'ait pas été amplement documenté sur base des réalités et des chiffres, et des comparaisons que vous avez même pu faire, vous-même, au sein du Parlement régional. C'est donc en parfaite connaissance de cause, non seulement des éléments du dossier introduit à la Région, que des éléments chiffrés, dont vous nous avez fait part, que vous avez initié cette demande d'introduction d'un recours. Aussi, je pense qu'aujourd'hui, les choses n'ont pas évolué et donc, notre groupe continuera à exprimer son soutien à la position que la Commune a adoptée au mois de décembre.

**Monsieur le Bourgmestre** : Merci. Donc je confirme à M. Koyuncu que suite à la décision du Conseil communal du mois de décembre d'introduire un recours, on a mandaté un avocat, et il a introduit un recours. Simplement, pour des pures raisons formelles, il convient d'approuver le texte qu'il a écrit entre décembre et le 6 février, qu'il a introduit en février. Donc le débat est le même qu'en décembre, les positions des uns et des autres sont sans doute les mêmes, mais il convient formellement d'adopter le texte lui-même qu'il introduit, c'est une règle de procédure qu'il convient de faire ici, donc, rien n'a évolué d'ici-là. Deuxièmement, vous dire que le débat sur les critères qui existeraient a été fait au mois de décembre, ce que le gouvernement a rendu public, vous parliez de transparence tout à l'heure, a rendu public, c'est un arrêté. Et l'arrêté prévoit : article 1 : les montants sont distribués comme suit : boum, et il y a un tableau. Et donc dans cette délibération rendue publique par le gouvernement, à l'égard des tiers, et donc à l'égard des communes, il n'y a pas de critères. Je crois savoir que le gouvernement en interne, s'est penché sur un document interne, et donc secret, avec des critères. Mais ils ne sont pas rendu publics, et ils ne font pas partie du débat public. Et tout ce que vous racontez sur les critères est peut-être vrai, peut être faux, je n'en sais rien. Et en démocratie, quand un gouvernement ou une autorité publique prend une décision elle doit la motiver. Et quand elle décide de distribuer de l'argent, comme ci ou comme ça, elle doit le motiver, afin qu'un débat public puisse avoir lieu sur les éléments d'appréciation de la distribution des subsides. Et il y a peut-être des critères, c'est possible, mais alors il doit les rendre publics, et quand ils seront publics, alors on peut avoir un débat sur l'opportunité de tel ou tel critère. J'aurais peut-être encore des choses à dire sur les critères, je n'en sais rien. Aujourd'hui je ne sais pas. Nous voulons simplement la transparence et nous voulons la motivation des décisions, parce que je continue à dire que si la Région distribue 30 millions pour soutenir les politiques communales de prévention, c'est une excellente chose, et je m'en réjouis. Je ne souhaite pas qu'elle fasse moins. Qu'elle distribue ses moyens

aux diverses communes qui font face à des réalités en matière de prévention, c'est nécessaire, et qu'elle se fonde sur des critères qui représentent cette réalité. Quand le résultat de quelques calculs mathématiques que ce soit abouti à ce qu'on soutienne en moyenne sur tout Bruxelles, la moyenne de Uccle et Anderlecht, de Evere et de Saint-Josse, de Berchem et de Ixelles, la moyenne de tout cela, c'est 26 euros par an et par habitant. Pour les politiques locales communales de prévention. Et à Schaerbeek c'est 25. J'ai du mal à croire que Schaerbeek est du mauvais côté des politiques nécessaires de prévention. Alors on est juste en-dessous de la moyenne, c'est la marge, mais j'ai quand même le sentiment que dans nos quartiers, et vous savez autant que moi, nous avons des réalités en nombre, en taille, en ampleur, qui justifient qu'on puisse se comparer à des communes, aller, prenons Saint-Gilles, qui a de mémoire, 28 euros, ou 40 euros par an, par habitant. Molenbeek, 31, Saint-Josse, je n'en parle pas, 80, ok je n'en parle pas, je ne l'ai pas dit. Voilà ce que je pense, je pense qu'une commune comme Schaerbeek, si on prend des critères objectifs, après on peut chipoter sur l'un, les autres, tout cela, on va arriver avec un message qui est de dire : il faut à Schaerbeek un peu plus de politique de prévention que la moyenne bruxelloise, parce que ça c'est la réalité de nos quartiers. Voilà, c'est tout ce que je dis dans ce débat-là, et le débat, globalement, on l'a eu au mois de décembre, de très belle qualité d'ailleurs.

**Monsieur Kovuncu** : M. le Bourgmestre, je suis avant tout un schaarbeekois, il y a énormément de défis à soulever, ici, à Schaerbeek, que ce soit en terme de délinquance, de décrochage scolaire, de radicalisme, je veux personnellement aussi plus de moyens pour Schaerbeek, c'est clair, mais à vous entendre, on dirait que vous insinuez comme quoi que la Région favoriserait certaines communes. Quand on voit le calcul que vous faites par nombre d'habitants, vous avez parlé de Saint-Gilles, de Schaerbeek, de Molenbeek. Par exemple, à Koekelberg nous sommes à 62 euros par habitants. On a notre ami Philippe Pivin. Donc vous faites encore un calcul, vous venez encore de faire un calcul sur le nombre d'habitants. Je pense que c'est un faux calcul. Je pense qu'il faut aussi prendre en considération des critères, des réalités qui sont sur le terrain. Oui, le nombre d'habitants, mais en même temps les réalités qui sont sur le terrain. Vous vous basez seulement sur le nombre d'habitants pour venir avec une approche qui critique on va dire, la bonne volonté de la Région. Mais, la Région a fait preuve de sa bonne volonté. Quand on a vu l'augmentation de ces millions d'euros concernant la DGC, la fameuse dotation générale aux communes. Je pense qu'il faut plutôt dialoguer que de faire des sorties, comme cela, dans la presse, M. le Bourgmestre.

**Monsieur Bouhjar** : Merci M. le Président. Je voudrais partager un sentiment, M. le Président, c'est qu'on a souvent tendance à faire le débat régional alors qu'on est au Conseil communal. Moi je commence à en avoir plus en plus marre de faire le débat régional et de voir si la Commune a raison ou la Région à raison. Or, M. Clerfayt, moi je ne vais pas vous critiquer, si vous vous battez pour qu'il y ait plus de moyens pour la Commune et en termes de prévention. C'est clair que, on ne peut que vous encourager à demander, mais c'est la manière, le moyen que vous utilisez qui pose question. Mais à vous entendre, et à écouter mon collègue, ici, Hassan, qui est aussi parlementaire, c'est un problème de critères qui seraient rendu publics ou non publics. C'est ça, aujourd'hui, en résumé. C'est ce qu'on remet en question. Les montants sont remis en question, et ça je n'ai pas de soucis à ce que ça soit remis en question, que les moyens donnés à Schaerbeek peuvent être considérés comme étant insuffisants selon vous, je ne le mets pas en question. Si il y a une question qui se pose, c'est : d'un côté on dit qu'il y a des critères qui ont été rendu publics, et de votre côté vous dites qu'ils ne sont pas rendu publics. Si le cas échéant, l'un arrive à prouver que les critères étaient publics, vous ferez quoi ?

**Monsieur le Bourgmestre** : Quand les critères seront publics, nous chercherons à les apprécier.

**Monsieur van den Hove** : Ik denk dat de heer Koyuncu gelijk heeft. U neemt gewoon het aantal inwoners over heel het Gewest per gemeente zonder te kijken naar wie er woont in de gemeente. Had U dat gedaan had U waarschijnlijk nog meer gelijk gehad. Dus, ik geef de heer Koyuncu volledig gelijk.

**Monsieur le Bourgmestre** : Dank U wel voor uw steun. Bien. Le débat a eu lieu, nous pouvons passer au point suivant.

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 27 voix contre 10 et 0 abstention(s). 3 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 27 stem(men) tegen 10 en 0 onthouding(en). 3 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 27 voix contre 10 et 0 abstention(s). 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 123,8° et 270 de la nouvelle loi communale;

Considérant que le Gouvernement de la région bruxelloise a inscrit, dans son accord pour la législature 2014-2019, la lutte contre la radicalisation violente comme une des priorités de prévention et de sécurité fondamentale;

Que dans ce cadre-là, il a pris un arrêté le 15 septembre 2016 accordant une subvention globale de 125.638.896 € aux communes dans le cadre du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité 2016-2019;

Que l'article 1er dudit arrêté répartit ces subsides entre les différentes communes bruxelloises, en dehors de toute clé de répartition connue ou objectivée ;

Que la part octroyée à la Commune de Schaerbeek dans cette subvention ne reflète ni sa taille, ni sa population, ni les difficultés sociales qu'elle peut connaître ; qu'en dépit de ses demandes, le Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale est restée en défaut de lui préciser de quelle manière cette répartition avait été opérée ;

Qu'il apparait donc que tant le principe de motivation des actes administratifs, que les articles 10 et 11 de la Constitution (égalité et non-discrimination) ont été violés;

Qu'il est pourtant nécessaire d'établir des critères solides et transparents pour offrir aux communes un cadre prévisible de leurs subsides et donc une meilleure capacité à programmer leur politique de prévention;

Considérant qu'au vu de ces éléments, il convient d'introduire un recours en annulation devant le conseil d'Etat contre l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 septembre 2016;

**DECIDE :**

Le Collège des Bourgmestre et Echevins est autorisé à introduire un recours en annulation devant le conseil d'Etat contre l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 septembre 2016.

#### DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 27 stem(men) tegen 10 en 0 onthouding(en). 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 123,8° en 270 van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat de Hoofdstedelijke Brusselse Regering in haar akkoord voor de legislatuur 2014-2019, de strijd tegen gewelddadige radicalisering heeft ingeschreven in het veiligheids- en preventiebeleid als één van de fundamentele prioriteiten;

Dat, in dit kader, ze op 15 september 2016 een besluit heeft genomen dat een globale toelage van 125.638.896 € verleent aan de gemeenten aangaande het Brussels preventie- en nabijheidsplan 2016-2019;

Dat artikel 1 van dit besluit deze subsidies tussen de verschillende Brusselse gemeenten verdeelt, buiten alle gekende of objectieve verdeelsleutel;

Dat de aan de Gemeente Schaarbeek toegekende deel van deze subsidie geen rekening houdt met haar grootte, noch haar bevolking, noch de sociale moeilijkheden die ze kan ondervinden; dat ondanks haar verzoeken daaromtrent, de Brusselse Hoofdstedelijk Regering in gebrek blijft om de verdelingscriteria nader te verklaren;

Dat er derhalve blijkt dat zowel het beginsel van de motivatie van de bestuurshandelingen als artikelen 10 en 11 van de Grondwet (gelijkheid en non-discriminatie) werden geschonden;

Dat er nochtans nood is aan degelijke en transparante criteria om de gemeenten een voorzienbaar kader van hun subsidies aan te bieden, zodat ze hun preventiebeleid beter kunnen programmeren;

Overwegende dat gelet op deze elementen, het past om een beroep tot nietigverklaring bij de Raad van State in te dienen tegen artikel 1 van het besluit van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 15 september 2016.

**BESLIST :**

Het College van Burgemeester en Schepenen wordt gemachtigd om een beroep tot nietigverklaring bij de Raad van State in te dienen tegen artikel 1 van het besluit van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 15 september 2016.

#### **RESSOURCES HUMAINES ==- HUMAN RESOURCES**

#### **Service du Personnel ==- Personeelsdienst**

#### **Ordre du jour n° 15 ==- Agenda nr 15**

#### **Règlement fixant les conditions d'accès à la fonction d'inspecteur pédagogique adjoint de l'Enseignement communal francophone - Approbation**

#### **Reglement tot vaststelling van de toegangsvoorwaarden tot de functie van pedagogisch adjunct inspecteur van het Franstalige gemeentelijk onderwijs - Goedkeuring**

#### **DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

22.02.2017

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 119 et 145 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 21 décembre 2016 portant sur la création d'un emploi d'inspecteur pédagogique adjoint;

Considérant qu'il convient que l'organisation du département de l'enseignement communal établisse une distinction entre les domaines administratif et pédagogique ;

Considérant la charge de travail que représente l'inspection pédagogique pour un réseau d'enseignement de plus de 10 000 élèves et qu'il y a lieu dès lors de désigner un adjoint à l'inspecteur pédagogique plus particulièrement affecté au niveau maternel et primaire ;

Considérant qu'une expérience propre dans le domaine de l'enseignement est indispensable pour assurer les missions relatives à l'inspection pédagogique ;

Vu le protocole d'accord signé en séance du 15 février 2017 par le Comité particulier de négociation ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 14 février 2017;

DECIDE

d'adopter le règlement suivant

Article 1

L'emploi d'inspecteur pédagogique adjoint prévu au cadre du personnel de l'Enseignement communal francophone sera accessible par voie de promotion, et réservé au personnel enseignant porteur d'un titre d'instituteur primaire, nommé à temps complet à titre définitif dans le réseau d'enseignement communal francophone de Schaerbeek, et possédant au moins 10 ans d'ancienneté.

Article 2

L'exercice utile d'une fonction de direction d'un établissement d'enseignement primaire ou fondamental sera pris en considération positivement dans la comparaison des titres et mérites des candidats.

Article 3

Lors de l'appel à candidatures, les candidats au poste d'inspecteur pédagogique adjoint seront invités à accompagner leur lettre de candidature d'un résumé de carrière (curriculum vitae) et d'une note d'intention de 3 pages.

Article 4

Il sera attribué à cet emploi un barème A5.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur à la date de son approbation par le Conseil communal.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 119 en 145 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 19 december 1974 tot regeling van de betrekkingen tussen de overheid en de vakbonden van haar personeel;

Gelet op het raadsbesluit van 21 december 2016 betreffende de oprichting van een betrekking van pedagogisch adjunct inspecteur;

Overwegende dat het past dat de organisatie van het departement van het gemeentelijk onderwijs een onderscheid maakt tussen de administratieve en de pedagogische domeinen;

Overwegende de werklast van de pedagogische inspectie voor een onderwijsnetwerk van meer van 10 000 leerlingen en dat het noodzakelijk is een adjunct inspecteur aan te duiden in het bijzonder voor het niveau van kleuter- en lager onderwijs;

Overwegende dat een eigen ervaring in het domein van het onderwijs onontbeerlijk is om de opdrachten van de pedagogische inspectie uit te voeren;

Gelet op het protocol van akkoord ondertekend in vergadering van het Bijzonder Onderhandelingscomité van 15 februari 2017;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 14 februari 2017;

**BESLUIT**

het volgende reglement goed te keuren

Artikel 1

De betrekking van pedagogisch adjunct inspecteur voorzien in de personeelsformatie van het departement van het Franstalige gemeentelijk onderwijs zal bij wijze van bevordering toegankelijk zijn en voorbehouden tot het voltijds vast benoemd Franstalig onderwijzend personeel in het netwerk van Franstalig gemeentelijk onderwijs van Schaarbeek, met een diploma van leerkracht lager onderwijs en met een anciënniteit van minstens 10 jaar.

Artikel 2

De nuttige uitoefening van een directiefunctie van een basis of fundamenteel onderwijsinstelling zal positief in aanmerking genomen worden in de vergelijking van de titels en verdiensten van de kandidaten.

Artikel 3

Bij de oproep tot kandidaten, zullen de kandidaten tot de betrekking van pedagogisch adjunct inspecteur uitgenodigd worden om hun kandidatuursbrief te begeleiden met een samenvatting van hun loopbaan (curriculum vitae) en van een intentienota van 3 bladzijden.

Artikel 4

Het barema A5 word aan deze betrekking toegekend..

Artikel 5

Het huidige reglement treedt in werking op datum van zijn goedkeuring door de Gemeenteraad.

**INFRASTRUCTURES ==- INFRASTRUCTUUR**

**Architecture et Bâtiments ==- Architectuur en gebouwen**

**Ordre du jour n° 16 ==- Agenda nr 16**

**Bâtiment communal sis rue de la Fraternité 7-9 à 1030 Schaerbeek - Remplacement d'urgence de la chaudière (application de l'article 249 de la nouvelle loi communale) - Mode passation et conditions du marché - Pour information**

**Gemeentegebouw gelegen Broederschapstraat 7-9 te 1030 Schaarbeek - Vervanging, bij hoogdringendheid, van de stookketel (toepassing van artikel 249 van de nieuwe gemeentewet) - Gunningwijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

**LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234, 236 et 249 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Considérant que la chaudière du bâtiment communal sis Rue de la Fraternité 7-9 à 1030 Schaerbeek est défectueuse, et risque de tomber en panne définitive d'un jour à l'autre;

Considérant qu'une panne définitive de la chaudière serait dommageable pour les usagers du bâtiment, qui contient notamment une crèche et une ASBL;

Considérant que les services techniques communaux ne peuvent procéder à des réparations, à cause d'un manque de disponibilité de pièces de rechange;

Considérant qu'il conviendrait dès lors de remplacer la chaudière dans les meilleurs délais, et d'adapter la cheminée nécessaire à ladite chaudière;

Vu le CSC Scha/Infra/2017/006 réalisé par les services communaux, afin de consulter au plus vite des entrepreneurs spécialisés;

Considérant que les travaux sont estimés à 60.000€TVAC, et que cette somme n'est pas disponible sur l'article 124/724-60/-/51;

Considérant qu'il conviendrait de l'inscrire à l'article budgétaire susmentionné par MB d'urgence, en vertu de l'article 249 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 07 février 2017:

1. D'approuver le projet de remplacement de la chaudière dans le bâtiment communal susmentionné;
2. D'arrêter la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
3. De fixer les conditions du marché telles qu'énoncées dans le CSC Scha/Infra/2016/048;
4. D'approuver la liste des entrepreneurs consultés pour ce marché;
5. D'imputer la dépense, estimée à 60.000€TVAC, à l'article 124/724-60/-/51 du budget extraordinaire 2017;
6. De financer la dépense par l'emprunt;
7. D'inscrire d'urgence en MB 60.000€ à l'article susmentionné en vertu de l'article 249 de la Nouvelle Loi Communale relatif aux urgences impérieuses.

#### PREND POUR INFORMATION

la décision susmentionnée du collège des bourgmestre et échevins du 7 février 2017 par laquelle il arrête le mode de passation et fixe les conditions du marché

#### ADMET

la dépense de 60.000€TVAC à financer par l'emprunt et à imputer sur un crédit complémentaire à inscrire en modification budgétaire à l'article 124/724-60/-/51 du budget extraordinaire 2017

#### DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234, 236 en 249 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, §1, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - in het bijzonder artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet; Overwegende dat de stookketel van het gemeentegebouw gelegen Broederschapsstraat 7-9 te 1030 Schaarbeek niet meer naar behoren werkt en van de ene dag op de andere definitief defect zou kunnen zijn;

Overwegende dat een definitief defect van de stookketel voor de gebruikers van het gebouw nefast zou zijn, aangezien het een kinderdagverblijf en een VZW huisvest;

Overwegende dat, omwille van een gebrek aan vervangstukken, de gemeentelijke technische diensten niet tot herstellingen kunnen overgaan;

Overwegende dat het bijgevolg zou passen deze stookketel zo snel mogelijk te vervangen, en ook de bestaande schouw aan te passen aan de nieuwe stookketel;

Gelet op het bestek Scha/Infra/2017/006, opgemaakt door de gemeentediensten, om zo snel mogelijk gespecialiseerde aannemers te kunnen raadplegen;

Overwegende dat de werken werden geraamd op 60.000 € BTW inbegrepen, en dat deze som niet beschikbaar is op artikel 124/724-60/-/51;

Overwegende dat het zou passen dit bedrag in te schrijven op bovenvermeld begrotingsartikel via een dringende BW, op grond van artikel 249 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op het collegebesluit van 07 februari 2017, houdende:

1. goedkeuring van het project ter vervanging van de stookketel van bovenvermeld gemeentegebouw;
2. vaststelling van de onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking als gunningswijze van de opdracht;
3. vaststelling van de voorwaarden van de opdracht, zoals opgesomd in het bestek Scha/Infra/2016/048;
4. goedkeuring van de lijst van de voor deze opdracht te raadplegen aannemers;
5. aanrekening van de uitgave, geraamd op 60.000€ BTW inbegrepen, op artikel 124/724-60/-/51 van de buitengewone begroting over 2017;
6. financiering van de kosten met een lening;

7. dringend bij BW 60.000 € inschrijven op bovenvermeld artikel, op grond van artikel 249 van de Nieuwe Gemeentewet betreffende dwingende en onvoorziene omstandigheden.

**NEEMT TER INFORMATIE**

bovenvermeld collegebesluit van 7 februari 2017, waarbij het de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht vaststelt

**STEMT IN MET**

de uitgave van 60.000 € BTW inbegrepen, te financieren met een lening en aan te rekenen op een bijkomend krediet in te schrijven bij begrotingswijziging op artikel 124/724-60/-/51 van de buitengewone begroting over 2017.

**Ordre du jour n° 17 -- Agenda nr 17**

**Institut Frans Fischer - Groupe scolaire Josaphat/Ruche - Construction d'un ascenseur pour personnes à mobilité réduite - Travaux supplémentaires - Décompte - Placement de 3 portes RF aux sas de l'ascenseur - Pour information**

**Frans Fischer Instituut - Scholengroep Josafat/Bijenkorf - Bouw van een lift voor personen met beperkte mobiliteit - Meerwerken - Verrekening - Plaatsen van 3 brandwerende deuren aan de sassen van de lift - Ter informatie**

**Monsieur Verzin** : M. le Président, j'interviens toujours sur le même (ascenseur). Simplement, je ne vais pas en faire un abcès de fixation avec M. l'échevin concerné, mais simplement constater que nous avons déjà engagé un montant de 267.000 euros, dans un premier temps, pour ce projet. S'ajoute aujourd'hui, peut-être, plus de 20.000 euros, donc on est quasiment à 290.000 euros, si je ne me trompe, pour mettre des portes coupe-feu, ok, je pense qu'on aurait pu le prévoir dès l'entrée de jeu, mais, ce qui est piquant dans ce dossier, et c'est pour cela que mon groupe ne votera pas contre, mais on va simplement s'abstenir, ce qui est piquant de constater, c'est que vous avez, en fait, écouté ce que nous avons dit à l'époque, puisqu'aujourd'hui, au départ il y avait un seul arrêt, qui allait du zéro au +2, ou effectivement, au +2, pour l'instant en tout cas, il n'y a plus de personne à mobilité réduite qui fréquente l'école Frans Fischer et vous avez décidé, maintenant, d'ajouter un étage intermédiaire, un arrêt, si, si, si, semble-t-il, pourquoi ? Parce qu'il y a une personne handicapée qui fréquente l'école N°1. Alors je vous demande simplement de confirmer cela si mes informations, ça vient directement du personnel enseignant de l'école 1, donc je ne suis pas suspect de trahir la vérité, mais si c'est le cas, vous devrez encore prévoir un budget complémentaire pour prévoir cet arrêt supplémentaire.

**Monsieur Vanhalewyn** : Très rapidement, sur, ici, l'augmentation du prix visant à, qui est nécessaire pour mettre des portes coupe-feu dans le sas, on en a parlé en commission, et je voudrais m'excuser auprès des membres de la commission, parce que je leur avais promis un justificatif sur les raisons du fait que ça n'avait pas été prévu dans le marché initial. Ça fait que l'architecte, aujourd'hui, est malade, et donc elle ne va pas me fournir les informations que vous aviez demandées à la commission, et je le ferai, dès qu'elle l'aura demain, je vous l'enverrai par mail et en ce qui concerne les informations de M. Verzin, à ce jour ci, l'ensemble des arrêts, des étages desservis restent strictement identiques et cette délibération-ci ne change rien par rapport à la délibération que nous vous avons proposée.

**DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Décidé, par 34 voix contre 0 et 3 abstention(s). 3 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 34 stem(men) tegen 0 en 3 onthouding(en). 3 leden hebben niet gestemd

**LE CONSEIL COMMUNAL**

*Décidé, par 34 voix contre 0 et 3 abstention(s). 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, en particulier son article 80;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 -en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;  
Vu la décision du 24 septembre 2014 du Conseil communal approuvant le mode de passation et les conditions du marché pour la construction d'un ascenseur pour les élèves à mobilité réduite dans l'Institut Frans Fischer, estimé à 175.000,00 €

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 23 décembre 2014 par laquelle il a désigné l'entrepreneur pour la construction d'un ascenseur pour élèves à mobilité réduite, pour le montant de 213.176,09 € TVA incluse.

Vu la décision du 28 janvier 2015 du Conseil communal approuvant la majoration de la dépense jusqu'à 235.000,00 € en tenant compte d'une marge pour la révision de prix et d'éventuels travaux supplémentaires. Considérant que les travaux ne pouvaient être commandés qu'en juillet 2016, après l'octroi des subsides par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Considérant que le conseil communal en séance du 30 novembre 2016 a pris pour information la problématique des fondations et a approuvé la décision du collège du 25 octobre 2016 de charger l'entrepreneur pour l'exécution des travaux supplémentaires pour le prix de 32.276,33 €

Considérant que les travaux sont en cours et que ceux-ci doivent répondre aux conditions du permis unique exigé par la Commission Royale des Monuments et Sites.

Considérant que l'entrepreneur a introduit une offre de prix pour des travaux supplémentaires, c.-à-d. le placement de trois portes RF aux sas de l'ascenseur pour le montant de 24.358,80 € TVA incluse.

Considérant que la dépense de ce travail supplémentaire est supérieure à 10% du marché initial.

Considérant qu'un crédit complémentaire de 50.000,00 € a été engagé à l'article 735/724-60/2016/51 du budget extraordinaire 2016 pour réaliser les travaux supplémentaires.

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 7 février 2017:

1. d'approuver le décompte pour le placement de trois portes RF aux sas de l'ascenseur pour un montant de 24.358,80 € TVA de 6% incluse.
2. D'imputer la dépense à l'article 735/724-60/2016/51 du budget extraordinaire 2016.

PREND POUR INFORMATION :

la décision susmentionnée du Collège du 7 février 2017.

#### DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 34 stem(men) tegen 0 en 3 onthouding(en). 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren.

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, in het bijzonder artikel 80;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 – in het bijzonder artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de beslissing van 24 september 2014 van de gemeenteraad houdende goedkeuring van de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht voor de bouw van een lift voor leerlingen met beperkte mobiliteit in het Frans Fischer instituut, geraamd op 175.000,00 €

Gelet op het collegebesluit van 23 december 2014 waarbij de aannemer aangeduid werd voor de bouw van een lift voor leerlingen met beperkte mobiliteit in het Frans Fischer Instituut voor een bedrag van 213.176,09 € BTW inbegrepen.

Gelet op de beslissing van 28 januari 2015 van de gemeenteraad houdende goedkeuring van de verhoging van de uitgave tot 235.000,00 € rekening houdend met een marge voor prijsherzieningen en eventuele meerwerken.

Overwegende dat de werken pas besteld werden in juli 2016, na de toekenning van de subsidies door de Federatie Wallonië-Brussel.

Overwegende dat de gemeenteraad in zitting van 30 november 2016 kennis genomen heeft van de funderingsproblematiek en van de beslissing van het College van 25 oktober 2016 om de aannemer te belasten met de uitvoering van de bijkomende werken voor de prijs van 32.276,33 €

Overwegende dat de werken in uitvoering zijn en moeten beantwoorden aan de voorwaarden van de stedenbouwkundige vergunning verleent door de Koninklijke Commissie van Monumenten en Landschappen.

Overwegende dat de aannemer een prijsofferte ingediend heeft voor meerwerken nl. de plaatsing van drie brandwerende deuren RF aan de sassen van de lift voor de prijs van 24.358,80 € BTW inbegrepen.

Overwegende dat de uitgave voor dit meerwerk meer dan 10% hoger ligt dan de oorspronkelijke opdracht.  
Overwegende dat een bijkomend krediet van 50.000,00 €ingeschreven werd op artikel 735/724-60/2016/51 van de buitengewone begroting over 2016 om de meerwerken uit te voeren.  
Gelet op het collegebesluit van 7 februari 2017:

1. Houdende goedkeuring van de verrekening voor de plaatsing van drie brandwerende deuren RF aan de sassen van de lift voor de prijs van 24.358,80 € BTW inbegrepen.
2. De uitgave aan te rekenen op artikel 735/724-60/2016/51 van de buitengewone begroting over 2016

NEEMT TER INFORMATIE:

De hogervernoemde beslissing van het College van 7 februari 2017.

### **Ordre du jour n° 18 -- Agenda nr 18**

**Inventaire de l'amianté dans divers bâtiments communaux - Mission complémentaire - Marché de services  
- Désignation de l'adjudicataire - Majoration de la dépense - Pour information**

**Asbestinventaris van verschillende gemeentebouwen - Aanvullende opdracht - Opdracht van diensten -  
Aanduiding van de aannemer - Verhoging van de uitgave - Ter informatie**

**Monsieur van den Hove** : In heel wat gebouwen werd er asbest gebruikt, zowel bij de constructie als bij de renovatie. Zolang men er niet aankomt, dat men het onaangerod laat, is het niet gevaarlijk, het is pas vanaf het moment dat men werken gaat uitvoeren dat er wel asbest kan vrijkomen. Is het systematisch de bedoeling om, voordat men werken gaat uitvoeren, om een studie uit te voeren of wil men voor alle gebouwen in Schaarbeek, alles in kaart brengen? Dus, asbest in kaart brengen?

**Monsieur Vanhalewyn** : Ici, c'est exactement le même marché, parce que je vois M. Bernard frissonner sur son siège. Donc, c'est exactement le même marché qui est passé, il y a 2 mois. Nous avons reçu l'autorisation de lancer le marché, il y a 2 mois, nous l'avons lancé, nous l'avons attribué, ici, nous vous informons juste que nous avons estimé le marché à 15.000 et il est à 17.212. C'est une information, mais j'ai signé le bon de commande la semaine passée et l'entrepreneur vient commencer de faire le tour des bâtiments, apparemment demain ou après-demain. En ce qui concerne la question de Quentin van den Hove, moi je peux recommencer, mais je vais être un peu long. Donc ici, il y a une obligation légale d'avoir un inventaire amiante descriptif, sur l'ensemble de nos bâtiments, chose qui avait été faite en 2011, mais il y avait une partie des bâtiments, certaines parties de certains bâtiments qui n'avaient pas été faites, et donc, ici nous le complétons par un inventaire complémentaire. Un inventaire descriptif, c'est la législation, sur lequel nous y conformons, nous rajoutons cette petite partie pour nous y conformer entièrement. Ça c'est pour résumer le long exposé que j'avais fait à M. Axel Bernard, je vous invite à voir les comptes rendus d'il y a 2 mois pour être plus précis.

**Monsieur le Bourgmestre** : Après il y a les inventaires destructifs, mais il n'y a jamais les inventaires définitifs. Et donc, on en parle à chaque fois.

### **DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

### **LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;  
Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;  
Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;  
Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 4 octobre 2016 de lancer un marché public par procédure négociée sans publicité afin de désigner un adjudicataire à même de réaliser une mission complémentaire d'inventaire de l'amianté dans les bâtiments communaux;  
Considérant que ce marché avait été estimé à 15.000€TVAC;

Considérant que les soumissionnaires avaient jusqu'au 28 octobre 2016 pour remettre offre;  
Considérant qu'à cette date, l'administration n'a reçu qu'une seule offre, s'élevant à 48.158€TVAC;  
Considérant que l'administration a considéré cette offre comme anormalement haute et a décidé d'élargir la concurrence et de se lancer dans des phases de négociations;  
Vu l'offre reçue le 20 janvier 2017 par un soumissionnaire ayant marqué son intérêt pour ce marché, d'une somme de 17.121,50€TVAC;  
Considérant que le fonctionnaire dirigeant de ce marché a considéré cette offre comme correcte, même si elle outrepassait légèrement l'estimation du marché;  
Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 7 février 2017:

1. De désigner l'entreprise ayant remis l'offre la plus intéressante du point de vue de la commune comme adjudicataire pour la mission susmentionnée, et ce aux conditions du CSC Scha/Infra/2016/011 et de son offre du 20 janvier 2017 pour 17.121,50€TVAC.
2. D'engager la somme de 17.121,50€TVAC au crédit de l'article 137/747-60/-/51 (2.121,50€ supplémentaires demandés en MB) du budget extraordinaire 2017.
3. De financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION  
l'augmentation de la dépense pour la mission susmentionnée

#### DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid het artikel 26, §1, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals ze tot op heden werd gewijzigd;  
Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;  
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;  
Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - inzonderheid artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op het collegebesluit van 4 oktober 2016 om een overheidsopdracht uit te schrijven bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking teneinde een aannemer aan te duiden die in staat is een aanvullende asbestinventaris op te maken van de gemeentegebouwen;  
Overwegende dat deze opdracht werd geraamd op 15.000 € BTW inbegrepen;  
Overwegende dat de inschrijvers uiterlijk op 28 oktober 2016 een offerte moesten indienen;  
Overwegende dat op die datum het bestuur slechts één offerte had ontvangen, ten belope van 48.158 € BTW inbegrepen;  
Overwegende dat het bestuur deze offerte als abnormaal hoog beschouwde en besliste de concurrentie uit te breiden en over te gaan tot onderhandelingsfasen;  
Gelet op de offerte ontvangen op 20 januari 2017 van een aannemer die zijn interesse voor deze opdracht had getoond, voor een som van 17.121,50 €BTW inbegrepen;  
Overwegende dat de leidende ambtenaar voor deze opdracht deze offerte als correct beschouwde, zelfs indien zij lichtjes hoger lag dan de raming van de opdracht;  
Gelet op het collegebesluit van 7 februari 2017, houdende:

1. aanduiding van de onderneming die - vanuit het oogpunt van de gemeente - de interessantste offerte indiende, als aannemer voor bovenvermelde opdracht, en dit aan de voorwaarden van het bestek Scha/Infra/2016/011 en van zijn offerte van 20 januari 2017 voor 17.121,50 € BTW inbegrepen.
2. vastlegging van de som van 17.121,50 €BTW inbegrepen op het krediet van artikel 137/747-60/-/51 (2.121,50€bijkomend gevraagd in BW) van de buitengewone begroting over 2017.
3. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE  
de verhoging van de uitgave voor bovenvermelde opdracht

**Ordre du jour n° 19 -- Agenda nr 19**

**Hôtel communal - Extension du système de contrôle des accès - Mode de passation, conditions du marché de travaux et désignation de l'adjudicataire - Pour information**

**Gemeentehuis - Uitbreiding van het toegangscontrolesysteem - Gunningswijze, voorwaarden van de opdracht van werken en aanduiding van de aannemer - Ter informatie**

**DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

**LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Vu la nécessité d'étendre le système de contrôle des accès au niveau -1 de l'hôtel communal;

Vu le système en place dans les bâtiments administratifs, installé au début des années 2000;

Considérant que pour des raisons évidentes de comptabilité en terme de matériel et de logiciel de gestion des accès, il est impossible de consulter la concurrence;

Vu le devis réf. MVDV/mdb/70005 du 19 janvier 2017 pour le prix de 5.808,00 €

Vu le procès-verbal du collège des bourgmestre et échevins du 31 janvier 2017 dans lequel celui-ci décide de :

1. arrêter le mode de passation (procédure négociée sans publicité sur simple facture acceptée) et fixer les conditions du marché selon l'offre MVDV/mdb/70005 du 19 janvier 2017 pour le prix de 5.808,00 €
2. imputer la dépense à l'article 137/724-60/-/51 du budget extraordinaire de 2017
3. financer la dépense par emprunt

**PREND POUR INFORMATION**

La décision susmentionnée du collège des bourgmestre et échevins du 31 janvier 2017

**DE GEMEENTERAAD**

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, §1, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - in het bijzonder het artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de noodzaak om het toegangscontrolesysteem op het gemeentehuis uit te breiden met het niveau -1;

Gelet op het bestaande systeem, dat begin jaren 2000 in de administratieve gebouwen werd geïnstalleerd;

Overwegende dat om evidente redenen van compatibiliteit van het materiaal en van de software voor het toegangsbeheer, het onmogelijk is om de concurrentie te raadplegen;

Gelet op het bestek met ref. MVDV/mdb/70005 van 19 januari 2017 voor de prijs van 5.808, 00 €

Gelet op het collegebesluit van 31 januari 2017 houdende :

1. vaststelling van de gunningswijze (onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op aanvaarde factuur) en van de voorwaarden van de opdracht van werken volgens de offerte MVDV/mdb/70005 van 19 januari 2017 voor prijs van 5.808,00 €

2. aanrekening van de uitgave op artikel 137/724-60/-/51 van de buitengewone begroting over 2017;
3. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

Voorνοemd collegebesluit van 31 januari 2017.

**Ordre du jour n° 20 -- Agenda nr 20**

**CSA - Programmation de la GTC (gestion technique centralisée du chauffage) - Mode de passation, conditions du marché de travaux et désignation de l'adjudicataire - Pour information**

**SAC - Programmatie van het GTB (gecentraliseerd technisch beheer van de verwarming)- Gunningswijze, voorwaarden van de opdracht van werken en aanduiding van de aannemer - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1° f - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Vu la GTC (gestion technique centralisée) en place au CSA;

Vu la nécessité de profiter d'une représentation graphique des productions de chaleur au cours des saisons de l'année afin d'affiner au mieux le réglage à distance des températures in situ;

Considérant que pour ce faire il convient de modifier la programmation du logiciel;

Vu l'offre 16.00012-0 du 18 janvier 2017 de la société ayant placé la GTC et détenant les droits intellectuels sur le logiciel de commande;

Vu le procès-verbal du collège des bourgmestre et échevins du 31 janvier 2017 dans lequel celui-ci décide de :

1. arrêter le mode de passation (procédure négociée sans publicité sur simple facture acceptée) et fixer les conditions du marché de travaux selon l' offre 16.00012-0 du 18 janvier 2017 pour le prix de 2.976,60 €
2. imputer la dépense à l'article 104/724-60/-/51 du budget extraordinaire de 2017
3. financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION

La décision susmentionnée du collège des bourgmestre et échevins du 31 janvier 2017

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, §1, 1° f - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - in het bijzonder het artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het in het SAC geïnstalleerde GTB (gecentraliseerd technisch beheer) ;

Gelet op de noodzaak om te kunnen beschikken over een grafische voorstelling van de warmteproductie tijdens de verschillende seizoenen om de regeling vanop afstand van de temperaturen in situ zo goed mogelijk te kunnen afstellen;

Overwegende dat hiertoe een wijziging van de programmatie van de software nodig is;

Gelet op de offerte 16.00012-0 van 18 januari 2017 van de firma die het GTB installeerde en die de intellectuele rechten op de bedieningssoftware bezit;

Gelet op het collegebesluit van 31 januari 2017 houdende :

1. vaststelling van de gunningswijze (onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op aanvaarde factuur) en van de voorwaarden van de opdracht van werken volgens de offerte 16.00012-0 van 18 januari 2017 voor de prijs van 2.976,60€
2. aanrekening van de uitgave op artikel 104/724-60/-/51 van de buitengewone begroting over 2017;
3. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

Voornoemd collegebesluit van 31 januari 2017.

### **Ordre du jour n° 21 -- Agenda nr 21**

#### **Ecole 10 - Remplacement d'un module hors-service de la GTC (gestion technique centralisée du chauffage) - Mode de passation, conditions du marché de travaux - Pour information**

#### **School 10 – Vervanging van een buiten werking zijnde module van het GTB (gecentraliseerd technisch beheer van de verwarming) - Gunningwijze en voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie**

#### **DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Vu la GTC (gestion technique centralisée) en place au sein de la chaufferie de l'école 10;

Considérant que la société la société qui a installé la GTC dans l'école 10 détient la propriété intellectuelle du logiciel de commande de la régulation chauffage;

Considérant que la régulation est actuellement hors-service et nécessite le remplacement d'un module de contrôle;

Vu l'offre 1700xx-01 du 3 février 2017 de la société ayant placé la GTC et détenant les droits intellectuels sur le logiciel de commande;

Vu le procès-verbal du collège des bourgmestre et échevins du 7 février 2017 dans lequel celui-ci décide de :

1. arrêter le mode de passation (procédure négociée sans publicité sur simple facture acceptée) et fixer les conditions du marché de travaux selon l'offre 1700xx-01 du 3 février 2017 pour le prix de 1.332,60 €
2. engager la dépense à l'article 722/724-60/-/51 du budget extraordinaire de 2017
3. financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION

La décision susmentionnée du collège des bourgmestre et échevins du 7 février 2017

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, §1, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - in het bijzonder het artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het GTB (gecentraliseerd technisch beheer), geïnstalleerd in de verwarmingsruimte van school 10.

Overwegende dat de firma die het GTB installeerde in school 10 de intellectuele eigendom op de bedieningssoftware voor de verwarmingsregeling bezit;

Overwegende dat de regeling op het ogenblik buiten werking is en een controlemodule vervangen moet worden;

Gelet op de offerte 1700xx-01 van 3 februari 2017 van de firma die het GTB installeerde en die de intellectuele rechten op de bedieningssoftware bezit;

Gelet op het collegebesluit van 7 februari 2017 houdende:

1. vaststelling van de gunningswijze (onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op aanvaarde factuur) en van de voorwaarden van de opdracht van werken volgens de offerte 1700xx-01 van 3 februari 2017 voor de prijs van 1.332,60 €
2. vastlegging van de uitgave op artikel 722/724-60/-/51 van de buitengewone begroting over 2017;
3. financiering van de kosten met een lening

NEEMT TER INFORMATIE

Voornoemd collegebesluit van 7 februari 2017.

**Contrats de quartier ==- Wijkcontracten**

**Ordre du jour n° 22 ==- Agenda nr 22**

**Contrat de quartier durable Pogge - Opération 6-1 - Etudes dépôt STIB - Appel à projets 2017-2021 – Cahier des charges - Approbation**

**Duurzaam wijkcontract Pogge - Operatie 6-1 – Studies depot MIVB - Projectenaanvraag 2017-2021 – Bestek - Goedkeuring**

**Monsieur le Bourgmestre** : Dans le cadre du contrat de quartier, nous vous demandons d'approuver, ce qui n'était pas obligatoire, mais il nous a semblé important de soumettre ce point au Conseil communal vu son caractère symbolique et, je pense, cette volonté politique partagée de tous de réussir ce grand projet d'extension des activités qu'accueille actuellement le bâtiment Rubens, les « écuries van de Tram », et de donner une nouvelle dimension à ce projet. On en a longuement parlé en commission lundi, l'appel d'offre vise, dans un calendrier un peu serré, à chercher un nouvel, enfin un nouvel, un opérateur unique qui va chercher à développer le site, le développer en surface, le développer en temps d'ouverture et d'occupation, mais en restant si possible dans le même esprit de service à la communauté, bio, récupération d'un bâtiment ancien, à la fois commercial et à la fois dans d'autres interrelations avec le voisinage. Ça peut être plus culturel, plus social, plus associatif, autre, avec un opérateur qui prend en charge tout le bâtiment pour que la Commune n'aie qu'un et un seul opérateur, et qui assume toutes les charges de mise en ordre du bâtiment, de demande des autorisations et de gestion à l'égard de tous les sous-traitants, sous-occupants, sous-locataires du bâtiment.

**Monsieur Platteau** : Merci M. le Président. Je me suis entretenu avec mon collègue, M. Donnez qui était là à la commission. Vous savez qu'on suit de près ce dossier, qu'on soutient, vous avez bien dit, une volonté partagée. J'avais une question spécifique, il y a de nombreux challenges, de nombreuses contraintes, c'est beau sur le papier, on verra dans la réalité. Et je me demandais quelles étaient les modalités d'évaluation, une fois que le contrat était accordé à un opérateur, qui allait être mises en place pour justement avoir un peu de monitoring de l'évolution du projet.

**Monsieur Verzin** : Je rejoins évidemment l'intervention de mon prédécesseur pour souligner toute l'importance et l'intérêt de refixer un programme socioculturel dans cette zone de Schaerbeek, puisque, en effet, pour faire plaisir à Mme Durant, nous savons tous, elle et moi, que la culture est évidemment le quatrième axe du développement durable. Donc bravo pour l'initiative. Je voulais simplement souligner ici ce que nous avons, je pense, convenu en commission, qu'effectivement dans le comité qui départagera les différents projets, ce soit bien les services spécifiques qui soient mentionnés, de préférence, dans leur ensemble, et la deuxième chose, c'est que je voudrais le dire ici et maintenant, afin qu'on ne me le reproche pas plus tard, notre accord sur l'occupation du rez-de-chaussée dans son entièreté, qui ne pose pas de problème, n'emporte pas nécessairement notre adhésion sur les projets futurs qui seraient appelés à se développer sur l'ensemble du site.

**Monsieur Bernard**: Par rapport à ce projet tout à fait louable, je voulais quand même faire deux remarques. La première c'est qu'on a beaucoup parlé dans un précédent dossier, à l'occasion du PRDD, de la nécessité d'impliquer les habitants d'un quartier dans l'élaboration de projets pour leur quartier, et ici, on a quand même un levier important pour pouvoir développer les projets les plus fous, et pour répondre aux besoins des habitants, et je regrette quand même qu'il n'y ait aucune, je dirais, effort d'enquête, d'information et de consultation, de participation des habitants par rapport aux besoins qu'ils exprimeraient pour leur quartier, pour voir ce site, qui est quand même assez important, pour développer des choses qui pourraient répondre à leurs besoins, répondre à ces besoins. Deuxième remarque, le premier regret, c'est cette absence d'enquête et vraiment de consultation de participation des habitants du quartier. Deuxième remarque, il y a quand même un effort de fixer des objectifs ambitieux dans ce projet, notamment d'ouvrir le site sur le quartier, de créer un lieu de vie, d'animation réunissant les différents publics de Schaerbeek et on sait que le coin de la place Colignon a une diversité importante de public. Il y a aussi un objectif d'intégrer les habitants dans la dynamique du site, et je constate que, dans la pondération qui est reprise pour évaluer le projet, et bien, ces différents points ne se retrouvent pas, du tout. On parle de l'équilibre financier, de la dimension du projet, mais est ce que oui ou non on va avoir des critères quand même concrets pour que l'occupant qui va gérer ce site va pouvoir travailler le quartier, les impliquer et je trouve que c'est vraiment un enjeu qui doit être pondéré en tant que tel, avoir une place prépondérante dans ce projet qui doit être ouvert, dans le quartier, avec la diversité qu'il y a dans le quartier.

**Madame Querton**: Voilà. Nous simplement, on se réjouit que l'initiative des « écuries van de Tram » puisse continuer, même si ce ne sera pas dans sa forme initiale, ou peut-être pas dans sa forme initiale, on est très content qu'il y ait un projet qui puisse se passer sur 3 ans, comme cela ça nous permettra de voir, plus..., sur 7 ans ?, c'est beaucoup ça, mais donc voilà, nous on est très content, on soutient et on est impatient, par contre, de voir évidemment, ceux qui auront remis leurs appels à projet. Est-ce qu'on pourra être tenu au courant de ceux qui ont remis un appel à projet et de celui qui aura été choisi. Ce serait super intéressant de pouvoir partager ça avec les conseillers communaux, voir quel est effectivement le projet qui a été désigné. Merci.

**Madame Durant** : Très courtoisement, donc en fait, moi je trouve que ce projet est vraiment, pour moi, la signification de la bonne relation entre le politique et les acteurs. Ce sont les acteurs qui ont démarré ce projet tous seuls, sans nous d'ailleurs, en faisant cette location à titre précaire avec la STIB. Petit à petit leur projet se développe, et nous venons en soutient, en disant simplement, voilà, remettez-nous un projet plus large sur lequel on va vous garantir une occupation de l'espace plus importante et on va négocier avec la STIB. Et donc je trouve que, « écurie van de Tram » c'est vraiment, je dirais, l'exemple d'une initiative citoyenne qui trouve de bonnes relations, des relations équilibrées et justes avec un pouvoir politique qui n'est pas là pour dire qui doit venir, mais qui est là pour mettre des critères et offrir aux opérateurs, qui par ailleurs prennent un risque, rappelons-le M. Bernard, vous voulez une participation citoyenne sur tous les besoins du quartier, mais ceux qui vont faire les activités là, c'est aussi un peu à leur risque et péril, donc il faut aussi que cette activité soit, et c'est le cas du marché etc., soit quand même économiquement rentable, donc on peut pas non plus faire miroiter aux gens qu'on va faire là toutes sorte de choses super sympa, parce que ce n'est pas possible, et qu'on demande à des acteurs ici, de venir prendre aussi un risque pour lancer une activité à la fois dans un cadre proche des citoyens, tenant compte de la diversité, tenant compte d'une série d'éléments de durabilité et de culture, mais qui est à leur risque et péril dans la mesure où eux doivent produire un projet qui économiquement tient la route de leur point de vue, donc je trouve, voilà, on est dans une relation saine et juste, j'espère qu'on aura de bonnes offres.

**Monsieur Dönmez** : Un dernier pour la route M. le Président. Je tenais juste à féliciter l'action dont a fait preuve le Collège, je trouve cela remarquable pour la démocratie locale, pour des projets aussi importants que celui-là de pouvoir en discuter, d'abord en commission, et souligner surtout la qualité du débat que nous avons eu en commission, c'était vraiment bien. Et puis d'une manière générale, la commission 1 est une commission qui est d'un certain niveau. Je trouve cela très, très bien, et puis je souhaiterais que cette

initiative qu'a fait part le Collège puisse se répéter beaucoup plus souvent, surtout pour des projets aussi importants pour ce quartier. Merci.

**Monsieur le Bourgmestre** : Merci en tout cas à vous tous pour vos appréciations et le soutien général que ce projet reçoit, mais je pense qu'on partage tous le plaisir d'aller prendre un verre, ou acheter quelque chose à cet endroit parce qu'il a redonné de la vie au cœur de la Commune et d'une manière très sympathique et très équilibrée qui correspond aux volontés que l'on a pour des quartiers comme celui-ci. Je voudrais d'abord confirmer à M. Verzin que son amendement, j'ai oublié de le dire en entame, nous remplaçons dans le comité d'avis le délégué du service Classes moyennes par un délégué du service Spécifiques qui représentera les Classes moyennes, l'enjeu culture et d'autres enjeux de gestion communale. Je veux dire, d'abord, à M. Bernard, que, dire qu'il n'y a pas eu de consultation, ça c'est quand même fort de café. C'est un projet qui a été construit à travers la dynamique du contrat de quartier. Et si il y a bien un instrument et un programme dans la Commune qui travaille énormément la consultation des habitants, qui fait de nombreuses réunions, avec des méthodes originales pour aller à la rencontre des citoyens, aller à la rencontre des mamans, à la rencontre des enfants pendant la journée, pas seulement les parents qui savent se déplacer le soir à une réunion où les intellos qui savent parler, c'est franchement la dynamique du contrat de quartier et le boulot que fait Renovas en cette matière, et les habitants ont tous, dans le cadre du contrat de quartier, souhaités pérenniser le projet « écuries van de Tram », et développer le projet « écuries van de Tram ». Il est désigné comme un des programmes, un des projets du contrat de quartier, il y a de l'argent qui sera dédié à la réflexion sur l'ensemble du bâtiment sur lequel M. Verzin a encore des réflexions, mais donc, ça fait bien partie de la dynamique du contrat de quartier et de la volonté de redynamisation de toute cette partie en répondant aux sollicitations, aux demandes, aux attentes des habitants. Et cette demande, c'était bien de développer, comme certains l'on dit, un projet qui est de nature économique, qui est *self-supporting*, comme on dit en bon français, mais en même temps qui a un impact au-delà de cela, c'est pas un bête commerce, au-delà de cela qui crée une dynamique sociale de quartier, qui est ouvert sur une série d'autres éléments que la seule dynamique commerciale, et c'est bien dans ces termes-là qu'on a construit les conditions de l'appel d'offre. Il nous faut un opérateur sérieux, qui a les reins solides, qui saura gérer, qui saura payer son loyer, qui saura vérifier qu'il n'y a pas trop de bruit, ou qui saura faire les travaux de ces bâtiments, il faut qu'il soit sérieux, c'est 50% des critères de sélection, M. Bernard, 50% c'est le loyer et le sérieux du projet, et 50% c'est les autres aspects : 10% commercial, 10% culturel, 10% ouvert sur le quartier, enfin, relisez le truc, c'est donc un équilibre entre les deux, comme Mme Durant l'a dit, c'est une vraie dynamique partagée à l'égard du quartier, qui tient compte de ces 2 éléments de la vie associative. Et le choix sera fondé la dessus. Ce dossier reviendra au Conseil communal, Mme Querton, M. Platteau, puisque quand le comité d'avis aura examiné les offres et fait des propositions au Collège, et que c'est formellement le Collège qui décidera, il produira ensuite un projet de contrat avec l'opérateur désigné, qui est un contrat, une convention, qui passera au Conseil communal. C'est prévu en septembre, on va choisir en juin, les vacances seront mises à profit pour rédiger ce contrat. Et dans ce contrat, M. Platteau, on pourra alors, en fonction du projet qui est présenté et de la nature des activités qui seront dans l'offre et qui seront retenues, construire, et vous serez attentif, les mécanismes d'évaluation avec le partenaire, enfin la Commune devra évaluer comment cette convention est mise en œuvre et on aura ce débat à ce moment-là, en fonction du projet qu'on aura reçu d'abord, et retenu, puisqu'on peut espérer avoir 50 offres mais qu'il n'y en aura qu'une seule. On verra bien l'offre qui vient et qui propose une redynamisation, un développement de ce site. Voilà je vous remercie.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Considérant que la Commune souhaite développer l'occupation du bâtiment « Ecuries du tram » pour la période 2017-2021,

Considérant que cette occupation sera assurée par un prestataire qu'il convient de désigner par appel à projets ;

Vu le dossier d'appel à projet dressé à cette fin,

Considérant que l'occupation des lieux fera l'objet d'une convention entre la Commune et le prestataire désigné ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 14 février 2017 ;

DECIDE :

1. d'approuver la procédure de mise à disposition du bâtiment « Ecuries du tram » pour la période 2017-2021 ;
2. de prendre acte que l'occupation fera l'objet d'une convention entre la Commune et le prestataire désigné ;

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat de gemeente de bezetting van het gebouw "Stallen van de tram" wil ontwikkelen pour de periode 2017-2021,

Overwegende dat deze bezetting zal verzekerd worden door een dienstverlener die zal worden gekozen via een projectaanvraag;

Gezien het dossier projectaanvraag dat hiervoor werd opgemaakt,

Overwegende dat de bezetting van de plaatsen het voorwerp zal uitmaken van een overeenkomst tussen de gemeente en de gekozen dienstverlener;

Op voorstel van het college van burgemeester en schepenen van 14 februari 2017;

BESLIST :

1. de procedure voor de terbeschikkingstelling van het gebouw "Stallen van de tram" pour de periode 2017-2021 goed te keuren;
2. er acte van te nemen dat de bezetting het voorwerp zal uitmaken van een overeenkomst tussen de gemeente en de gekozen dienstverlener;

**SERVICES COMMUNAUX SPÉCIFIQUES -- SPECIFIEKE DIENSTEN VOOR DE BEVOLKING**

**Sports -- Sport**

**Ordre du jour n° 23 -- Agenda nr 23**

**Création d'un Centre Sportif Local Intégré de référence sous la forme d'une ASBL dénommée "SPORT 10 30" - Pour information**

**Creëren van een Geïntegreerd Lokaal Sportcentrum onder de vorm van een vzw met naam "SPORT 10 30" - Ter informatie**

**Monsieur Köse** : La majorité de celle et ceux d'entre vous qui s'occupe de la politique sportive, de sport à la Commune, de voir un jour un centre sportif intégré à Schaerbeek, qui nous permettrait la rationalisation des politiques sportives avec la clarification et, je dirais, « l'architecture » de la politique sportive dans son volet animation, et sur le volet aussi de gestion et de maintenance des infrastructures sportives. A côté de cela nous aurons évidemment un gain financier avec le salaire de deux personnes et demi, qui sera pris en charge par la Communauté française. Hier, lors de la commission, j'ai donné l'exemple de l'asbl Sport Schaerbeekois, qui gère le Terdelt. Lorsqu'il y a une ampoule, ou un pommeau de douche qui est cassés au Terdelt, c'est remplacé le jour même. Mais lorsqu'un pylône ne marché pas à Chazal, et j'ai eu le cas il y a quelques temps, il faut 2 mois avant que ce soit réparé parce qu'il faut signer des bons de commande, il faudrait que le service Travaux planifie, etc. et donc, pendant 2 mois, parfois il y a des match qui sont remis, il y a des forfaits et aujourd'hui, pour toutes ces raisons, la création d'un centre sportif intégré qui sera, je pense, le deuxième, dans la Région bruxelloise, je pense, après le centre d'Ixelles, nous fera avancer dans notre politique sportive beaucoup plus facilement. Ce soir on vous demande de prendre acte des statuts de l'ASBL. Il y a toujours une virgule, ou encore des corrections à faire dans les semaines à venir, parce que nous avons d'abord une obligation de rentrer le dossier avant le 31 mars, mais là nous avons maintenant un délai jusque fin juin, dans les semaines à venir, avec évidemment l'avis des différents services communaux et peut être de ceux d'entre vous qui voudraient donner son avis, parce que je sais qu'il y a des experts dans la salle, notamment, je pense à M. Bouhjar qui connaît bien les dossiers sportifs. Si vous avez des avis, des commentaires à faire, parce que je crois que c'est le projet de la Commune, pas seulement du Collège et de la majorité, mais le projet du Conseil communal. Tous vos avis sont les bienvenus pour les intégrer. Après cette prise d'acte donc on peut déjà aller plus loin. Si vous avez des questions, des commentaires, je crois que le Bourgmestre aussi voudrait dire quelques mots là-dessus. Nous sommes prêts à vous entendre.

**Madame Vriamont** : Begrijp ik het goed dat het hier gaat om de creatie van een nieuwe vzw voor het beheer van de gebouwen van het Neptunium, en dat men, in die nieuwe structuur, zowel het infrastructuur beheer onderbrengt als een stuk sportieve animatie? Dan is mijn vraag welke garanties zijn er naar onafhankelijkheid van beheer en toekennen van het gebruik van die infrastructuur door verenigingen die zowel gelieerd zijn aan de Franstalige gemeenschap, als aan de Vlaamse gemeenschap? Ik denk bijvoorbeeld je hebt daar een zeer actieve vereniging De eendjes die zweminitiatie, daar al jaren in het Neptunium organiseren, welke garanties zijn er voor Nederlandstalige organisaties om dan gebruik te maken van die infrastructuur wanneer in die nieuwe structuur zowel animatie als beheer van het gebouw samen gebracht worden?

**Monsieur le Bourgmestre** : Ons antwoord daarop zal zeer pragmatisch zijn. Hebt U huidig bekommernissen over het beheer door de vzw Netunium ten opzocht van de vzw De Eendjes? Nee, nu zijn er geen ik zie dus niet in waarom er problemen zouden komen in de toekomst. Het is gewoon een verandering in de vorm en de naam van de vzw die onze sportcomplexen beheren maar er zakl geen andere aanpassing gebeuren.

**Madame Vriamont** : What's in a name? Waarom moet dan er een nieuwe structuur komen als hget alleen maar gaat om een naamsverandering?

**Monsieur le Bourgmestre** : Het doel van de nieuwe structuur is om ons beheer te profesionaliseren door de twee structuren samen te brengen. Dat is ons doel.

**Monsieur Bouhjar** : Ce qu'on nous demande ce soir, M. le Président, c'est bien de prendre acte de la modification des statuts du Neptunium, qui deviennent l'ASBL Sport 10 30 et avec l'intention, le cas échéant, d'introduire une demande auprès des instances de la Communauté française, pour pouvoir obtenir la reconnaissance de centre sportif local intégré. Hier nous avons eu un débat, intéressant, en commission et confirmé encore plus ce soir, lorsque je vous ai entendu introduire et expliquer les raisons pour lesquelles vous introduisez ce type de demande, je pense, à mon avis, qu'on se trompe d'orientation. Ce n'est pas un centre sportif intégré dans lequel il faudrait s'orienter, mais plutôt vers une régie des sports autonome. Puisqu'on parle de gestion des infrastructures, qu'on parle d'interventions beaucoup plus rapides, beaucoup plus urgentes, beaucoup plus efficaces, et on est pas dans un projet beaucoup plus sportif en terme d'activité, puisque les activités existent déjà par des concessions, la majorité des infrastructures sont occupées par des clubs sportifs, au niveau des heures d'occupation que vous attribuez, soit à l'année, soit sur bail de concession de 15 ans, comme certains clubs peuvent bénéficier sur notre Commune. Donc l'initiative est bonne, moi je ne suis pas en train de dire c'est bon, ce n'est pas bon. Ce que je vous proposerais, M. L'échevin, et en tout cas au Collège, c'est de mener peut être encore la réflexion, si c'est pas encore assez abouti, de peut-être mener encore la réflexion et de, le cas échéant, de mener une projection financière des autres avantages que pourraient offrir la régie des sports, puisqu'on pourrait récupérer toutes les tva sur toutes les fournitures, toutes les consommations d'énergie, gaz, électricité, et donc, à la fin, au total, ce serait beaucoup plus intéressant, je pense, que le financement de deux salaires, partiellement, parce que c'est 90% pour un salaire et 65% pour le deuxième, donc il faudrait voir le cas échéant ce qui serait le plus intéressant pour la Commune et puis une autre proposition que je ferais aussi au Collège, c'est qu'on a eu plusieurs fois des interpellations citoyennes, ici, au Conseil communal, de personnes, usagés du Neptunium ou d'associations de fait, ou de collectifs de quartier, est ce qui n'aurait pas été intéressant de faire une consultation également, au niveau des usagers du Neptunium, parce qu'on passe d'une piscine à quelque chose d'autre. Et en terme de management, qu'est-ce que vous proposez en terme de management, en terme de plan, par rapport à la relance de la piscine une fois les travaux terminés ? Ce serait bien qu'on ait ces informations-là avant de pouvoir s'engager vers quelque chose de plus large puisqu'on a quand même rencontrer des difficultés de par l'infrastructure vétuste mais de part aussi l'absence d'un directeur, l'absence d'un véritable management. Donc vers quoi voulez-vous nous orienter et orienter le Neptunium dans l'avenir ? Concrètement. Merci.

**Monsieur Verzin** : Merci M. le Président. M. le Président j'étais avec M. Bouhjar hier en commission et nous avons entendu les explications du directeur de cabinet de M. l'échevin qui s'est efforcé de donner, je pense, le meilleur de lui-même dans ce dossier, et ce, depuis de nombreux mois, dossier qui a connu pas mal d'avatars puisque de Collège en Collège, de mois en mois, il n'a cessé d'être reporté pour être travaillé, etc. Notre groupe soutient, évidemment, le principe de l'initiative. Je pense que créer un jour un centre sportif local intégré est une bonne idée, il y a un décret, il y a des subventions, tout ça me paraît intelligent. Par contre, les voies et moyens pour y parvenir, je reste quand même très fort sur ma faim aujourd'hui et je me pose un certain nombre de questions : la première question que je me pose, c'est de savoir pourquoi on a pris comme point d'appui pour créer la nouvelle ASBL intitulée SPORT 10 30 à la place de Neptunium, en s'appuyant sur l'ASBL actuelle du Neptunium. Pourquoi n'a-t-on pas pris pied directement sur l'ASBL Sport Schaerbeekois ? Sport Schaerbeekois = SPORT 10 30, me semble t'il. Deuxième question, pourquoi, en commission, nous a-t-on dit qu'on n'intégrait pas l'ensemble des infrastructures sportives qui sont situées sur le territoire communal et qui relèvent de la compétence de

notre Commune. Troisièmement, et je pense que c'est quelque chose qui est vraiment fondamental, je l'ai dit hier en commission, je pense que M. Bouhjar a raison, quand il dit qu'il faut absolument distinguer ce qui relève de la gestion des infrastructures où, effectivement, une gestion autonome par le biais d'une régie sportive séparée me paraît une bonne manière de donner de l'autonomie, de réponse plus favorable, plus rapidement à un certain nombre de besoins qui s'expriment, que de passer par le cadre contraignant et lourd, je crois que l'échevin l'a souligné, des procédures communale, *sensu scriptum*. Et pourquoi je dis ça ? Parce qu'il me semble qu'on mélange deux concepts : il y a le concept de la gestion des infrastructures, du management de ces infrastructures, et à côté, il y a tout le problème de la gestion, de la politique sportive intégrée, entre les différents acteurs de la vie sportive de Schaerbeek, en ce compris les services des Sports de la Commune. Et donc, je comprends bien qu'il faille un jour aboutir à la création d'un centre sportif intégré, mais ces aspects, dont je viens de parler, me semble curieusement pas très bien pris en compte, d'autant plus qu'à ce jour, en tout cas, qu'est ce qui en devient de l'ASBL qu'on va devoir créer, d'une manière ou d'une autre, et dont le Collège n'a pas encore décidé qui reprend les compétences Enfance et Jeunesse, qui actuellement se trouve à l'intérieur de l'ASBL Sports Schaerbeekois. Et donc, je pense qu'on a vraiment encore ici du travail, du pain sur la planche, et on a tellement du pain sur la planche que quand on voit les conclusions de la note de synthèse qui a été remise hier en commission, non pas par l'échevin, mais par son directeur de cabinet, il nous dit : comment constitue-t-on le centre sportif local intégré ? Soit par le mécanisme de fusion par absorption partiel de l'ASBL Sport Schaerbeekois dans le Neptunium (approuvé par le collège) soit par le mécanisme indépendant de mutation des statuts du Neptunium ou de changement de nom avec dissolution volontaire, ou le maintien en l'état de l'ASBL Sport Schaerbeekois, suite à la décision de report des statuts de l'ASBL Enfance et Jeunesse. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui on est en réalité nulle part, on a un projet de statut qui voyage de Collèges en Collèges, qui est atterri aujourd'hui, sur le contenu duquel je n'ai pas vraiment de problèmes particuliers, cela ne mange pas de pain, mais, se pose malgré tout le problème de la cohérence d'un projet, d'une vision d'ensemble sur le projet, vraiment, quelle sera demain la politique schaerbeekoise en matière de sports, comment va-t-on gérer demain de manière plus cohérente, plus managériale, l'ensemble des infrastructures sportives communales, parce qu'en effet, quand on prend, et on vient de le dire, le tempo pour la remise effective du dossier de demande de reconnaissance du CLSI à la Communauté française, les trois hypothèses sont toujours présentes : soit, avant le 31 mars, soit le 31 mars au plus tard, soit *a posteriori*, reconnaissance espérée pour octobre 2018, soit à *vestiriori* ce qui suppose une reconnaissance effective postérieure, dont tout cela est ouvert, rien de tout cela n'est décidé aujourd'hui, et donc, ok, ce point, je pense, est soumis à notre Conseil d'aujourd'hui, pour information, quoi que l'analyse du Collège, que j'ai ici sous les yeux, parle d'une approbation en séance publique, donc il y a une petite contradiction entre l'ordre du jour du Conseil et la délibération du Collège que j'ai ici, mais donc, ce que je pense qu'il serait utile c'est de remettre cet ouvrage sur le métier, d'examiner ça peut être en consultant un peu plus en amont les membres de la commission Sports du Conseil communal, parce qu'en fait, finalement, dans ce dossier, avec tous ces points qui sont passés de Collèges en collèges, de mois en mois, finalement, ce n'est qu'hier, à six heures et demie qu'on a pris connaissance d'un projet de statuts, qu'on a lu page par page, sur un coin de table et donc je reviens à ce que je disais tout à l'heure en début de séance, il est vraiment regrettable que dans une commune de 130.000 habitants, qui est la deuxième commune de la Région de Bruxelles-Capitale, on travaille de cette manière-là, je pense que ce n'est pas respectueux des habitants, ce n'est pas respectueux de la qualité des membres du Collège, et ce n'est certainement pas respectueux des membres de ce Conseil.

**Madame Lorenzino** : Merci M. le Président. Je vais simplement, donc, au nom de mon groupe, dire que, évidemment, nous soutenons le principe de la création de ce centre sportif local intégré qui présente trois avantages principaux, qui ne sont pas du tout négligeables : premièrement, la rationalisation des structures, puisque une seule ASBL pourra gérer l'ensemble des infrastructures sportives et des activités qui seront proposées, et donc ça, pour nous, ce n'est pas négligeable, deuxièmement, la professionnalisation de l'encadrement, et ce n'est pas peu, et enfin, troisième axe, ça va permettre de développer encore davantage l'offre qui sera proposée à nos citoyens, et donc pour ces raisons, on soutient bien évidemment la création de ce centre. Merci

**Monsieur Bernard** : Si je comprends les critiques faites par M. Bouhjar et par M. Verzin sur l'absence de cohérence et parfois de vision de la politique sportive à Schaerbeek, je ne voudrais pas aujourd'hui, qu'on en arrive à freiner un projet qui est porté depuis longtemps par toute une série d'acteurs de la Commune vis-à-vis du Neptunium, nous même, je pense, et je crois que c'est important de le voir se développer et j'aimerais quand même aussi soutenir l'idée de construire ce centre sportif intégré à partir du Neptunium et de l'ASBL actuelle. Parce que, si je vois correctement les choses, il y a un plan de rénovation de la piscine qui est en cours. On espère que ça aboutira à un début des travaux assez rapidement, et parallèlement donner à ce centre sportif futur des moyens financiers pour pouvoir engager une gestion correcte de ce centre à créer, ça va permettre de développer le pôle sportif à Schaerbeek de

manière, je pense, beaucoup plus ambitieuse que ce que ce n'est actuellement. Et donc j'aimerais, à priori, qu'on soutienne le projet de ce centre sportif intégré, parallèlement à la rénovation du Neptunium, ça permettra de donner une dimension bien plus grande à notre piscine, qui je pense, en a bien besoin, et j'espère que ce sera aussi l'occasion d'avoir une réflexion sur la gestion de ce futur centre pour sortir un peu du chaos dans lequel la politique sportive et la gestion du Neptunium est pour l'instant en cours.

**Monsieur Sag** : Merci M. le Bourgmestre. Nous sommes heureux d'entendre l'annonce de cette fusion. Premièrement, ce qui permettra une subsidiation par la Communauté française, deuxièmement, une économie d'échelle, par pour faire des économies, mais pour proposer une offre plus importante, et dernièrement, nous espérons que cette fusion apportera une gestion plus dynamique, plus équilibrée et plus transparente, et qui permettra de rendre notre piscine plus attractive.

**Monsieur van den Hove** : Dank U. Ce projet, comme il nous avait été présenté en commission en janvier, pour ceux qui étaient là, ils s'en rappellent probablement, était largement incomplet, très largement incomplet. Il a, entre janvier et février, fortement murit. Et je dois vous avouer que hier, en commission, j'étais même très agréablement surpris de ce qui nous avait été proposé. Un des buts est la rationalisation. La seule question que j'ai encore, à ce moment-là, c'est pourquoi ce projet n'intègre-t'il pas dès le début toutes les infrastructures sur notre territoire ?. Merci

**Monsieur Köse** : Merci M. le Bourgmestre. Je suis content, moi, du débat que nous avons eu hier et aujourd'hui. Mais à chaque Conseil, il y a des points qui reviennent tous les trois mois, chaque année, et ce sont des points sur lesquels on discute et puis on vote. Mais dans l'histoire de Schaerbeek, c'est pour la première fois que nous allons créer un centre sportif intégré, d'où les discussions de Collèges en Collèges, les discussions de commissions en commissions. Mais, sachez-le, nous avons fait tout en toute transparence et nous avons partagé avec vous toutes les étapes. Et je crois que la discussion doit continuer pour aboutir au meilleur. Mme Vriamont, par rapport à votre questionnement, au jour d'aujourd'hui, les associations flamandes, néerlandophones, comme francophones, peuvent disposer, utiliser, les infrastructures et demain il n'y a rien qui changera. Plutôt que de signer une convention avec le service des Sports, ce sera une convention qu'ils signeront avec le nouveau centre sportif intégré. Pour le management du Neptunium, quelque part, M. Bouhjar, ça tombe bien, puisque nous fermons le Neptunium le 30 juin, nous allons préparer le chantier en juillet et en août et pour démarrer en septembre, et les travaux dureront quand même 18 mois au moins, et nous aurons tout le temps pour préparer la succession, ce sera de toute façon pour la prochaine législature. Par rapport à la différence entre Régie ou ASBL, ça, le Bourgmestre va vous répondre.

**Monsieur le Bourgmestre** : Alors, je veux quand même revenir dans le débat. La seule chose qui est demandée aujourd'hui au Conseil communal, c'est de prendre pour information, et implicitement indiquer s'il soutient ou ne soutient pas cette démarche prise par le Collège d'aller vers une intégration de nos équipements sportifs, de leur gestion, dans ce qu'on appelle un centre sportif local intégré, qui répond à une législation de la Communauté française, qui impose un cadre et qui donnera des moyens. Pour faire cela, il faudra intégrer nos équipements sportifs qui sont gérés actuellement sous forme de deux ASBL et aussi pour partie par les services communaux pour d'autres. On va donc commencer par intégrer, fusionné, et on peut encore choisir la voie que l'on veut, ce n'est pas fondamental, on peut faire par le soit un, soit deux, ce n'est pas fondamental, l'important c'est la démarche et l'objectif qu'on se fixe et qu'on partage. Et est ce qu'on le partage ou on le partage pas, est ce qui a en chemin des embuches impossibles à franchir ou non, ou des obstacles politiques ou des obstacles...bon c'est ça la question. Donc aujourd'hui on vous demande de prendre pour info et de dire si vous soutenez ou vous ne soutenez pas. Ça je crois qu'on peut le faire car on partage tous cette volonté-là, sauf si on devait bloquer sur Régie ou ASBL, alors il faut changer d'option. Deux, il n'existe pas aujourd'hui, le plan détaillé et la feuille de route qui indiquent déjà précisément le chemin que l'on va prendre jusque dans 2 ans et demi quand on aura fini. On n'a pas notre plan sur Google maps qui dit : au troisième carrefour tournez à droite et puis prenez la rue ici, non, on sait qu'on va aller dans cette direction-là, on sait où on va aller et il y a une série d'étapes qu'on fera en chemin. En particulier, par exemple, le plan budgétaire précis dépendra du rythme auquel le Collège pourra staffer le personnel de ce centre intégré, l'objectif et la condition, c'est d'atteindre deux équivalents temps plein et demi, en fonctionnement suffisamment longtemps pour avoir à terme la reconnaissance. et donc on va dans cette direction là, mais vous dire aujourd'hui que ça commencera en septembre ou ça commencera en juin ou en janvier, j'en sais encore rien. Vous dire, aujourd'hui est ce que l'intégralité des équipements sportifs ou non sera à quelle date mis dedans, très franchement, on ne le sait pas encore, pas parce qu'on ne veut pas, parce que le mode de gestion d'une série d'équipement est un peu complexe et sous *igénéris*. Certains équipements sportifs, surtout les plus récents que l'on a construits, sont partagés avec les écoles. On doit faire attention. On doit bien regarder ça. Certains sont dans un contrat de concession-convention avec un opérateur privé qui a construit un grand bâtiment sur un terrain sur Lambermont. On examine ça juridiquement. C'est un peu délicat juridiquement, mais on doit bien le faire. Donc aujourd'hui on n'a pas encore indiqué le moment précis

où on va le faire, notre service Juridique travaille dessus, le travail est en cours, mais aujourd'hui on n'a pas encore dit : pif, paf, comme ça, au troisième carrefour on tourne. Non on sera peut-être au carrefour suivant mais on ira dans cette direction-là. Donc voilà, il y a une série d'étapes qui sont encore en train d'être élaborées, préparées, mais on voulait confirmer maintenant, avant de mettre tout cela en œuvre, ce qui est compliqué, on voulait confirmer maintenant, la volonté ou le soutien du Conseil communal et vous en tenir informé. Pourquoi une seule structure ? Parce qu'on s'est inscrit dans le cadre du décret. Voilà, ça nous semble plus simple une que deux. Aujourd'hui nous gérons pas trop mal, pas parfaitement, nos infrastructures sportives avec une ASBL, 2 ASBL, c'est pas dramatique d'en créer une, cela me semble plus clair, et de la rendre surtout plus professionnelle avec du vrai personnel à temps plein, un vrai directeur, du vrai personnel, pouvoir, on aura le débat tout à l'heure, peut être dresser des PV un peu plus précis, c'est possible, mais aussi, surtout, faire les marchés publics comme ils doivent être faits, gérer le personnel comme il doit être fait, et surtout garantir un accueil aux clubs ou aux pratiquants du sport avec une vision de développement du sport, parce que c'est ça la condition d'un centre sportif local intégré. C'est avoir une vision de développement et de promotion du sport et de recevoir les subsides pour avoir les équipes qui le font. Et donc, c'est comme certains l'on dit, professionnaliser, rationaliser parce qu'il y aura moins de structure, il y a qu'une seule structure, les sportifs ne vont qu'à un seul endroit, à terme, cela mettra peut être un peu de temps, en fonction des contrats, on va essayer de tout mettre dedans le plus vite possible, et professionnaliser, rationaliser, et développer la pratique sportive, ce qui est l'intention d'un centre sportif intégré. Et en termes de calendrier, et bien Saïd vient de vous répondre, on ferme le Neptunium maintenant, donc il n'y aura pas de pratique de natation pendant quelques temps. Notre objectif c'est d'être tip top pour une reconnaissance à tout le moins lors de la réouverture du Neptunium. La réouverture c'est dans 2 ans. Les critères de reconnaissance, c'est 18 mois de fonctionnement. Bien, voilà on va essayer de rentrer dans ce schéma-là et le calendrier précis on va l'ajuster dès qu'on peut voter les statuts, mettre le personnel, aller de l'avant. Donc notre centre sportif ne sera pas reconnu avant 2 ans, ou peut être à 18 mois si tout va bien, 24 mois si la vie est comme la vie, un peu plus s'il y a quelques soucis en chemin, on n'en sait rien encore. Voilà. Et si le gouvernement est prêt à le reconnaître. Donc aujourd'hui, la seule délibération qu'on vous demande c'est de prendre pour information, mais en tenant compte de vos remarques et réflexions, qui encadre et guide le travail que le service des Sports, soutenu par le service des Affaires juridiques, le service des Finances, et tous les autres services qui accompagnent ce projet pour aller dans cette direction. Voilà.

**Monsieur Verzin** : J'ai bien entendu ce que vous venez de dire, et donc, bien évidemment, le MR soutient la philosophie que vous venez d'explicitier et qui soutient tout le projet. Cela ne pose évidemment pas question. Par contre, sur la méthodologie utilisée, j'ai quand même encore aujourd'hui un certain nombre d'interrogations et de réserves, et je maintiens que, on est en train de mélanger deux objectifs différents. Je crois qu'il faut que vous soyez attentif à cela, parce que pour l'instant tout cela est un peu noyé dans les statuts et on ne sait pas très bien qui va faire quoi ni comment cela va fonctionner. Pourquoi je dis cela ? Parce que je pense qu'il est, en termes de méthodologie, fondamental de distinguer la gestion technique de nos infrastructures, comment cela fonctionne, comment la maintenance doit être opérée, quel est les ou le personnel qu'il faut affecter à cette maintenance, et à cette gestion technique, quelques soit l'infrastructure et quelques soit leur nombre d'ailleurs, un, deux, trois, l'ensemble, on verra, et de l'autre côté, tout ce qui touche à l'animation sportive de ces infrastructures communales, la politique sportive autrement dit. Or, si je ne me trompe, le décret dont il est question et auquel on essaye de se raccrocher, est un décret qui tente à promouvoir la pratique sportive, tant le sport pour tous, que le sport d'élite. Et donc, les personnes que nous allons devoir engager dans ce cadre-là, sont des personnes qui devront avoir des qualifications en termes de vision stratégique de pratique sportive, et non pas des managers qui vont gérer au jour le jour une institution, que ce soit le bassin de natation, la plaine Terdelt ou Kinetix. La dedans, il y a du personnel qui doit manager techniquement l'infrastructure et donc, j'attire vraiment l'attention du Collège, et je vais vraiment le faire de manière constructive, sur la différence qu'il y a entre les deux objectifs, qui aujourd'hui, dans les statuts, qu'on examine, me paraissent totalement confondus et mélangés et je pense que ça nuit et à la cohérence, et à la lisibilité du projet.

**Monsieur Bouhjar** : Ou bien je me suis mal fait comprendre tout à l'heure, je n'ai jamais parlé d'incohérences, je vois que M. Axel Bernard en fait référence, j'ai pas parlé d'incohérences, la seule chose que moi je disais, c'est à vous entendre, en écoutant le service des Sports, à savoir M. l'échevin et son directeur de cabinet, et au discours que vous nous avez encore donné ce soir, les objectifs, en tout cas les besoins urgents au niveau des sports pour avoir un rendu de service efficace, me paraissent à moi, aujourd'hui qu'on devrait plus, également, explorer la piste de la Régie des sports. Vous avez fait un très bon travail, vous avez été accompagné par l'AES, l'Association des Etablissements Sportifs, qui sont extrêmement compétents. J'estime que ce serait intéressant également de pouvoir explorer, avec la projection, la Commune sait exactement ce qu'elle dépense en facture d'eau pour toutes ces infrastructures, en facture d'électricité et de chauffage dans toutes ces infrastructures. En rénovation et

entretien, donc tout le matériel d'équipement, vous avez refait les terrains synthétiques, les entretiens des terrains synthétiques, ça coûte du pognon, donc il y a toute cette TVA là qu'on peut récupérer, et *in fine*, c'est au calcul final, qu'est ce qui est le plus intéressant ? Ca ou ça, c'est tout ce que moi je demande. Si le Centre sportif intégré est plus intéressant c'est bien. Alors, j'entends ici, on va créer des trucs. On ne crée rien. On a une ASBL qui était le Neptunium, qui devient l'ASBL SPORT 10 30, qui demande une reconnaissance, les infrastructures elles sont déjà là, les activités sportives elles sont déjà là, on a rien inventé, on a rien créé de plus. Que tout le monde se calme, c'est une recherche de subventionnement et de financement pour pouvoir financer deux postes qui auront un rôle de management et de direction, je suppose, que ce soit de la piscine ou le restant des infrastructures sportives. On se calme. Quand on dit : on va créer, non, on n'est pas en train de créer une nouvelle infrastructure, il n'y a rien de tout cela !

**Monsieur El Maslouhi** : Merci. Tout d'abord, en tout cas, moi, je suis d'accord sur le fond, c'est-à-dire d'avoir une seule structure, une seule structure pour la Commune, sachant que ça nous permettra d'avoir plus de soutien au niveau de la Communauté française. Ça c'est un. Maintenant au niveau des procédures, des objectifs de cette ASBL, moi je ne suis pas d'accord avec vous M. le Bourgmestre. Vous dites, on va fusionner les deux ASBL et on verra après. Je pense qu'il faut déterminer au préalable les objectifs de cette ASBL. Qu'est-ce qu'on attend ? Voir même de consulter les personnes concernées dans notre Commune. Ça c'est la première chose. Avoir une consultation, les acteurs qui seront concernés par cette ASBL, voir leur vision aussi, à long termes. Deuxième chose aussi, n'oublions pas qu'on est un service public, que c'est vrai que les moyens de la Communauté française vont donner du souffle et aider cette ASBL à aller de l'avant, mais on a aussi d'autres pouvoirs fédérés dans la Commune, qui eux aussi ont des attentes par rapport à nous. Donc, c'est-à-dire, là, je pense, par exemple, aux écoles. On a des écoles francophones de l'officiel, mais on a des écoles aussi néerlandophones. Qu'elle est la relation que ce centre va avoir avec ces écoles néerlandophones, avec d'autres ASBL qui seront aussi concernées, ou bien participer au projet, et donc là, il faut déterminer les objectifs. Je pense, qu'on ne peut pas dire : aller, on va fusionner et on verra ça après. On est d'accord sur le fond, mais déterminons les objectifs de cette ASBL. Le financement aussi, consulter les acteurs qui sont concernés dans la Commune, ça c'est très important pour qu'on puisse aller de l'avant. Merci.

**Monsieur le Bourgmestre** : La réponse à vos deux questions, à vos trois remarques, pardon : vous n'avez sans doute pas lu et découvert les textes du décret, dans lequel nous souhaitons nous inscrire, qui fixent un cadre. On ne peut pas sortir de ce cadre. Cette discussion est intéressante, mais à un moment, on doit s'inscrire dans ce cadre-là. Et peut-être qu'il n'y a pas eu assez d'explications de ce cadre, mais on doit rester dans ce cadre-là. Deux, quels sont les objectifs ? Ils sont précisés à l'article 1 des statuts : c'est la promotion du sport, du sport pour tous, du sport d'élite, etc., etc. c'est écrit dans le document. Trois, je veux indiquer aussi que, à M. Verzin, le centre intégré, pour être reconnu, doit disposer du pouvoir concret de gestion des infrastructures. C'est une des conditions. Vous avez raison de dire qu'il y a peut-être deux métiers, il y a un métier plus technique, et un métier plus promotion du sport, j'entends bien. Mais le décret prévoit que le centre sportif intégré ait la pleine maîtrise, gestion, du style propriété ou l'usage plein. Peut-être que le centre intégré fera comme fait le Neptunium, il sous-traitera des aspects techniques de gestion à une société tierce, pour entretenir des équipements techniques. Peut-être. Mais en attendant, cette décision doit relever du centre intégré. Donc on ne peut pas, à ce stade-ci retirer le volet nettoyage et entretien des bâtiments et n'avoir que le volet promotion du sport. C'est la condition du décret, c'est comme cela. On s'inscrit dedans et on va s'inscrire dedans. Voilà. Parce que, ou sinon, la démarche n'a pas de sens. D'accord ? mais on peut revenir ici aux étapes successives, on peut en parler, mais aujourd'hui on a pris acte, pris connaissance, de votre soutien général, et des questions particulières légitimes que vous posez, sur la gestion concrète, sur les enjeux, et on peut revenir sur toutes ces questions-là, à chacune des étapes successives, comme je l'ai indiqué, de mise en œuvre de ce projet, de créer un centre sportif local intégré, conforme au décret de la Communauté française qui vise à rationaliser nos structures, développer le sport et professionnaliser la gestion de nos équipements sportifs. Voilà. Parfait nous poursuivons si vous le voulez bien.

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

22.02.2017

Vu le Décret de la Communauté française du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés, modifié par les Décrets du 7 mars 2006, du 19 juillet 2011 et du 13 septembre 2012, et précisé par les Arrêtés du 15 septembre 2003, du 23 juin 2006, du 16 novembre 2007 et du 8 décembre 2011 et cela en conformité avec la loi du 27 juin 1921 relative aux asbl, telle que modifiée par la loi du 2 mai 2012 ;

Vu les délibérations successives du Collège du 17 janvier 2017 et du 14 février 2017 portant sur les projets de statuts de l'asbl « SPORT 10 30 » qui a vocation à devenir le futur centre sportif local intégré de Schaerbeek.

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins,

**PREND POUR INFORMATION**

la volonté de constituer un Centre Sportif Local Intégré (sous la forme d'une ASBL « SPORT 10 30 »), dont les statuts doivent encore faire l'objet d'une approbation formelle par les instances habilitées.

**DE GEMEENTERAAD**

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe gemeentewet ;

Gelet op het Decreet van de Franse gemeenschap van 27 februari 2003 dat de erkenning en de steun aan de plaatselijke sportcentra en de geïntegreerde plaatselijke sportcentra organiseert, gewijzigd door de besluiten van 7 maart 2006, 19 juli 2011 en 13 september 2012, en bevestigd door de besluiten van 15 september 2003, 23 juni 2006, 16 november 2007 en 8 december 2011 en dit, in overeenstemming met de wet van 27 juni 1921 betreffende de vzw's, zoals gewijzigd door de wet van 2 mei 2002 ;

Gelet op de opeenvolgende beraadslagingen van het College van 17 januari 2017 en 14 februari 2017 over de projecten van statuten van vzw "Sport 10 30" die roeping heeft om het toekomstige geïntegreerde plaatselijk sportcentrum van Schaerbeek ;

Op voorstel van het College van de Burgemeester en Schepenen,

**NEEMT TER INFORMATIE**

de wil om een Geïntegreerd Plaatselijk Sportcentrum te vormen (onder de vorm van een vzw "Sport 10 30"), waarvan de statuten nog het onderwerp van een formele goedkeuring door de gerechtigde instanties moeten zijn.

\* \* \*

**Madame van Zuylen quitte la séance --- Mevrouw van Zuylen verlaat de vergadering**

\* \* \*

**Jeunesse --- Jeugd**

**Ordre du jour n° 24 --- Agenda nr 24**

**Convention tripartite entre l'asbl Atout Projet, la commune de Schaerbeek et l'asbl Sport Schaerbeekois -  
Approbation**

**Tripartiete overeenkomst tussen de vzw Atout Projet, de gemeente Schaarbeek en vzw Sport  
Schaerbeekois - Goedkeuring**

**DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

**LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 117 et 123;

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 14 février 2017;

Vu le projet de convention en annexe;

Vu la charte de partenariat en annexe;

22.02.2017

DECIDE

d'approuver et signer la convention tripartite 2017-2019 entre l'asbl Atout Projet, la Commune de Schaerbeek et l'asbl Sport Schaerbeekois.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikelen 117 en 123;  
Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 14 februari 2017;  
Gelet op het ontwerp van overeenkomst in bijlage;  
Gelet op het handvest in bijlage;

BESLUIT :

de tripartiete overeenkomst tussen de vzw Atout Projet, de vzw Sport Schaerbeekois en de Gemeente Schaarbeek goed te keuren.

**Maison des femmes -- Huis van de vrouwen**  
**Ordre du jour n° 25 -- Agenda nr 25**

**Convention entre la commune de Schaerbeek et BeesCoop relatif au projet Falcoop - Approbation**

**Overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en BeesCoop betreffende het project Falcoop - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu la nouvelle loi communale,

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 21.02.2017,

DECIDE

D'approuver le projet de convention entre la Commune de Schaerbeek et BeesCoop relatif au projet Falcoop

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de nieuwe gemeentewet,

Gelet op het besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 21.02.2017

BESLIST

de overeenkomst tussen de Gemeente Schaarbeek en BeesCoop betreffende het project Falcoop goed te keuren

**POINTS EN URGENCE -- PUNTEN IN SPOED**

**DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING**

**Programme de prévention urbaine -- Programma voor stadspreventie**

**Ordre du jour n° 44 -- Agenda nr 44**

**Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés - Projet de répartition FIPI communal 2017 - Approbation**

**Impulsfonds voor het Migrantenbeleid - Gemeentelijk verdelingsproject FIM 2017 - Goedkeuring**

**Monsieur le Bourgmestre** :on vous demande d'approuver le projet de répartition FIPI communal 2017, au point 44, qui a fait l'objet d'une discussion avec toutes les associations concernées, et d'un procès-verbal d'accord sur les répartitions qui sont ici proposées, et en gestion technique, on vous demande

22.02.2017

d'adopter une minuscule modification du bail par lequel nous louons le bâtiment « écuries van de Tram » à la STIB sur un petit détail d'assurance. Voilà. Ce n'est pas fondamental.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'initiative de la Commission Communautaire Française visant à créer un Fonds d'Impulsion pour financer des projets dans le cadre de la Politique des Immigrés ;

Vu l'appel à projet 2017 lancé par la Commission Communautaire Française (COCOF)

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 21 février 2017

DECIDE

d'approuver la proposition de répartition budgétaire présentée par le Collège des Bourgmestre et Echevins pour les actions envisagées. En attente de confirmation de la part de la Commission Communautaire Française (COCOF) du montant attribué à Schaerbeek, cette répartition est basée sur le montant attribué en 2015 et en 2016, soit 114.596 euros.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het initiatief van de Franse Gemeenschapscommissie om een Impuls Fonds met het oog projecten in het kader van het immigratiebeleid te financieren, te creëren;

Gelet op de oproep 2017 gelanceerd door de Franse Gemeenschapscommissie tot het indienen van voorstellen

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 21 februari 2017

BESLUIT

om de begroting toewijzing zoals voorgesteld door het College van Burgemeester en Schepenen voor de voorgenomen acties, goed te keuren. In afwachting van de bevestiging van de Franse Gemeenschapscommissie (COCOF) van het toegekende bedrag voor Schaerbeek, is deze verdeling gebaseerd op het bedrag toegewezen in 2015 en in 2016, of €114.596.

SERVICES GÉNÉRAUX -- ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière technique -- Technisch vastgoedbeheer

Ordre du jour n° 45 -- Agenda nr 45

**Rue Rubens 95 - Contrat de bail entre la STIB et la Commune - Modification de la clause "assurances" - Approbation**

**Rubensstraat 95 - Huurcontract tussen de MIVB en de Gemeente - Annwijziging van de clausule "Verzekeringen" - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 3 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale

Vu sa délibération du 21.12.2016

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 21.02.2017

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à ces décisions

22.02.2017

Vu l'urgence

DECIDE :

d'adopter le contrat de bail (modification de la clause assurance), déposer au dossier, entre la STIB et la Commune de Schaerbeek pour le rez-de-chaussée sis rue Rubens, 95

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 3 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet

Gelet op zijn beraadslaging

Gelet op de beslissing van het College van Burgmeester en Schepenen dd. 21.02.2017

Overwegend dat het betaamt gevolg geven aan deze beslissingen

Gelet op de dringendheid

BESLUIT :

het huurcontract (wijziging van de clausule verzekeringen), neergelegd in het dossier, tussen de MIVB en de Gemeente Schaarbeek voor de gelijkvloers gelegen Rubensstraat 95 aan te nemen

\* \* \*

**Monsieur De Herde et Monsieur El Arnouki sortent -- De heer De Herde en de heer El Arnouki gaan naar buiten**

\* \* \*

\* \* \* \* \*

**Après le point 45 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants -- Na het punt 45 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen :** M.-h. Bernard Clerfayt; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Bernard Guillaume, Denis Grimberghs; M.-h. Frederic Nimal; MM.-hh. Etienne Noel, Saït Köse, Sadik Köksal, Michel De Herde, Mohamed El Arnouki, Mme-mevr. Adelheid Byttebier; MM.-hh. Georges Verzin, Jean-Pierre Van Gorp, Emin Ozkara, Mme-mevr. Isabelle Durant, M.-h. Ibrahim Dönmez, Mmes-mevr. Derya Alic, Mahinur Ozdemir, M.-h. Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Mohamed Reghif, Mohamed Echouel, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Döne Sönmez, Sophie Querton, Debora Lorenzino, MM.-hh. Burim Demiri, Axel Bernard, Seydi Sag, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, M.-h. Abdallah Kanfaoui, Mme-mevr. Joëlle van Zuylen, M.-h. Quentin van den Hove, Mmes-mevr. Barbara Trachte, Asma Mettioui, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Bernadette Vriamont, MM.-hh. Eric Platteau, EL MASLOUHI Ahmed, Luc Denys.

\* \* \* \* \*

## RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

Points de l'O.J. Punten agenda	1-7, 9-11, 13, 15-16, 18-25, 44-45	8	12	14	17	OUI – JA : O					
						NON – NEEN : N					
						ABSTENTION – ONTHOUDING : -					
						PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME BESTEMMING : —					
BERNARD GUILLAUME	O	O	O	O	O						
ETIENNE NOEL	O	O	O	O	O						
GEORGES VERZIN	O	O	O	O	-						
MICHEL DE HERDE											
JEAN-PIERRE VAN GORP	O	O	O	N	O						
DENIS GRIMBERGHS	O	O	O	O	O						
CÉCILE JODOGNE											
EMIN OZKARA	O	O	O	N	O						
SAÏT KÖSE	O	O	O	O	O						
LAURETTE ONKELINX											
ISABELLE DURANT	O	O	O	O	O						
HALIS KÖKTEN											
SADIK KÖKSAL	O	O	O	O	O						
IBRAHIM DÖNMEZ	O	O	O	N	O						
DERYA ALIC	O	O	O	N	O						
MAHINUR OZDEMIR	O	O	O	O	O						
FREDERIC NIMAL	O	O	O	O	O						
FILIZ GÜLES											
ABOBAKRE BOUHJAR	O	O	O	N	O						
MOHAMED EL ARNOUKI											
YVAN DE BEAUFFORT											
ANGELINA CHAN	O	O	O	O	-						
MOHAMED REGHIF	O	O	O	O	O						
MOHAMED ECHOUEL	O	O	O	O	O						
VINCENT VANHALEWYN	O	O	O	O	O						
HASAN KOYUNCU	O	O	O	N	O						
DÖNE SÖNMEZ	O	O	O	N	O						
ADELHEID BYTTEBIER	O	O	O	O	O						
JAMILA SANHAYI											
SOPHIE QUERTON	O	O	O	O	O						
DEBORA LORENZINO	O	O	O	O	O						
BURIM DEMIRI	O	O	O	O	O						
AXEL BERNARD	O	-	N	O	O						
SEYDI SAG	O	O	O	O	O						
LORRAINE DE FIERLANT	O	O	O	O	O						
ABDALLAH KANFAOUI	O	O	O	O	-						
JOËLLE VAN ZUYLEN											
QUENTIN VAN DEN HOVE	O	O	O	O	O						
BARBARA TRACHTE	O	O	O	O	O						
BERRIN SAGLAM											
ASMA METTIOUI	O	O	O	O	O						
THOMAS ERALY	O	O	O	O	O						
BERNADETTE VRIAMONT	O	O	O	N	O						
ERIC PLATTEAU	O	O	O	N	O						
EL MASLOUHI AHMED	O	O	O	N	O						
LUC DENYS	O	O	O	O	O						
BERNARD CLERFAYT	O	O	O	O	O						
OUI-JA	37	36	36	27	34						
NON-NEEN	0	0	1	10	0						
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	0	1	0	0	3						

\* \* \*

**Monsieur De Herde et Monsieur El Arnouki rentrent -- De heer De Herde en de heer El Arnouki keren terug naar binnen.**

**Monsieur van Gorp et Monsieur Sag quittent la séance -- De heer Van Gorp en de heer Sag verlaten de vergadering.**

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)**

**POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKENT OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN**

**Ordre du jour n° 26 -- Agenda nr 26**

**La mensualisation de la facture d'eau (Motion de Madame Deborah LORENZINO)**

**De maandelijkse betaling van de waterfactuur (Motie van Mevrouw Deborah LORENZINO)**

**Madame Lorenzino** : La motion sera en tout cas cosignée par le groupe cdH et le groupe Ecolo, et si d'autres groupes, qui ont notamment soutenu le même genre de motion au Parlement veulent se joindre à nous, donc voilà, comme vous le savez tous, aujourd'hui, un grand nombre de ménages sont confronter donc, une fois par an à leur facture d'eau, qui est d'un montant très important et cela représente pour eux une difficulté majeure. En effet, donc malgré certaines mesures sociales d'accès à l'eau qui sont mises en place par l'opérateur Hydrobru, comme par exemple, le tarif social, où un soutien financier, certains foyers ont du mal face à cette facture trop onéreuse, facture qui constitue donc un grand problème pour ceux qui ne peuvent pas toujours anticiper les montants en épargnant à l'avance. On constate que le nombre de plans de paiement et les avis d'interruption de fourniture augmentent d'année en année. Preuve en est, donc, que les bruxellois ont de plus en plus de difficultés. Il faut également tenir compte du nombre de créances qui sont mises en irrécouvrables et qui sont en constante augmentation. Donc c'est un problème, non seulement pour les usagers, mais aussi une perte financière annuelle pour Hydrobru, qui n'est pas dans une situation financière particulièrement confortable et qui a besoin de toutes les ressources pour mener à bien ses investissements. Voilà. Par ailleurs, le concept de mensualisation des factures est bien établi chez les autres opérateurs de téléphonie, gaz, électricité, télé, etc., et donc c'est pour cela que la motion qui est déposée ici vise à demander à Hydrobru l'instauration de factures mensuelles, et cela sans frais supplémentaires pour les consommateurs, afin que les ménages et les entreprises aussi puissent intégrer la dépense de leur consommation d'eau dans leur budget mensuel et donc ainsi étaler ce type de dépense dans le temps. Merci.

**Monsieur Kanfaoui** : Merci M. le Président. Alors, la mensualisation de la facture d'eau devrait permettre aux ménages d'éviter un endettement ou un surendettement selon la proposition de motion qui est posée aujourd'hui. Cependant, dans les faits, il y a en Région bruxelloise, 116.364 compteurs alimentant 611.911 logements et il est vrai que, lorsque des compteurs de passage existent, ceux-ci ne sont pas pris évidemment en compte par Hydrobru qui ne connaît que ses propres compteurs. Cela laisse supposer que près de 50% des logements bruxellois ne sont pas équipés d'un compteur individuel et que partant de là, plus de 50% des ménages bruxellois reçoivent une facture globale et doivent ensuite la reporter, reporter les charges entre les occupants de l'immeuble à partir des compteurs de passage. Par ailleurs, il est de pratique courante que les propriétaires exigent que leurs locataires versent mensuellement une provision pour les charges d'eau et ce, d'autant plus lorsqu'il s'agit de grands immeubles, puisque là, c'est les syndicats qui appliquent cette méthode. En somme, il apparaît, d'une part, que cette mesure de mensualisation ne soit profitable et applicable qu'à un nombre relativement restreint de bruxellois et d'autre part, que de nombreux bruxellois provisionnent déjà mensuellement leur charge d'eau sans qu'il leur soit évité des problèmes d'endettement. Enfin, je rappelle à vos mémoires que, ça a été aussi soulevé par Mme Lorenzino, que les consommateurs en difficulté de paiement bénéficient déjà du fonds social pour les aider à payer leur consommation d'eau. Ce montant était de plus de 2 millions d'euros en 2014, et donc, l'ensemble de ces éléments interroge quant à l'opportunité de la mesure, compte tenu du nombre de bruxellois à qui elle sera bénéfique au regard du coût que cela implique, parce que cela aussi c'est important, en terme d'augmentation des frais de gestion administrative et informatique à charge d'Hydrobru, parce qu'il faut, évidemment, au niveau informatique, changer l'ensemble des programmes qui sont actuellement. Et justement, c'est pour définir cette opportunité à partir d'éléments objectifs, qu'il est proposé d'effectuer d'abord, avant de pouvoir cosigner votre motion d'aujourd'hui,

l'analyse coûts bénéfiques de la mise en œuvre de cette mensualisation de facture d'eau et donc nous nous abstenons, nous ne signerons pas la motion avec vous aujourd'hui.

**Monsieur Platteau** : Brièvement, pour dire que nous soutenons pleinement la motion de notre collègue, Mme Lorenzino. Nous restons bien sûr cohérents avec ce que nous avons dit à la Région. Donc plein soutien et nous signerons cette motion sans aucun problème.

**Madame Decoux** : Pour dire qu'en tant que présidente du CPAS je me réjouis évidemment que le Conseil communal, qu'une conseillère communale, l'ensemble des groupes, sauf le MR, se rallie effectivement, enfin, propose cette motion. C'est important. C'est nécessaire parce qu'effectivement, la facture annuelle, souvent pour toute une série de ménages particulièrement précaires, a un coût qui est absolument assommant sur le budget mensuel. Il faut savoir que le nombre de coupures entre 2015 et 2016 a tout à fait explosé, puisque nous avons 600 coupures en 2015 et vous en avez 862 en 2016, donc une augmentation de 46% des coupures d'eau. Donc le Fonds social de l'eau ne règle pas tous les problèmes, d'une part, parce que toutes les personnes ne s'adressent pas au CPAS dans ce cadre-là, ou s'adressent trop tard au CPAS, au moment où les coupures ont déjà eu lieu. J'attire juste l'attention sur le fait que, si on se rend compte, vous avez effectivement mentionné qu'il y avait plus de 10.000, enfin il y avait une augmentation de 10.000 plans d'apurement entre 2006 et 2016. Il faut mettre cela en lien avec le fait que les ressources d'un grand nombre de bruxellois et d'un grand nombre toujours croissant de bruxellois sont parfaitement insuffisantes pour vivre au quotidien et certainement les allocataires sociaux. Et donc, la mensualisation est une chose importante et essentielle, qu'elle ne va malheureusement pas résoudre tout le problème pour le grand nombre de citoyens qui disposent de revenus nettement insuffisants à ce jour pour vivre, et que ça aussi, un jour, il va falloir s'y attaquer. Je vous remercie.

**Monsieur Verzin** : Simplement, en complément à ce que mon collègue, Abdallah Kanfaoui, a dit et qui est pleinement justifié, me semble-t-il, peut-être deux, trois choses. Un, faire observer à nos amis du groupe socialiste ici présent, que le parti socialiste n'est pas aussi unanime qu'il le prétend, puisqu'il me revient, de source sûre, que le Bourgmestre, et donc le Collège de la Ville de Bruxelles, a refusé, effectivement, de signer cette motion. Cela veut dire quoi ? Ça veut dire que M. Mayeur, effectivement, pour le citer, est effectivement en même temps président de Vivaqua et d'Hydrobru et donc en parfaite connaissance de cause, il a effectivement apporté la même appréciation que celle que mon collègue Abdallah Kanfaoui et le MR régional ont portée sur ce dossier. La deuxième chose, j'entends bien ce que Mme Decoux dit, et je souhaiterais, M. le Président, faire une suggestion constructive. Je ne pense pas du tout que le fait de ne pas payer en un an va changer quelque chose à ce que l'on pourra payer en 12 fois. Malheureusement, les gens qui sont démunis, le resteront, et je ne suis pas convaincu du tout qu'un certain nombre des personnes qui sont concernées paieront plus leurs factures divisées par 12 qu'elle ne paie en une fois. Je pense que ce n'est pas un problème de cette nature-là. Le problème, et là, Mme Decoux a raison, c'est un vrai problème d'information. Je pense que le site d'Hydrobru, comme mon collègue l'a dit, mentionne bien les possibilités de recours, qu'il y a des plans d'apurement et de recours au CPAS, mais je pense que notre bulletin communal et les organes de communication du CPAS devraient informer largement toute la population potentiellement concernée par le phénomène, en lui disant, effectivement, quelles sont les voies de recours qu'ils ont et dont ils disposent et je terminerai en disant une chose, je crois qu'il y a une chose qu'on oublie : il ne s'agit pas simplement d'un simple problème financier. Pourquoi est-ce que la structure Vivaqua-Hydrobru a délégué au CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale le soin de gérer cela ? Parce que les CPAS ont effectivement aussi une mission d'accompagnement des personnes qui sont dans cette situation. Et pourquoi est-ce que je dis ça ? Quand quelqu'un a une grande facture d'eau, alors que normalement un ménage normalement constitué, en moyenne, sur Bruxelles, paie par an entre 225 et 250 euros. Et parfois on a des factures qui explosent. Et bien parce que je pense que lorsque, et si le CPAS prenait la peine d'aller vérifier la situation de fait dans laquelle ces ménages se trouvent, on se rendrait compte que des personnes qui ont des grandes factures d'eau sont, par exemple, confrontées à des problèmes de fuites d'eau dans leur wc, et qu'ils n'ont pas l'argent pour appeler un plombier, et que donc, il faut vraiment, vous savez ce que cela peut consommer sur un an, il faut que l'accompagnement du CPAS ne se borne pas simplement à payer une facture, il concerne aussi je dirais, un accompagnement social des personnes et la compréhension de ce qu'il y a derrière ces consommations anormales. Et donc, je pense, qu'il y a vraiment un rôle social important à faire et que cela dépasse de loin la question de savoir si on paie en une fois ou si on paie en douze fois.

**Madame Decoux** : Je veux juste rassurer M. Verzin que, bien entendu, nos techniciens-énergie font ce genre de choses, mais je peux vous dire que, quand il y a une fuite sur un wc ou n'importe quel endroit de la maison, les factures d'eau ne sont pas de 600 euros mais de plusieurs milliers d'euros et que 600 euros c'est généralement la note d'eau, non exagérée, d'une famille nombreuse.

**Vote à mains levées ==- Stemming met handopsteken:**

**34 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions ==- 34 stemmen voor, 0 stemmen tegen en 3 onthoudingen.**

**La motion est adoptée à l'unanimité ==- De motie wordt aangenomen met eenparigheid van stemmen**

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 34 voix contre 0 et 3 abstention(s).*

Vu l'ordonnance cadre « Eau » du 20 octobre 2006 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 février 2008 portant sur la part des recettes générées par la tarification de l'eau à affecter à des fins sociales ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 28 février 2008 portant sur la part des recettes générées par la tarification de l'eau à affecter à des fins sociales ;

Vu l'arrêté «Coord' Eau» du 24 avril 2014 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 1996 organisant la location des habitations gérées par la Société du Logement de la Région bruxelloise ou par les sociétés immobilières de service public ;

Considérant que l'eau est une ressource fondamentale dont il est impossible de se départir et reconnue comme un droit fondamental par l'assemblée générale de l'Organisation des Nations-Unies ;

Considérant la difficulté de nombreux ménages bruxellois de régler leur facture d'eau ;

Considérant l'augmentation de 96% en 8 ans du nombre de plans de paiement qui étaient estimés à 26.162 en 2015 par rapport à 13.378 en 2007 ;

Considérant qu'Hydrobru s'est vue contrainte en 2015 de communiquer 4.206 avis d'interruption de fourniture aux Bourgmestres et Présidents de CPAS des communes où résident les usagers n'ayant pas donné suite aux rappels et mises en demeure qui leur ont été adressés, soit une augmentation de 78% par rapport à 2013 ;

Considérant qu'à la suite de ces notifications, et sur base d'un jugement rendu par un juge de paix ou un tribunal de première instance, Hydrobru a fait procéder à 1.323 interruptions effectives de fourniture d'eau, dont 591 domestiques ;

Considérant que le nombre de dossiers de créances irrécouvrables s'est élevé en 2015 à 1.401 cas pour un montant de 656.343 €; que ce montant de créances irrécouvrables représente une augmentation de 205% par rapport à 2006 et un total de 3.374.489 € d'irrécouvrables ces 10 dernières années ; que le montant moyen de la créance irrécouvrable a triplé en 10 ans, passant de 150 € en 2006 à 468 € en 2015 ;

Considérant les avantages de la mise en place de la mensualisation tant pour Vivaqua-Hydrobru, dont les irrécouvrables diminueraient, que pour les consommateurs qui pourraient faire face à leurs factures en les échelonnant, diminuant ainsi les impayés, les frais de rappels, les procédures de recouvrement et seraient responsabilisés quant à leur consommation ;

Considérant qu'il est essentiel de soutenir et renforcer le travail des CPAS qui offrent une guidance budgétaire et mettent en place des plans de paiements pour les personnes les plus précarisées ;

DEMANDE

au Gouvernement bruxellois, en concertation avec Hydrobru-Vivaqua :

1. de mettre en place la mensualisation des factures d'eau, sans frais supplémentaires pour les ménages ;
2. de mettre en place des plans de paiement de 3 à 12 mois, lorsque les factures d'arriérés sont trop élevées.

**Ordre du jour n° 46 ==- Agenda nr 46**

**Bonne gouvernance, transparence des mandats et des rémunérations au sein des organismes para communaux - Les cas du Neptunium (Demande de Monsieur Georges VERZIN)**

**Goed bestuur, transparantie van de mandaten en bezoldigingen op para gemeentelijke organisaties - Het geval van het Neptunium (Verzoek van de heer Georges VERZIN)**

**Monsieur Verzin** : Merci M. le Président. Avant de commencer cette intervention, je voulais situer le cadre dans lequel elle se situe. Il ne s'agit pas dans notre chef, dans le chef du groupe MR, d'entamer, ici, une chasse aux sorcières, de viser une personne en particulier. Cette intervention est, en fait, motivée par deux éléments : ma première, c'est la notion de transparence que vous avez évoquée en début de ce

Conseil, de manière très pertinente et très complète, et qui répondait ainsi à la demande de mon collègue Yvan de Beaufort, lors du précédent Conseil, et la deuxième, c'est une question de principe, qui porte sur la légitimité de rémunération complémentaire pour des membres du Collège des Bourgmestre et échevins, pour des attributions qu'ils exerceraient dans un cadre, dans le cadre d'institutions para communales, qui ressortissent à l'exercice de leurs compétences scabinales. Alors de quoi s'agit-il ? En fait, il s'agit effectivement de savoir si, dans le cas d'espèce qui nous occupe, qui est le Neptunium, il est légitime que le président de l'asbl du Neptunium, par ailleurs échevin des Sports, puisse recevoir une rémunération quelconque au-delà des jetons de présence qui sont reconnus à l'ensemble des membres du conseil d'administration et/ou de l'assemblée générale. J'ai fait l'effort de remonter dans le temps et de me renseigner. Dans la législature 1994-2000, c'était notre ancien collègue, Xavier Winkel, qui exerçait la compétence des Sports, et qui exerçait en même temps la charge de président de l'ASBL Neptunium. M. Winkel a fort logiquement, me semble-t-il, refusé toute rémunération complémentaire pour cette présidence, estimant que son mandat d'échevin, et la rémunération qui était correspondante, englobait, effectivement, les prestations éventuelles qu'il ferait dans le cadre de l'ASBL Neptunium. En l'an 2000, je pense que c'est notre collègue, Michel De Herde, qui avait la compétence des Sports, mais pas celle de la présidence du Neptunium, je pense qu'il s'agissait d'un conseiller communal qui s'appelait Patrick Brusten, et qui lui, effectivement, comme conseiller communal, exerçait une activité quasiment quotidienne au sein de l'ASBL Il était vraiment le manager, et ça nous a d'ailleurs été bien utile pour redresser la barre de la gestion financière à l'époque. Et donc, il était logiquement rémunéré pour ce fait. Pour la législature 2006-2012, c'était notre collègue ici présent, Said Kose, et des éléments qui me sont parvenus, je pense, que le président et le vice-président, c'est-à-dire lui-même et le vice-président de l'époque, ont mérité à l'époque, ça n'avait pas fait l'objet, à l'époque, de contestation, dans le contexte de l'époque, d'un montant de 309,87 euros chaque mois. Depuis le début de cette législature, en fait, personne, au sein du conseil d'administration, n'a pris une décision qui soit connue de tous, pour qu'une rémunération quelconque soit allouée, tant au président qu'au vice-président. Et c'est donc malheureusement au mois de novembre 2016 que les membres du conseil d'administration du Neptunium, ont découvert à l'occasion de l'examen des comptes et du vote du budget, par une question posée par notre représentante au sein du conseil d'administration, Mme Chiadek, et je pense d'un conseiller communal ici présent, du groupe Ecolo, d'un montant anormalement élevé du poste jetons de présence, en présence du comptable de l'institution. Le comptable a évidemment obtempéré à la demande et a dit, oui, il s'agit bien évidemment des jetons de présence, d'un montant je crois de 50 euros par séance, pour 5 ou 6 séances par an, et d'un montant alloué comme rémunération du président, du seul président. Ce qui a évidemment suscité, un, l'étonnement, deux, la surprise du vice-président, appartenant au groupe Ecolo, qui lui, comme on dit à Bruxelles, ne savait de rien, et évidemment, depuis janvier 2013, depuis l'installation du nouveau CA, n'a touché aucune rémunération. Et donc le seul président, s'est alloué, sans l'accord du conseil d'administration un traitement complémentaire. Cela pose donc, là, évidemment, un problème de transparence. Et donc, je passe sous silence, et j'épargnerai ce Conseil, des noms d'oiseau qui ont volé entre le président et le conseiller communal Ecolo présent en séance, et des menaces qui s'en sont suivies entre eux, qui sont attestées par le procès-verbal, je ne suis pas en train de raconter n'importe quoi ici, je passe sous silence ça, mais ça pose vraiment un problème. Parce que de deux choses l'une : ou bien la rémunération du président et du vice-président sont légitimes, et à ce moment-là, le vice-président aurait dû la toucher, bien entendu, et si elles étaient légitimes, vous n'auriez pas été mis dans l'obligation de me répondre à une question précise que je vous ai posée la semaine dernière, de dire : Monsieur le conseiller, rassurez-vous, à partir du mois de juillet 2016, j'ai ordonné qu'on cesse de payer quoi que ce soit au président, et forcément au vice-président. Ce qui veut dire quoi ? Que, soit, effectivement, la rémunération était légitime, mais alors il ne fallait pas l'interrompre, et l'accorder aussi au vice-président, soit elle est illégitime, et si elle est illégitime, elle est à bibitions, c'est-à-dire depuis le début de la législature. Donc, je pense qu'en conclusion de cette intervention, il y a 3 points qui se dégagent : la première, vous avez bien fait de mettre bon ordre à la situation en l'arrêtant, c'est déjà bien. Deux, je pense que les versements qui ont été fait au président de l'association, sont, effectivement, comme vous le reconnaissez, illégitimes, et dans ce cas, ils doivent, me semble t il, faire l'objet d'un remboursement. Deux, je voudrais que ce Collège, et ce Conseil, confirment, confirment bien, que lorsqu'on est échevin, membre du Collège des Bourgmestre et échevins de cette commune, et qu'on exerce, par ailleurs, dans la sphère de ses compétences scabinales, un mandat para-communal, le seul traitement financier légitime qui soit, qui puisse exister, c'est le traitement d'échevin, les autres mandats étant exercés à titre gratuit. C'était le cas lorsque j'étais échevin, c'est le cas, aujourd'hui, de M. Koksal, lorsqu'il préside le Centre culturel, lorsqu'il est administrateur délégué de l'ASBL AMAS, c'est votre cas comme président de l'ASBL AMAS, M. le Bourgmestre, c'est le cas de Vincent Vanhalewyn en ce qui concerne HSS, je pense, sauf si il me dit le contraire. Je pense que c'est le cas d'Etienne Noel, aussi, à la Mission Locale, tous vos collègues ne prennent évidemment pas la moindre rémunération

complémentaire. Et donc, je vous demande qu'on confirme, effectivement, pour l'ensemble du Collège cet état de chose, et troisièmement, et j'en terminerai par-là, je demanderai que, effectivement, rapidement, vous fassiez avec votre Secrétaire communal, le tour de vos collègues, pour voir, effectivement, ou pour confirmer ce que je viens de dire pour l'ensemble du Collège, et si le cas échéant, que l'un des membres du Collège obtenait une rémunération complémentaire, et bien qu'il la rembourse, également, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, jusqu'à ce jour.

**Monsieur Bouhjar** : Merci M. le Président. Je serai bref, vu que mon collègue a été très complet, très explicite. Néanmoins j'aurais une question à vous poser directement à vous, M. le Président : lors du Conseil communal du mois de novembre, présentation du budget, j'avais fait référence à cette problématique et je suis assez déçu ce soir, parce que vous aviez pris l'engagement, ce soir-là, devant tout le monde, devant tous les conseillers communaux, que la décision qui avait été prise en CA serait annulée par l'Assemblée générale. Or, le versement s'est déroulé, s'est produit. Et apparemment, au moment, à votre décharge, au moment où vous me le dites, vous n'êtes pas au courant que l'argent avait déjà été versé sur le compte de l'échevin. Vous avez pris un engagement, il suffit de prendre les comptes-rendus, ça a été enregistré, M. Clerfayt, vous ne pouvez pas nier ce qui s'est dit, je crois que tout le monde, ici, a la mémoire claire et vive par rapport à cela. Je trouve que vous avez failli, c'est rare, franchement, en 10 ans que je suis conseiller communal, c'est la première fois où vous me décevez. C'est la première fois où vous me décevez parce que vous vous êtes engagé publiquement, devant tout le monde.

**Monsieur Bernard** : J'interviens pour poser la même question. J'interviendrai dans le second tour pour avoir des explications.

**Monsieur le Bourgmestre** : Alors, quelle belle époque vivons-nous quand même, quel beau débat avons-nous maintenant, porté par une activité extraordinaire, une belle actualité qui touche, comme vous le savez, un certain nombre de partis politiques pour des montants de rémunération bien secrète et bien conséquente. Et je peux comprendre que ça secoue certains d'entre vous. On a déjà évoqué ici cette question des émoluments versés à l'ASBL Neptunium, et notamment, à son président, M. Köse, échevin des Sports. On a parlé ici, M. Bouhjar l'a rappelé, au mois de novembre, lors du vote du budget, et j'ai bien indiqué à ce moment-là, qu'il n'y aurait plus et il n'y avait déjà plus depuis quelques mois, qu'il n'y aurait plus de rémunération fixe comme c'était le cas auparavant, à l'ASBL Neptunium. C'est l'engagement, il est clair, que j'ai pris. Il y a, à l'ASBL Neptunium, et certains ont fait appel à l'histoire, il y a, à l'ASBL Neptunium, depuis très longtemps, un système de jetons de présence, pour les membres du Conseil d'administration et un système d'émoluments fixes pour le président, le vice-président, dans le passé, pour le troisième membre du bureau, puis ça a changé. Mais il y a un système depuis très, très longtemps. Il est arrivé que certains présidents, y renoncent, mais c'était des circonstances personnelles et temporaires, qui ont présidé à cette décision. Les décisions relatives aux émoluments, jetons ou autres versés au Neptunium ont été pris en Conseil d'administration, avec l'ensemble des partis politiques. Il n'y a donc rien de secret, c'était public, il y a des délibérations qui en font foi, j'ai les PV ici. M. Köse, président depuis 2007, donc en 10 ans, il a perçu un total, sur l'ensemble des 10 années, brut, de 8.000 euros. On est loin de montants comme évoque la presse pour d'autres types de rémunération. Et en particulier, il y a eu une période pendant laquelle, pour des difficultés de gestion du Neptunium, on s'est séparé du directeur, et si vous lisez la manière dont fonctionne l'association, le président fait fonction d'administration délégué. Quand il y a un directeur, il peut se reporter sur ce que fait le directeur, mais pendant de longs mois, il n'y a pas eu de directeur, il y a eu un engagement plus important pendant cette période-là. On ne peut donc pas dire que des sommes auraient été versées pour ne rien faire, ni dans un cadre non règlementaire, ni dans un cadre non transparent. On est donc à 100 lieues de toutes autres affaires qu'on évoque. Il y a eu un débat, l'automne, sur base des budgets et des comptes, le 14 novembre 2016, M. Köse a confirmé qu'il souhaitait ne plus vouloir être payé, ce qui n'a plus été le cas depuis le mois de juillet, il confirmait une chose qui avait déjà été interrompue, bien avant qu'on en parle. Et il a demandé que ce soit acté au PV. Et lors de ce CA-là, M. Verzin, au mois de novembre, c'est votre représentante, celle du MR, qui réclamait haut et fort, et je cite le PV : Mme, je ne dirai pas son nom, votre représentante, se prononce fermement en faveur de la rétroactivité de la rémunération du président et du vice-président à son niveau initial. Donc au mois de novembre, au moment où M. Köse dit, comme je n'ai plus de mission en tant que directeur général, je peux renoncer à cette rémunération, comme cela m'est arrivé de le faire par le passé, c'est votre représentante qui vient dire ah taratata ! Ah non il faut revenir en arrière et il faut tout verser à tout le monde et depuis le début. Incroyable ! Et après, vous faites l'intervention ici. Il semble que quelque chose s'est produit entretemps, je ne sais pas très bien. Et ce point, cette délibération, a été approuvée dans les PV successifs, et donc ne me dites pas que ce n'est pas vrai. Le PV que je viens de citer a été envoyé à tous les membres du conseil lors du récent Conseil d'administration du Neptunium, en janvier 2017, et donc ce PV a été approuvé par tous, donc par votre représentante. Je ne comprends donc pas très bien ce qui motive ce changement de position dans votre chef, et dans celui de votre formation politique, entre le moment de l'approbation du PV, fin janvier et

aujourd'hui. Qu'est-ce qui se serait produit, qui vous rend tout d'un coup spécialement attentif avec des propos et une attitude qui sont radicalement différente que celle que vous, et votre équipe indiquaient précédemment. Je peux comprendre que la situation de certains de vos amis au MR puisse vous turlupiner, ça c'est possible, et je sais que quand on a des poux, on préfère en trouver chez les autres. En tout cas, depuis le 14 novembre, date du CA à laquelle M. Köse a déclaré, ou confirmé au CA qu'il ne souhaitait plus être rémunéré, c'était le cas depuis quelques mois, et depuis le débat qu'on a eu ici, suite à la question de M. Bouhjar qui avait été informé de ces débats au sein du Conseil d'administration du Neptunium, j'ai confirmé, et je confirme, qu'il n'y a plus de rémunération pro-méritée sur base d'indemnités fixes ni pour le président, ni pour le vice-président. Ça c'est la réalité. Voilà

**Monsieur Verzin** : Merci M. le Président pour cette réponse. Je pensais généralement que vos propos volaient plus haut. Mais bon, ça arrive en politique, si vous avez l'habitude de faire cela dans d'autres enceintes, ici, bon, vous pouvez jouer au mâle dominant, et protéger vos ouailles, c'est votre droit, je ne vous le conteste pas. Par contre ce que je conteste formellement, c'est le fait, c'est deux choses : le fait qu'effectivement, la rémunération que s'est allouée le président, c'est faite à l'insu de l'ensemble des membres du Conseil d'administration. Et vous ne pouvez pas contester le fait parce que c'est aussi dans le PV concerné, que c'est à l'occasion de l'examen du budget, laissez-moi terminer, mais calmez-vous M. le Président, restez calme, qu'est-ce que c'est que ça, vous perdez les pédales, vous avez peur, de quoi ? Vous avez peur de quoi ? Qu'on vous dise la vérité, arrêtez ! Mais non, laissez-moi terminer s'il vous plaît. Généralement, vous rappelez à l'ordre ceux qui interrompent quelqu'un d'autre, donc je l'applique à vous-même aussi si vous le permettez. Je dis donc, que lors de ce Conseil d'administration, ce sont les administrateurs, et en tous cas un administrateur qui est présent, ici, dans cette salle, qui pourra le confirmer, qu'on a découvert effectivement que des montants, pas anodins, que ce soit 1.000 euros, 5.000 euros, 10.000 euros, peu importe, et ont été alloués à l'insu de l'ensemble du Conseil d'administration. Ça c'est un fait. Par rapport au deuxième élément, il est vrai que la représentante du MR a, au sein du même Conseil d'administration, pris la défense du vice-président Ecolo, en disant, je pense que cela n'était pas une bonne idée, la réponse, en tout cas, la proposition n'était pas adéquate, que si, effectivement, le président avait été rémunéré, et qu'on revenait à une règle qui avait eu cours auparavant, dans la ou les précédentes législatures, alors il eu été normal que le vice-président reçoive, puisque c'est prévu, la même rémunération. Or cela n'a pas été le cas. Et donc, il fallait évidemment, je pense, que la meilleur réponse, encore une fois je le dis, la rémunération n'est pas légitime, et donc on ne répare pas une illégitimité en en ajoutant une autre. Et donc, notre représentante nous a bien confirmé, à l'ensemble des conseillers communaux du MR, qu'effectivement, elle n'avait fait ça que dans l'intention de soutenir le vice-président, en l'occurrence, Ecolo. Mais que, en aucune manière, ça n'enlevait une illégitimité quelconque à la décision. Et donc, je reviens à ma ligne précédente qui était de dire : mais, M. le Bourgmestre, soyez cohérent, s'il vous plaît ! Si vous dites à un moment : stop, on arrête tout ! Mais si on arrête tout, alors qu'on est dans la même législature, c'est qu'effectivement, la dépense, l'affectation de la dépense n'était pas légitime. Et si elle n'est pas légitime, elle doit être remboursée, c'est tout simple, c'est quand même clair. Quant aux allusions que vous faites au MR, je pense, d'indépendamment des montants, chaque parti démocratique, quel qu'il soit doit balayer devant sa porte à quelque étage qu'il se trouve de responsabilité. Ça vaut pour notre formation, ça vaut pour tout le monde, ça vaut pour la vôtre aussi.

**Monsieur Bernard** : M. le Président, je trouve que votre réponse me laisse un peu sur ma faim. Surtout sur la règle générale que soulève le cas particulier. Est-ce que, oui ou non, on peut admettre qu'il y ait des rémunérations complémentaires à un échevin qui exerce la représentation de la Commune dans une ASBL para communale ? Et je pense que j'aimerais vous entendre dire : non, c'est la continuité de l'exercice des missions de l'échevina, il n'a pas besoin d'avoir des rémunérations complémentaires, des émoluments complémentaires. Je pense que là, il y a un besoin de requalifier la position que vous avez défendue à l'époque, en novembre 2016, et d'inscrire ça comme règle générale pour tout autre cas qui pourrait survenir. C'est la première chose. Deuxième chose, ce qui me gêne, j'ai entendu qu'on appliquait une décision prise il y a longtemps, prise par tous les partis politiques qui étaient représentés à l'époque, dans l'ASBL le Neptunium. Je suis heureux qu'on y mette fin, complètement, mais ce qui me gêne, c'est qu'on est en cours de mandat, si j'ai bien compris, donc ça n'a pas directement pris dès que vous avez pris, M. l'Echevin, vos fonctions, ce n'est pas directement en 2006 que vous avez commencé à récupérer ces émoluments. Ça a été pris en cours de mandat, à partir du moment où vous avez estimé que vous faisiez des actes de gestion beaucoup plus importants que simplement présider l'ASBL Neptunium. Et là, j'aimerais quand même mettre en rapport ces émoluments nouveaux dont vous bénéficiez avec la gestion concrète, chaotique du Neptunium pendant ce moment-là. Je pense que beaucoup d'acteurs, d'observateurs extérieurs l'ont soulevé, et nous avons eu à maintes reprises le débat, ici, au Conseil, et donc, quelque part, indépendamment de la décision qui couvrirait la légalité des émoluments, se pose, quand même, un problème, par rapport aux actes posés, et le sentiment général, le chaos qu'il y avait dans

le Neptunium, à l'époque, je trouve qu'il y a peut-être un acte à poser, en terme de remboursement, ou en terme de considérer qu'il y a une certaine illégitimité à ces émoluments qui ont été versés.

**Monsieur Bouhjar** : Voilà M. le Président. Je réitère ce que je vous ai dit tout à l'heure, M. le Président, lors du Conseil communal du mois de novembre, je vous ai parlé d'un CA qui a accordé la rétro activité, c'est sur la rétro activité que nous avons eu des jetons. Je ne vais pas polémiquer plus, je ne cherche pas à faire une affaire d'état. Vous m'avez répondu de la manière suivante : vous m'avez dit, M. Bouhjar, vos questionnements sont légitimes, et je m'engage à ce que cette décision soit annulée en Assemblée générale, l'Assemblée générale qui devait succéder. Je respecte la parole que vous donnez, vous êtes quelqu'un pour qui j'ai beaucoup de respect même si je suis dans l'opposition et vous dans la majorité, et c'est là, où je ne vais pas dire que je suis frustré, ou que vous me laissez sur ma faim, j'ai pas voulu polémiquer, j'ai pas voulu chipoter, j'ai pas voulu en faire une affaire d'état, je n'ai fait aucun tweet, aucun post sur facebook, aucun communiqué de presse, je ne me suis pas rependu par rapport à tout ça. On aurait pu en faire une soupe, je suis resté calme, bien, très résonné, parce que vous nous avez donné votre parole et vous vous êtes engagé au nom du Collège. Vous vous êtes engagé, et là, aujourd'hui, il y a un petit passement de jambe, vous êtes pas mal, techniquement, il y a un petit passement de jambe, en disant, à partir de novembre 2016 on arrête ça. Non, non, ce n'est pas ça que vous aviez dit. Ce que vous aviez dit, c'est que ça allait être annulé en assemblée générale. Et comme vous avez appris par la suite qu'il avait touché, donc ça c'est la partie off, on est au courant de ce qui s'est dit au Collège, il y a des Ecolos, qui sont mécontents, parce qu'il y a un vice-président qui n'a pas été rémunéré, il a rencontré tout le monde. Tout le monde a rencontré tout le monde, tout le monde a parlé avec tout le monde. Il y en a qui se taise aujourd'hui, ce n'est pas grave, ça les arrange, pas de problème, mais vous, M. Clerfayt, vous vous êtes engagé devant le Conseil communal, et moi je ne suis pas là pour stigmatiser quelqu'un, je ne suis pas là pour mettre mal à l'aise quelqu'un ou le faire passer pour ce qu'il n'est pas, parce que j'ai aussi du respect pour M. Köse, et je sais qu'il n'a pas besoin de ça. On le sait, on le sait tous. Donc on n'est pas là en train de dire : c'est un chipoteur, il est en train de s'accrocher. Mais vous vous êtes engagé, par rapport à une certaine étique que vous voulez, bonne gouvernance, étique, ... voilà. Appliquez les slogans que vous utilisez. Merci.

**Monsieur le Bourgmestre** : Donc, dans ce débat, on est bien au bout de ce qui est possible de faire, comme débat, ici au Conseil communal, en tentant de rejouer les débats qui ont eu lieu au sein d'organes de gestion, à savoir le CA d'une autre institution, ou d'autres représentants que vous, sont allés dire d'autres choses. Et donc ici, vous qui n'étiez pas là, et qui récrivez l'histoire, avec de nouveaux regards, de nouvelles couleurs, de nouvelles interprétations, ou même quelqu'un qui vient donner une autre interprétation de ce que j'aurais dit, évidemment, dans ce cas-là, évidemment, dans ce cas-là, le monde est radicalement différent. Et si on vous écoute, si on vous écoute, la plage arrive ici à la place Pogge, les avions atterrissent à la rue Gallait, et la lune se repose sur la place de la Reine. Donc revenons, revenons à ce qui en est. Revenons à ce qui en est. Il y a depuis longtemps un système de rémunération au Neptunium. On peut aujourd'hui le regarder d'un regard nouveau, on peut aujourd'hui dire : on peut le revoir. Mais ne récrivez pas le passé. Ça a existé et tout le monde ici le savait. Il y avait des jetons de présence, il y avait des rémunérations fixes. Et des jetons de présence, pas des très gras, ça ressemble pas à ceux dont on parle dans la presse dans d'autres histoires. Il y a eu une période où l'échevin a assumé une vraie fonction de directeur général et il y a eu une période où il a donc renoncé, il a renoncé à l'indemnité à laquelle il aurait pu prétendre. On peut aujourd'hui s'interroger, et poser la question de M. Bernard, est ce que ce système-là, finalement, avec un regard nouveau, était peut être sain ou pas sain ? Mais ne me faites pas dire qu'à l'époque, ça n'existait pas. Cette indemnité existait, elle était connue, votée, régulière. Ce qui s'est produit, s'est produit de manière transparente, régulière et sans excès. Il y a aujourd'hui, mais non, je n'enfonce pas Georges, non, non ! Nous avons eu un débat parce qu'il a eu un débat au sein du Neptunium. Il a rebondi ici, on a eu un débat sur l'opportunité, ceci-cela. Je l'ai tranché en vous disant qu'à partir du moment où j'avais pris la parole, et que j'avais tranché le débat, nous ne prévoyons plus d'indemnités fixes au Neptunium. Je n'ai pas dit que j'allais changer le passé. Le passé est le passé. Jusque quand je vais remonter ? Je n'ai pas dit que j'allais faire ça. J'ai dit qu'à partir de ce moment-là il n'y avait plus d'indemnités fixes au Neptunium, et au moment où je parlais, il n'y en avait déjà plus. Elle avait été supprimée depuis 3 mois auparavant. Je vous confirmais que sa disparition était définitive. Je pense que cela répond à la question de M. Bernard. Définitive. Point barre ! Voilà, mais aujourd'hui, on regarde tout cela avec un regard particulier, on trouve des histoires dans tous les coins et ça ne ressemble en rien à d'autres histoires que vous pouvez lire tous les jours dans la presse. Ce n'est ni secret, ni excessif, ni scandaleux, ni dans le dos de tout le monde, c'est quelque chose qui était comme ça. Mais peut être qu'aujourd'hui, on peut se dire pour l'avenir, on va aller un peu plus loin et c'est l'engagement que nous avons pris, tous ensemble, en novembre *in tempore non suspecto, in tempore non suspecto*, bien avant que ces débats nouveaux apparaissent depuis 3 semaines, que la presse nous apprend des choses tous les jours. Voilà ce que j'ai à vous dire, je ne vous ai peut-être pas 100% convaincu, peu

importe, mais en tout cas c'est des choses que je peux vous confirmer. Voilà. Non, M. El Maslouhi, la règle c'est qu'on donne un tour de parole. Dernière réaction, si elle est courte, Georges, parce qu'on peut faire du ping-pong mais...

**Monsieur Verzin** : Elle sera courte, sur deux éléments de fait que je veux absolument contester : la première, c'est que la rémunération qui a été pro méritée serait la conséquence de la vacance du pouvoir et la nécessité d'exercer une vraie compétence de management et de gestion au sein de l'institution. Malheureusement, la réalité me force à dire, et nous avons de nombreux témoins pour ce faire, on ne va pas les faire comparaitre à la barre aujourd'hui, rassurez-vous, mais en réalité, c'est un membre du service des Sports qui assumait, au quotidien, l'intérim, et lui-même était contrôlé et managé par l'ancien directeur de cabinet de l'échevin. Autrement dit, dans les périodes de vacances de direction désignées, ce sont des fonctionnaires, ou un chef de cabinet qui ont intégralement assumé la responsabilité de l'institution, l'échevin se contentant, comme il le fait normalement, de présider les Conseils d'administration et les Assemblées générales. Il n'y a donc pas d'intervention personnelle complémentaire. La deuxième chose que je veux dire et j'en terminerai par-là, je ne vais pas citer son nom parce qu'il ne s'est pas exprimé aujourd'hui, mais le membre Ecolo du Conseil d'administration, qui siège ici aujourd'hui, persiste à contester, je dis, la validité de « la rémunération » du président au motif que d'une part le PV du CA de 2009 indiquait clairement que le président ne pouvait percevoir de jetons de présence, au double titre de président et d'échevin. Je lis le PV, je lis le PV !

**Monsieur le Bourgmestre** : Georges ! Oui, d'accord mais on ne va pas lire tous les PV et rejouer tous les rôles de tous les acteurs de cette pièce.

**Monsieur Verzin** : Je comprends que vous vous énervez ? M. le Président mais c'est la vérité !

**Monsieur le Bourgmestre** : Mais non, c'est un morceau ! Tu veux que je te lise les autres PV, ça va amener à quoi ?

**Monsieur Verzin** : Vous m'y forcez en disant des choses qui ne sont pas, je suis désolé. J'arrête, j'arrête-là. Vous savez ce que vous devez faire. Nous avons demandé que le Collège confirme que dans l'exercice des fonctions d'échevins, quel que membre de ce Collège que ce soit, ne peut percevoir, dans la sphère de ses attributions, pour les mandats qu'il exercerait subséquents et corrélés à sa fonction d'échevin, aucune rémunération complémentaire. Ça je vous demande vraiment. Le cas d'espèce ici, à la limite, ne m'intéresse pas.

**Monsieur Bouhjar** : Vivement le Centre sportif intégré !

#### **Ordre du jour n° 47 -- Agenda nr 47**

##### **Disparition, sans avertissement ni enquête sérieuse, d'emplacements de parking réservés aux personnes à mobilité réduite (Demande de Monsieur Axel BERNARD)**

##### **De verdwijning, zonder verwittiging noch gericht onderzoek, van gereserveerde parkeerplaatsen voor mindervalide personen (Verzoek van de heer Axel BERNARD)**

**Monsieur Bernard** : C'est dur de passer après un tel point. M. le Bourgmestre, je tenais un peu à porter ce débat au Conseil, parce que plusieurs habitants se sont quand même plaints de la disparition soudaine, pour eux, d'emplacements de parking réservés à des personnes à mobilité réduite. Et quand je dis soudain, c'est parce que les travaux sont réalisés très rapidement. Il y a le cas concret d'une personne qui était stationnée à sa place handicapé. Elle va faire des courses, elle revient et la place handicapé a totalement disparu ! C'était une absence de quelques heures et apparemment, les services communaux, très efficaces, ont utilisé les deux heures passées à faire son shopping, pour pouvoir enlever le panneau et rebétonner l'emplacement parking. Cette personne, notamment, a passé un certain coup de gueule sur les réseaux sociaux, en expliquant que cela faisait 15 ans qu'elle habitait dans cet appartement, et qu'elle avait cet emplacement pour sa voiture, en tant qu'handicapée. Je pense qu'il y a eu déjà une première réponse, plus ou moins officielle de la commune à cette affaire, et cette réponse a quand même été lacunaire, parce qu'elle disait que nos services sont en train d'effectuer un grand état des lieux des emplacements pour personnes à mobilité réduite et suppriment les places qui ne sont plus nécessaires parce que les demandeurs n'habitaient plus sur place. Cette affaire était quand même inquiétante et donc, j'avais quand même plusieurs questions à vous poser. C'est : combien de places sont-elles supprimées actuellement par les services communaux, deux, quelle est la procédure mise en place pour la suppression de ces places, quels sont les motifs, quelles sont les enquêtes qui sont faites, comment se fait-il qu'il n'y a pas un registre qui centralise un peu toutes les places handicapés avec la personne qui y bénéficie. Comment ça ce fait que des mesures sont prises sans enquête ni avertissement, ni dialogue avec les personnes concernées, comment ça se fait qu'il n'y a eu aucun contact préalable avec le SPF santé publique, section

handicapés, pour vérifier la situation de ces personnes, et comment la Commune compte-t-elle réparer les erreurs manifestement commises. Je sais qu'entre temps, pour le cas précis de cette dame qui s'exprimait publiquement, il y a eu quelque part des excuses qui ont été adressées par les services communaux. Mais il y a quand même des explications qui ont été données, qui paraissent extrêmement étranges. D'une part il semble que les services communaux se justifient en disant : nous n'avons plus les dossiers informatisés qui précèdent l'année 2004. Et donc, du coup, on supprime les places dont on a plus le dossier, et deuxièmement, après avoir remis ces excuses à la personne concernée, on lui promet, dans un premier temps, qu'on va lui réinstaurer la place handicapé dont elle bénéficiait, mais en fait, on lui demande de réintroduire la demande et donc pendant tout le laps de temps entre la place supprimée et le traitement de la donnée, elle ne bénéficie pas de cette place. Elle doit tout réintroduire et donc, avec le temps administratif que cela prend. Je trouve ça un petit peu léger d'agir de la sorte et j'espère qu'il y aura des mesures pour rétablir la place directement.

**Monsieur le Bourgmestre** : Bien, merci pour votre question. Mais je dirais encore un peu de tempête pour un verre d'eau. Il y a eu un bug, certes, dû à la Commune, et pourtant, et pourtant, en cette matière, beaucoup de bonnes procédures ont bien fonctionné. C'est assez paradoxal, et pourtant, c'est une erreur communale, je l'a reconnait, mais beaucoup de bonnes procédures ont bien fonctionné. La première, c'est que cette dame a signalé, lorsqu'elle a constaté la disparition de la place de stationnement sur laquelle elle se gare depuis 15 ans, elle l'a signalé sur la page facebook de la Commune à Colignon. Et Colignon lui répond tout de suite : je me renseigne. En attendant, restant sur la page facebook de Colignon, des personnes, et des personnes, 60, 70 personnes disent : c'est scandaleux ! Du coup cela prend de l'ampleur. Mais tout de suite le dossier était pris en charge par Colignon qui s'est renseigné, et qui, depuis ce moment-là, en assume un traitement administratif adéquat. Mais la communication moderne a fait que 60 personnes ont crié au scandale, la presse s'en occupe, et tout le monde en parle, et du coup ça fait une histoire. Mais depuis le début, la résolution du problème, d'une erreur, mais du problème, suit un chemin normal et positif. Et un traitement normal. Donc, c'est en soit un bon point pour Colignon, et ce système de communication citoyen. Même si il y a une vraie erreur. Sur les demandes et dossiers PME : Les demandes et le suivi des dossiers relatifs aux demandes d'emplacements pour personnes à mobilité réduite, PMR, sont gérés par le service Pension à la Commune. Un rapport des Pensions, envoi au Bourgmestre, qui envoi à la Police. Un rapport de Police est établi, car les critères d'attribution sont définis par un règlement approuvé par le Conseil communal, en application d'un arrêté royal. Le dernier en date a été signé par une certaine Isabelle Durant. Un arrêté royal, en 2003, sur les places pour handicapés. Voilà. Alors, ce règlement communal qu'on a pris ici est commun aux trois communes de la zone de police et la police assure le même traitement, les mêmes critères d'appréciation pour les trois communes et dans le respect des critères du Service Public Fédéral Santé, d'une part et Mobilité, d'autre part. Aujourd'hui, sur Schaerbeek, nous connaissons 461 emplacements de personnes à mobilité réduite. Ces places ne sont pas nominatives. Toute personne qui dispose de la carte handicapé peut stationner dessus. Pas seulement la personne qui a fait la demande de l'emplacement, à proximité de chez elle, ou pour un commerce qui les dessert, ou un truc comme cela. Toute personne peut se stationner dessus. Des contrôles sont réalisés sans cesse, ou régulièrement, pour pouvoir répondre à la demande, mais aussi pour supprimer des emplacements qui seraient surnuméraires parce qu'il arrive des cas de décès ou de déménagements qui ne nous sont pas signalés au service Pension. Les gens déménagent tous seuls et oublient de signaler que la personne handicapée, au bénéfice de laquelle la place était réservée, à tel endroit, n'est plus vraiment utilisée. Et donc, parfois, une place « à un moindre usage » mais parfois c'est les voisins qui viennent se plaindre : mais il y a une place qui est là et il n'y a jamais personne qui se met dessus, ça ne sert à rien, supprimons la, ça prive le quartier de parking, et vous êtes soucieux, comme nous, de permettre à tout le monde de bien se garer à Schaerbeek. Donc, lors de nos enquêtes pour octroyer de nouvelles demandes d'emplacements PMR, la police effectue à chaque fois un bilan complet de la rue, afin de vérifier si les emplacements sollicités ne peuvent pas trouver une réponse dans un emplacement existant mais sous-utilisé, ou si les emplacements mis en place sont toujours d'actualité ou sont obsolètes. Dans la rue Vandeweyer, on a reçu une demande pour mettre une place de plus. On a reçu tout d'un coup une demande pour mettre un emplacement rue Vandeweyer. La police a consulté le dossier : il y a déjà 6 emplacements pour PMR dans la rue Vandeweyer. C'est déjà beaucoup. Donc on fait une enquête sur toute la rue. Et la police, à cette occasion, vérifie les 6 emplacements existants avant de se prononcer sur la demande pour le 7<sup>ème</sup>. En comparant avec le listing de la Voirie de Schaerbeek, la police remarque 2 emplacements sans dossier. Elle ne retrouve plus le dossier. C'est là le seul bug de l'administration communale. Il n'y a plus de dossier ni à la police, ni au service Pension. Parce que, malheureusement, et ça c'est notre faute, les dossiers avant 2004 n'ont pas été informatisés ni à la Pension, ni à la police, et ces dossiers ont été perdus. Ça, c'est bien notre faute. Sans information pour les personnes demanderesse et usagés de ces deux places, l'agent de quartier se rend sur les lieux. A plusieurs reprises. A 6 fois pour être exact. 6 fois. Donc on ne supprime pas les places à la légère. A

chaque visite il n'y avait pas de voiture sur l'emplacement en question. Donc pas de voiture avec une plaque qui lui permettrait d'identifier le demandeur et la personne, parce qu'on a plus le nom de la personne au bénéfice de laquelle la plaque avait été réservée. On a donc pas pu s'adresser à elle, lui écrire, lui téléphoner, sonner chez elle. On ne savait plus qui c'était. Et comme il n'y avait pas de véhicule sur cette place, qu'il y avait déjà 6 autres places pour handicapés dans la rue, la police a procédé à une demande de suppression auprès du service Voirie. C'est en soit normal et légitime et logique qu'elle travaille comme cela au bénéfice d'autres citoyens qui veulent se garer. Le bug, c'est que, si on avait encore la trace de la personne demanderesse, on se serait adressé à elle et on aurait tout arrêté tout de suite. Le service Voirie a reçu la réquisition de la police, il a supprimé la plaque, et hop, il retirait l'emplacement. Dès qu'on a eu connaissance de cette erreur, je vous l'ai dit, par Colignon, le service Communication de Colignon transfère au service de la Commune, qui se renseigne et qui cherche à répondre à la solution, au problème, et je peux vous dire que j'ai signé tout à l'heure le document d'autorisation. Pourquoi a-t-on demandé à cette dame de réintroduire une demande ? Pour qu'on ait ses coordonnées et que la prochaine fois on ne se trompe pas et on sache exactement à qui s'adresser, voilà pourquoi on lui a demandé. Donc en fait, tout c'est bien passé, et la communication, et la gestion par les services Police, et la gestion par le service Voirie. Notre erreur, c'est que nous avions perdu le dossier d'avant 2004 et on le regrette bien évidemment. On a fait toutes nos excuses à l'égard de cette personne, que je connais bien par ailleurs, quand j'ai vu sa photo dans le journal, je sais combien c'est une personne de fait qui est atteinte par un handicap, mais qui est hyper active, dynamique, investie dans pleins de dynamiques sociales à Schaerbeek et qui bouge beaucoup et c'est peut-être pour cela qu'on ne l'a pas trouvée chez elle 6 fois de suite, mais ça peut bien arriver. Voilà.

**Monsieur Bernard** : Je vous remercie de ces explications. Donc j'espère que la décision sera notifiée le plus vite possible à cette personne. Elle attend avec beaucoup d'impatience. Donc si j'ai bien compris il y a pour l'instant 461 emplacements réservés à des personnes à mobilité réduite sur Schaerbeek. Mais on sait évaluer de combien de dossiers on a perdu . Si ça concerne beaucoup de monde, il faudra peut-être donner des moyens pour...

**Monsieur le Bourgmestre** : Je n'ai pas le chiffre. Si vous faites une question écrite, je demande au service de faire le calcul, mais... Non, mais si ils sont perdus, ils sont perdus. Ce n'est pas avec 3 agents de plus qu'on va les retrouver. C'est à l'occasion de problèmes comme cela qu'on va tomber dessus. Alors, le mieux, c'est quand la police passe sur place, elle voit la plaque. Sur base de la plaque on a la DIV et on a les gens. Donc le fait qu'on n'ait pas trouvé la plaque est déjà une coïncidence vraiment, ça ne risque pas d'arriver très souvent. On a parfois un voisin qui peut dire : c'est le Monsieur du 14, on a la plaque ou pas. On sait retrouver. Ici c'est une vraiment coïncidence. 6 fois en suivant que la personne n'était pas là et qu'on n'a pas eu la plaque, c'est une occurrence tellement rare que ça ne risque pas de se reproduire.

#### **Ordre du jour n° 48 -=- Agenda nr 48**

##### **La présence de gardien de la paix aux abords de l'école (Demande de Monsieur Axel BERNARD)**

##### **De aanwezigheid van stadswachten aan de schoolpoorten (Verzoek van de heer Axel BERNARD)**

**Monsieur Bernard** : M ; le Bourgmestre, je vous ai écrit, en fait, à deux reprises, le 25 janvier 2017, et peut être que cette question n'aurait pas été posée si vous m'aviez répondu. Le 25 janvier 2017 j'assiste, en fait, à un accident de la route, à l'entrée d'une école, place Jamblinne de Meux, à l'entrée de l'école de la communauté flamande Carolus Magnus, et une voiture qui roulait beaucoup trop vite a renversé une élève et son papa, et l'accident aurait pu être un drame évité de toute, toute, toute justesse. Et le problème que je pointe dans cette affaire, parce que ça ne concerne pas directement la compétence communale, je dirais, mais c'est qu'il n'y avait pas de gardien de la Paix pour régler la circulation dans ce lieu de passage important pour les familles qui amènent leurs enfants ce jour-là. Et la direction de l'école n'avait pas été prévenue de cette absence, et en fait, c'est arrivé avec une certaine régularité qu'il y ai une absence d'un gardien de la Paix à l'entrée de cette école. Je vous ai demandé, un peu, de suivre cette affaire et par la suite j'ai eu une information du directeur de l'école qui m'expliquait avoir pris contact avec le service des gardiens de la Paix, donc pas avec vous, mais avec le service des gardiens de la Paix, et on lui a répondu que, ce jour-là, le service n'avait pas assez de personnel, et que deux, en cas de maladie ou d'absence d'un membre du personnel, il fallait faire des choix et que certaines écoles étaient prioritaires à d'autres. C'est l'explication qu'on m'a donnée. Je vous ai envoyé ces deux courriers, vous ne m'avez pas répondu, mais je veux être absolument rassuré sur deux choses : c'est d'une part, un, qu'il est bien de règle à Schaerbeek qu'on attribue à chaque école qui exerce sur le territoire communal un

gardien de la Paix afin de régler la circulation aux heures d'entrée de l'école, et deuxième inquiétude que j'aimerais voire soulevée, c'est qu'il y ait assez de personnel à cette fin, et qu'aucune école ne soit considérée comme prioritaire par rapport à d'autre. Ce serait tout à fait absurde et incompréhensible. Et alors je vous ai posé aussi une question plus générale, c'est un peu les mesures de sécurité routière que la Commune organise à l'entrée des écoles, indépendamment de la présence du gardien de la Paix qui est, saluons-le, un travail extraordinaire apporté par notre Commune pour la sécurité de nos enfants.

**Monsieur le Bourgmestre** : M. Bernard, donc suite à cet accident, heureusement sans conséquences graves, dont ont été victime un papa et sa belle-fille le 25 janvier dernier, vous m'aviez envoyé un mail, l'école aussi, je pense que je vous ai répondu à ce mail le jour même. Je n'ai pas répondu à ce mail ? Non ? Bon. En tout cas nous avons pris contact avec la famille et avec la direction de l'école, le jour même je pense. Et on a convenu de les rencontrer prochainement mais sur base d'éléments précis à leur donner, voilà pourquoi cette rencontre n'a pas encore eu lieu. Et nous comptons discuter avec eux, bien entendu, de la sécurisation à traverser les passages pour piétons aux abords de l'école puisque c'est une priorité communale. Le dispositif qui est mis en place sur la Commune comprend l'intervention de nombreux services : les gardiens de la Paix, le service Mobilité, en matière d'aménagement, la Police, et la zone de Police en matière de présence locale et de sanction et la Région lorsqu'il s'agit d'aménagement de voirie régionale, ce qui est le cas ici, on est sur une voirie régionale. Par ailleurs, le thème de la sécurité routière est l'une des trois priorités du Plan Zone de Sécurité 2016-2019, donc c'est pour nous quelque chose d'important et de significatif. Actuellement, les abords de l'école Carolus Magnus, même aménagés en zone 30 et présentant l'implantation de coussins berlinois, donc c'est quand même pas mal de mesures d'aménagements techniques qui ont été prises, sont le théâtre d'un trafic important généré par les flux de transit sur l'avenue de Roodebeek, qui est une voirie de pénétration importante dans Bruxelles. J'ai donc demandé, suite à cet incident, à la police d'une part, et au service Mobilité communal d'autre part, de me faire une analyse de la situation pour déterminer si il y avaient des améliorations possibles en termes techniques d'aménagements et autre, afin de pouvoir faire une demande fondée à l'égard de la Région s'il fallait adapter quoi que ce soit. Ces analyses mettent en évidence plusieurs constats de dangerosité. Les piétons qui se dirigent vers l'école et qui traversent la place, traverse juste devant l'école sur un passage piétons qui n'est pas protégé par des feux. Par contre, il y a un peu plus loin des passages piétons avec feux, au carrefour de Linthout et au carrefour Noyer, et on constate des remontées de files devant l'école, avec trafic à l'arrêt dans un sens. C'est souvent certains parents qui, eux-mêmes, créent les conditions de l'insécurité routière pour les véhicules qui passent. Et ces véhicules à l'arrêt peuvent cacher un piéton et rendre plus compliquée encore la sécurité. Il y a aussi un passage piétons non-protégé par feux, un peu plus loin, à la sortie de l'avenue de l'Opale, qui est très dangereux, si pas l'un des plus dangereux du quartier, car l'attention de l'automobiliste est attirée par sa volonté de s'insérer dans le trafic, et non par l'usager faible qui traverse. Ça vous indique déjà, que dans la zone à proximité de l'école, il n'y a pas que le passage piéton devant l'école, qui mériterait une attention, mais il y a toute une série d'autres lieux par lesquels convergent, et ça pose toute la question de la capacité à les surveiller tous. Un des rapports m'indique que le passage piéton à la rue de l'Opale est « plus dangereux » que le passage piéton devant l'école. A écouter ce rapport, c'est là qu'on devrait mettre les gardiens de la Paix et pas devant l'école. Donc ça vous explique la complexité de l'enjeu d'assurer la sécurité et une présence à tous les endroits. Sur les gardiens de la Paix, le service securise du lundi au vendredi matin, et sortie, plus de 35 écoles. Ça ne couvre malheureusement pas tous les besoins puisqu'il existe plus de 62 implantations scolaires sur Schaerbeek. Donc nous couvrons à peine plus que la moitié des implantations scolaires. Par manque de personnel. On a donc dû mettre en place une grille d'analyses et classer les écoles et les passages piétons à surveiller en fonction de critères de dangerosité du site : l'aménagement de la voirie, la présence de transports en communs, d'arrêts de bus ou de tram, la densité du trafic, etc. Carolus Magnus est classée comme une école prioritaire, et elle bénéficie donc, normalement, d'une sécurisation de traversée par un agent gardien de la Paix du lundi au vendredi. Mais un. Et tout à l'heure des gens se disaient que ce serait peut-être bien d'en avoir plusieurs. Mais un. Normalement quand un agent est absent, il devrait être remplacé. Mais dans ce cas-ci, l'agent suppléant a été malencontreusement orienté vers une autre école. C'est donc une erreur dans le respect de la hiérarchie du classement qui est fait et donc cette école est plus prioritaire que d'autres. Il n'est pas certain que la présence d'un gardien de la Paix aurait tout résolu, mais en tout cas, c'est pour vous répondre à cela. Vous dire que nous ne disposons pas d'un assez grand nombre d'agents, pour pouvoir sécuriser toutes les entrées d'écoles. On a eu des contacts déjà avec la direction de l'école et la zone de police, la zone de police a déjà eu des contacts. Des solutions concrètes sont déjà envisagées notamment pour le déménagement de l'école vers sa nouvelle implantation qu'on anticipe, une réflexion est en route pour intégrer les parents à ce dispositif, puisqu'ils peuvent être à la fois cause de problèmes et source de solutions. Et voir comment les impliquer afin de les rendre acteurs de la prévention sur le chemin de l'école. Donc vous constaterez comme moi, qu'on ne peut pas résoudre cette question à la seule question de la présence de gardiens de la Paix, juste à

l'endroit où un accident se produit. Il faut faire des diagnostics techniques et précis, développer des actions concertées avec les acteurs communaux, régionaux et policiers afin de lutter contre ce fléau, mais il faut aussi rappeler, que LA cause de cet incident, c'est un chauffard. C'est quelqu'un qui ne respecte pas la zone 30, le coussin berlinois, le passage piéton. Et que, c'est lui qui doit être mis en cause, plus que tous les autres systèmes de présence ou pas de présence que l'on pourrait mettre en œuvre. Parce que, à un moment, la responsabilité, c'est bien celle d'un chauffard, qui est pressé et qui passant devant une école, il ne peut pas l'ignorer, il y a assez de signaux qui indiquent que c'est une école, aurait dû modérer sa vitesse. Voilà, je vous donne la parole.

**Monsieur Bernard** : Merci pour votre réponse assez complète. Deux observations : je suis d'accord avec la police que le coin de la place Jamblinne de Meux côté Opale est effectivement le plus dangereux, et quelque part, le déménagement de l'école vers ce coin-là va permettre de résoudre le problème de dangerosité totale de ce coin, puisqu'on pourra à ce moment-là régler la circulation avec le moyen de ce gardien de la Paix. Quelque part dans un futur proche je pense qu'on pourra trouver une solution qui permettra de résoudre le problème de sécurité des enfants, mais aussi de ce coin particulièrement dangereux. Deuxième observation, j'ai pris note des 35 écoles couvertes par les gardiens de la Paix et le manquement important qui existe. Je voudrais avoir la liste, donc je vous formule une demande écrite, je le ferai très, très vite. Mais en tout cas, je suis très inquiet de la réponse que vous me donnez, et j'espère qu'on arrivera assez vite à trouver une solution pour que toutes les implantations scolaires sur Schaerbeek puissent avoir la sécurité qu'elles méritent avec la présence des gardiens de la Paix, et donc, il y aura encore matière à réfléchir à comment y arriver.

**Monsieur le Bourgmestre** : Oui, mais je vous confirmerai que, quand on aura fait les écoles, un gardien de la Paix par école ne sera peut-être pas assez, parce qu'il y a deux ou trois passages piéton à proximité. On demandera ce qui en est des crèches, d'autres établissements, je veux dire, ce n'est pas, on ne pourra pas résoudre par la seule présence d'agents, parce qu'on aura jamais assez. Donc, allez croire que, on aurait 72, puis après il en faudrait 100, puis 135, puis, bon, un moment, on y arrivera pas. Ça ne veut pas dire qu'on ne doit pas en mettre, ça ne veut pas dire qu'on ne doit pas les prioriser, qu'on ne doit pas agir avec cet élément-là, la présence humaine est importante en matière de prévention et de sécurité routière, mais il faut agir sur d'autres mécanismes, il faut sanctionner beaucoup plus les chauffards, il faut des moyens techniques, il faut des feux, il faut peut-être voir avec certaines écoles, examiner avec elles si leur entrée est placée à un endroit judicieux, parce que parfois, la tradition fait qu'on entre par-là, mais la rue a changé de manière qu'elle est devenue dangereuse. Il y a peut-être une autre entrée à organiser, enfin, il y a plein de choses qu'on peut mettre en œuvre pour améliorer la sécurité, mais je pense qu'on sera d'accord pour souhaiter qu'on puisse toutes les mettre en œuvre.

\* \* \*

**Monsieur Eraly et Madame Decoux quittent la séance --- De heer Eraly en Mevrouw Decoux verlaten de vergadering.**

\* \* \*

**QUESTIONS ORALES --- MONDELINGE VRAGEN**

**Ordre du jour n° 49 --- Agenda nr 49**

**Le Bilan de l'évènement Citizen Lights (Question de Monsieur Georges VERZIN)**

**De balans van het evenement Citizen Lights (Vraag van de heer Georges VERZIN)**

**Monsieur Verzin** : C'est une question, c'est juste une question. Ce n'est pas un débat. Je profite de l'occasion, d'abord, pour réitérer mes excuses pour avoir été absent physiquement à cet évènement, étant à l'étranger, mais donc, je voulais simplement souligner le fait que, de tous les échos qui me sont parvenus, ils étaient vraiment dans une très, très large majorité, sinon à l'unanimité tout à fait positifs, et donc je pense, en effet, que ce genre d'évènements est de nature, d'une part, à resserrer les relations sociales entre tous les schaarbeekoïses, et d'autre part de générer une image positive de notre Commune, et donc je pense vraiment que c'est un évènement qui me semble devoir être réitéré. Mais donc, je profite de l'occasion pour vous demander de faire un peu, si vous en avez le temps et l'occasion, de faire un peu le bilan de ce qui s'est passé, du nombre de personnes que vous estimez avoir participé à l'évènement, du bilan artistique et culturel, du bilan financier, si vous les avez déjà maintenant, et de confirmer,

effectivement, que vu le succès, nous allons pouvoir compter sur une deuxième, voir une troisième, une quatrième édition dans les prochaines années. Je vous remercie.

**Monsieur le Bourgmestre** : Merci pour votre question. Vous aurez tous trouvé sur votre banc cette jolie carte postale qui a été faite à l'occasion de *Citizen lights*, qui a été prise le mercredi soir, la veille du début de l'évènement, pour avoir un petit marqueur à remettre aux gens, et ça vous donne un peu l'ambiance, pour ceux qui n'étaient pas là, Georges, tu peux la regarder. Alors je vous remercie de votre question relative à ce bel évènement qui a illuminé Schaerbeek pendant trois soirées, et à l'occasion duquel le public a pu découvrir des lieux de patrimoine, des artistes locaux et internationaux, participer à des *happening* et à des parades. Notre marque de fabrique pour ce festival, puisqu'il y avait un autre festival lumière qui se déroulait dans la « grande ville » le même week-end, notre marque de fabrique c'était l'encrage local et la dimension participative, son pouvoir je pense, rassembleur et fédérateur qui a été largement reconnu et souligné par la presse, et on s'en réjouit. Alors, on a, bien entendu, demandé au service de procéder à une évaluation *Citizen lights*, avec les associations qui ont participé, nombreuses, les écoles, etc. avec les artistes locaux, qui ont travaillé pour l'évènement, avec la société organisatrice, avec les services de police, et bien entendu avec les services communaux, qui ont été impliqués dans l'organisation. Ils ont été nombreux et je me réjouis, parce que *Citizen lights* a été une belle opportunité pour promouvoir le travail transversal de plusieurs services de l'administration, les services de la Culture, francophones et flamands, le service du Patrimoine qui ont piloté le projet en interne, le service Communication, le service technique Electricité, Voirie, Transports, Bâtiments, Propreté Espaces verts, les gardiens de la Paix, l'Imprimerie, les Classes moyennes, et je les félicite et je les remercie tous pour leur implication, c'était une belle réussite, au-delà des artistes et partenaires extérieurs, etc. Alors, le rapport d'évaluation n'a pas encore été soumis au Collège. Il le sera la semaine prochaine ou semaine suivante. Donc je ne vais pas vous révéler encore tout ce qui a dedans pour réserver au Collège une série de choix et d'orientations à faire, mais je peux vous dire que le bilan artistique et participatif qui ressort des échos, qu'on a reçu directement, sur place, par mail, on a reçu des mails spontanés de félicitation, des avis donnés sur les réseaux sociaux, sur Colignon, ou sur les pages facebook des uns et des autres, qui relayaient ceci ou cela, à l'occasion des réunions d'évaluation avec les partenaires extérieurs, ont tous été super positifs. Le nombre de participants à l'évènement s'est élevé, environ, à 8.000 personnes. C'est un beau succès, mais on aimerait bien gonfler un petit peu. Bon on a eu un peu moins de chance, il a plu le dernier jour, donc ça a un peu refroidi sur le grand évènement, mais c'est déjà pas mal. Ces premières informations nous invitent, évidemment, à vouloir réitérer l'évènement, qui deviendra donc récurrent, mais sa périodicité n'a pas encore fait l'objet d'un choix. Il y a deux éléments cruciaux dont il faut tenir compte : le temps et le budget. Pour le budget d'abord, cette opération-ci a presque atteint un coût global de 300.000 euros, dont plus d'un quart financé par du sponsoring. C'est un budget quand même non-négligeable pour un évènement culturel, et donc il convient de l'affecter à un évènement qui est consciencieusement préparé. Le temps ensuite, car un festival tel que le nôtre, nécessite une implication en amont, et de longue haleine, de la part des associations, des écoles, de nos services communaux, etc. Si on devait décider de le faire chaque année, comme de nombreux citoyens enthousiastes nous le demandent déjà, nous le ferons en connaissance de cause, mais nous devons veiller à la mise en œuvre d'un festival de qualité. Le rapport et ses recommandations, que le Collège examinera, permettront évidemment, d'affiner cette question de la périodicité et des autres aspects encore de ce festival, lors des prochaines éditions : va-t-il se déplacer un peu, va-t-on développer plutôt tel ou tel type d'interaction, de décors, de mise en scène d'artistes ? Voilà, donc tout ce que je peux dire, c'est en réitérant mes remerciements à tous ceux qui ont mené ce projet, et je vois que le maître d'œuvre de cette opération, M. Dessicy est dans le public, et donc je le salue plus particulièrement, et je crois que je peux lui transmettre vos félicitations. Je veux dire, en fin de compte, que seuls les absents ont eu tort de ne pas y assister. Et le prochain *Citizen lights*, je pense, promet de remporter un encore plus beau succès. Merci.

## **Ordre du jour n° 50 -=- Agenda nr 50**

### **L'instauration de la gratuité des garderies dans l'enseignement communal. (Question de Madame Derya ALIC)**

#### **De invoering van gratis naschoolse opvang in gemeentescholen (Vraag van Mevrouw Derya ALIC)**

**Madame Alic** : Merci M. le Bourgmestre, chers conseillers communaux, chers conseillères communales. Il ressort d'une étude récente menée par l'ULB et soutenue par la Fondation Roi Baudouin, qu'en région bruxelloise, 4 enfants sur 10 naissent dans une famille dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. Si je me réfère au zoom sur Schaerbeek, publié en décembre 2016 par l'IPSA, notre Commune

est l'une de celle dans laquelle absolument tous les critères mis en avant dans l'étude, comme conditionnant la pauvreté des enfants, sont plus défavorables que la moyenne régionale. Qu'il s'agisse de la moyenne des revenus, du nombre de chômeurs, des allocataires sociaux, des familles mono parentales, des familles migrantes, issues de l'immigration, on y voit aussi qu'à Schaerbeek, le nombre de familles avec enfants est plus important que la moyenne régionale. On peut donc, sans crainte de se tromper, affirmer, d'une part, qu'à Schaerbeek, la situation de la pauvreté infantile est encore plus préoccupante que ce que révèle l'étude, et que d'autre part, elle touche proportionnellement plus de familles. En effet, les familles particulièrement concernées sont les familles mono parentales chez qui la femme élève seule son enfant, les ménages qui n'ont pas d'accès à l'emploi, les familles issues de l'immigration, et les familles migrantes, ainsi que celles qui sont précarisées sur plusieurs générations. L'étude montre aussi que la pauvreté a une influence directe sur la santé des petits enfants. Parmi les mesures jugées les plus efficaces dans l'étude pour contrer cette inégalité à la naissance, la Commune peut agir, au moins, à deux niveaux : en investissant massivement dans les services à la petite enfance, et en mettant des politiques qui améliorent la situation socio-économique des mères. Une mesure me semble pouvoir être initiée rapidement, pour autant que la volonté politique soit présente. Je veux parler là de la gratuité des garderies dans l'enseignement communal. La politique tarifaire appliquée par le Collège a depuis longtemps fait l'objet de critiques de la part du groupe socialiste, auxquelles il est resté insensible malgré la colère des parents. Or, des garderies chères dans les familles pauvres, et plus encore dans les familles mono parentales, c'est soit, laisser les enfants seuls à la maison, ou dans les rues, soit renoncer, ou limiter ses chances de travailler. Et les mères sont les premières concernées. Nous savons tous que les rythmes scolaires sont décalés par rapport aux horaires de travail. Les aménagements que constituent les horaires souples ou le télétravail ne touchent que les plus qualifiés d'entre nous. Pour l'emploi non qualifié, et plus spécialement pour l'emploi non qualifié féminin, il n'y a guère d'aménagement mais toujours plus de flexibilité. Comment dès lors travailler ? Se former ? Avoir une chance de sortir de la spirale de la pauvreté ? ... Ik zou graag de aandacht van onze schepenen van Gelijke Kansen vestigen op dit specifiek aspect. Het analyseren van budgettaire beslissingen op basis van de gelijkheid tussen mannen en vrouwen zou haar moeten aanzetten ons standpunt te ondersteunen. Aangezien Gender budgetting al van toepassing is op regionaal niveau, zou het interessant zijn om deze reflectie op gemakkelijk niveau te introduceren. ... Par ailleurs, la garderie est véritablement un lieu de sociabilisation, d'adaptation et d'apprentissage, où les enfants peuvent bénéficier d'un personnel compétent et être stimulés par des multiples activités ludiques et créatives. Y favoriser l'accès apporte aux enfants un soutien scolaire renforcé, en particulier dans nos quartiers qui en ont vraiment besoin. La gratuité, parce que, quand plus de la moitié des enfants sont concernés, la liaison du prix aux revenus des parents serait inutilement lourde et discriminatoire. La gratuité, Saint-Josse l'a fait. En recherchant des solutions créatives pour faire face à une urgence sociale, c'est donc possible. Je souhaiterais connaître la position des échevins compétents sur cette question, mais il faut agir vite en matière de pauvreté infantile. Une législation communale, c'est une génération d'enfants qui commencent leur vie avec un handicap. Merci

**Monsieur De Herde** : Merci M. Guillaume. Donc, la question soulevée par Mme Aliç est une vraie question, je l'en remercie, parce que c'est une question politique qui nous amène à réfléchir et à prendre de la hauteur. Avant de vous répondre plus avant, je voudrais préciser certaines choses. C'est le coût, la participation aux frais, que nous réclamons aux parents pour les garderies dans notre Commune, suite au règlement. Et donc, j'ai fait faire un petit calcul pour le ramener par heure. Donc, pour les garderies, il y a des distinctions avec le matin, le midi et le mercredi après-midi, mais je vais vous épargner tout ça. Cela revient au minimum à 27 centimes de l'heure, et au maximum à 55 centimes de l'heure par enfant. Vous donner une autre information, c'est que pour l'année scolaire en cours, nous avons 5.274 enfants qui fréquentent les garderies, c'est-à-dire 90% de la population scolaire que nous accueillons, et ce chiffre n'arrête pas d'augmenter, d'année en année, et je profite ici, mais ce n'était pas votre chef, Mme Aliç, de rappeler que les craintes qui avaient été exprimées par certains au moment où on avait modifié le règlement, en disant : vous allez priver des tas d'enfants des garderies, et des garderies vont se vider. C'est exactement le contraire qui s'est produit parce que nous avons aussi fait des garderies, bien plus que des garderies, en ce sens que nous avons instauré en contre partie 1 heure d'étude dirigée ou 1 heure d'atelier français qui est évidemment gratuite, quand on paie la garderie, et je pense que les parents sont contents qu'on soit passé d'une simple garderie à des activités pédagogiques. Je vous rappelle aussi, mais vous le savez, que notre règlement prévoit des réductions automatiques pour les familles nombreuses, et permet aussi, sur demande, et sur dossier, d'accorder des exonérations. Nous en sommes pour cette année scolaire-ci déjà à 254 exonérations qui ont été accordées, 207 exonérations à 50% et le reste des exonérations à 100%. La réduction des frais de garderie, comme vous le savez, ou leur suppression ne peut pas être examinée ? Si on ne prend pas en compte le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les avantages sociaux. Effectivement, dans le cadre de ce décret, qui date du 7 juin 2001, à partir du moment où nous accorderions un avantage social, en ce sens la gratuité de la fréquentation des garderies,

nous tombons en plein dans l'application de ce décret. Ça voudrait dire qu'il faudrait donner une somme d'argent équivalente à toutes les écoles libres francophones de notre territoire. Je suppose, puisque vous citez Saint Josse, que Saint Josse l'a pratiqué, mais à Saint Josse il y a 3 écoles de ce type. A Schaerbeek il y en a 16. Je vous rappelle que, au budget 2017, les recettes que nous percevons pour les garderies s'élèvent à 1.300.000 euros, et que donc, si nous devions supprimer cette recette, et compenser vers les réseaux libres francophones, nous tournerions autour de 3 millions. Et je ne pense pas que les finances communales aient la capacité de supporter une baisse de recettes de cette ampleur. En outre, et tant mieux pour eux, avec l'exemple que vous citez, nous savons que la commune de Saint-Josse a la chance pour elle d'avoir un rendement très important de la taxe sur les bureaux, parce que c'est une commune qui, historiquement, accueille beaucoup de mètres carrés de bureaux. Et nous n'avons pas les mêmes recettes, proportionnellement à la taille, que la commune de Saint-Josse. Ce que je voudrais vous dire aussi, c'est que dans la déclaration politique communautaire du Gouvernement PS-Cdh, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la mesure que vous préconisez et que vous avez largement exposée avec tous les motifs, se retrouve dans cette déclaration de politique communautaire, mais le gouvernement de la Fédération n'a manifestement pas encore trouvé la recette magique pour pouvoir légiférer et parvenir à ce noble objectif sur l'ensemble de la Fédération. Et je pense que, s'il y a quelque chose qui doit se faire, à l'échelle d'une région ou à l'échelle de l'ensemble de la Wallonie et de Bruxelles, c'est bien de la compétence de ce Parlement, plutôt que d'avoir 260 systèmes différents en fonction des communes dans lesquelles vous êtes. Je voudrais vous dire, Mme Aliç, que moi je ne ferme pas la porte. Nous sommes en train de réexaminer le règlement de tarification des milieux d'accueils, des garderies donc, avec ses points forts, ses points faibles. Nous aurons l'occasion, je pense, de venir dans le courant de l'année au Conseil pour proposer des modifications, mais, vous promettre, ou dire : on va instaurer la gratuité, n'est pas dans l'état actuel de la capacité de la Commune pour les raisons que je viens de vous expliquer. Par ailleurs, et vous avez eu l'intelligence de le dire aussi, tout ce rapport de la Fondation Roi Baudouin insiste beaucoup aussi sur la quantité de services d'accueil qui doivent être disponibles, en matière de petite enfance, dans tous les quartiers, et avec une attention particulière pour les familles monoparentales et ça, je pense que vous savez que nous y travaillons beaucoup, et qu'une série de chantiers de crèches et de nouvelles écoles sont en cours parce que, effectivement, c'est très important pour les générations futures. Donc j'espère qu'on aura l'occasion d'en reparler, et je vous remercie, en tout cas, d'avoir ré-attiré l'attention du Conseil et du Collège sur cette question fondamentale sur l'accueil de la petite enfance.

**Madame Byttebier** : Dank u wel, et si vous le permettez, Mme Aliç, je vais vous répondre aussi en néerlandais. Ça va ? ... Ik vind het ongelofelijk belangrijk dat de vraag gesteld wordt naar de situatie van kinderen die opgroeien in armoede. Het is effectief zo dat generatiearmoede een realiteit is, net zoals u gezegd hebt, en het is daarom ook belangrijk om niet alleen te gaan kijken in de scholen naar de kosten van de kinderen maar zeer zeker ook naar het ondersteunen van de ouders die in armoede leven en heel specifiek wanneer dat om een éénoudergezin gaat. Het zijn heel vaak moeders die alleen het kind moeten groot brengen en dat maakt het dan wel voor mij interessant omdat ik zowel in de positie zit als Schepen van Gelijke Kansen en Schepen van Nederlandstalig onderwijs. Met het Huis van de Vrouw willen wij telkens een emanciperende rol vervullen en daarom organiseren wij gratis activiteiten voor moeders met kinderen op woensdag namiddag. Wij werken ook heel nauw samen met de sociale, culturele werkgroep van het Ocmw/Cpas in samenwerking met de vzw Naski, een vzw die werkt met alleenstaande moeders en kinderen. Dus, een combinatie Huis van de Vrouw/Maison des Femmes met Naski. Wij stellen nu ook onze infrastructuur ter beschikking voor de wekelijkse verdeling van voedselpakketten in het Huis van de Vrouw met de bedoeling om aan de vrouwen die daarvoor komen, in contact te brengen met andere mogelijkheden van hulp, zoals sociale hulp en soms ook psychische hulp waar we ze kunnen naar doorverwijzen. Dat voor het luik ondersteuning van ouders die zelf in armoede leven. Wat betreft de naschoolse opvang zitten wij met een gelijkaardige evolutie zoals bij het Franstalig onderwijs, dat wij eigenlijk de klassieke opvang hebben maar zeer zeker ook de nieuwe meer pedagogische aanpak. Wij hebben daarvoor het systeem van Brede School. Ecole Ouverte. En daarvoor, kunnen wij project per project subsidies aanvragen waardoor dat die buitenschoolse activiteiten ook gratis kunnen gegeven worden. Ik heb hier een paar cijfers, wij komen uit op 40% van de kinderen die in de gemeenteschool De Kriek gratis activiteiten hebben, dat zijn er 12 voor het atelier beweging, 20 voor muziek met jeugd en muziek, 30 voor beelden ateliers, en 25 voor dans. Wat betreft het gebruik maken van een vermindering of een gratis kost voor de opvang, hebben we de volgende cijfers, op een school van 183 leerlingen, hebben dit jaar beroep gedaan 11 kinderen op een vrijstelling en 6 kinderen hadden een korting omwille van de familiale toestand. Dat brengt ons op een percentage van 9,3% van onze kinderen op school die een korting of een gratis opvang genieten omwille van de criteria van ons gemeentelijk reglement. Toe ik ook de oefening gemaakt heb dankzij uw interpellatie heb ik mij daar ook wel vragen bij gesteld. .... Peut-être maintenant, je vais passer au français, comme cela tout le monde peut suivre plus facilement. Donc, j'ai constaté que, seulement 10% des enfants reçoivent une diminution ou une gratuité pour

l'accueil, et que, certainement, ça ne correspond pas à ce chiffre que l'étude de l'ULB nous a montré, 4 sur 10, là où nous on a 1 enfant sur 10 qui serait dans la précarité. Donc ça m'a interpellée, et je suis très contente que, pour le printemps, on va avoir un renforcement, avec une fonctionnaire au service Enseignement, parce que je pense que là, on doit vraiment vérifier si tous les enfants qui auraient droit à une réduction ou une gratuité pour l'accueil parascolaire, extrascolaire, si tous les enfants ont bien trouvé le chemin pour faire la demande, pour justement bénéficier de ce que le règlement nous permet de faire. Donc c'est un travail, certainement, que je vais amener pour les mois à venir.

### **Ordre du jour n° 51 -- Agenda nr 51**

#### **L'action de la commune en matière de qualité d'air (Question de Madame Isabelle DURANT)**

#### **De gemeentelijke actie in verband met de luchtkwaliteit (Vraag van Mevrouw Isabelle DURANT)**

**Madame Durant** : Merci M. le Président. Donc, oh je sens une pointe d'ironie, mais M. le Bourgmestre, quand vous serez sollicité par Brussel'Air et ExpAIR, pour faire votre trajet, mais justement, de quoi s'agit-il ? En fait, nous le savons tous, la qualité de l'air à Bruxelles est extrêmement médiocre, et d'ailleurs, il y a quelques semaines, la Commission européenne mettait d'ailleurs en évidence le fait qu'en Belgique, on devait à tout prix lutter contre la congestion automobile, de manière à diminuer ou à améliorer la qualité de l'air. Tous les jours, je vous épargne les chiffres de ce que nous respirons, mais c'est un cocktail d'oxyde d'azote, d'ammoniaque, de particules fines et autres black carbone qui se retrouvent dans l'air, invisibles, évidemment, par définition, qui sont à hauteur de poussette d'enfant dans les rues, et qui d'ailleurs, y compris, dans les voitures, je signale, c'est très intéressant, que les gens de Brussel'Air et d'ExpAIR nous font comprendre que dans les voitures, nos enfants et nous-mêmes, nous sommes beaucoup plus pollués encore qu'à l'extérieur, puisque l'air qui est brassé dans les voitures est un air qui est concentré, et qui est encore plus dangereux pour la santé de celui qui le respire, que celui qui est à pieds, en vélo, ou avec sa poussette. Toujours est-il qu'au niveau régional, des mesures sont prises, mais avant tout pour les pics, c'est-à-dire les moments où il y a des pics particuliers, et donc, là, on fait de l'information, et à ce moment-là, on demande aux gens de rester chez eux, de ne pas faire de sport, ou de fermer les fenêtres. C'est quand même un petit peu le monde à l'envers ! Et donc, je crois qu'il y a vraiment des efforts énormes qui doivent être faits pour diminuer ou améliorer la qualité de l'air, et une des méthodes, c'est de mesurer. Et mesurer, il y a des mesures régionales qui sont faites par des stations de mesures, mais qui sont dans des lieux très particuliers, par contre, et c'est l'intérêt de ces groupes d'activistes, c'est qu'ils nous font, ou nous permettent de faire des mesures nous-mêmes. C'est ce que le Bourgmestre expérimentera quand le rendez-vous aura lieu, c'est-à-dire de faire une mesure en live. Par exemple, des parents peuvent faire des mesures sur le chemin de l'école des enfants, pour voir ce que respirent les enfants sur tout le chemin de l'école, au moment des pics de circulation, puisque, le matin et au sorties des écoles, le trafic est plus élevé. Et donc, ces mesures font prendre conscience à chacun de la très médiocre qualité de l'air que nous respirons, et donc, peuvent aussi influencer le comportement individuel. Mes questions à M. l'échevin Vanhalewyn, sont de savoir, au Collège, mais donc c'est lui qui va répondre, mes questions sont donc, d'une part, de savoir, du point de vue de la Commune bien sûr, nous ne sommes pas à la Région et nous n'avons pas la capacité de changer l'air de tout Bruxelles, mais, néanmoins, quelles sont les mesures qui sont prises, ici, à l'échelon de la Commune pour contribuer à une diminution des émissions et en particulier par rapport au charroi communal. Est-ce que vous entendez, ça c'est peut être une question que je pose à vous mais qui s'adresse aussi à l'échevin de la Mobilité. Quand vous allez faire l'évaluation du plan de mobilité, est ce que vous allez identifier certaines mesures spécifiques en matière de qualité de l'air, et si oui, à quels endroits de la Commune, où la congestion est la plus importante ? Est-ce que vous envisagez de soutenir ou de promouvoir les campagnes citoyennes de mesures de qualité de l'air sur le chemin de l'école, par exemple, ou aux alentours des écoles ? Est-ce que vous envisagez, par exemple de réduire drastiquement le trafic autour des écoles. Certaines villes par exemple, enfin, certaines localités, à Londres, par exemple, interdisent ou limitent le trafic autour des écoles, pour protéger les enfants contre la pollution des véhicules qui viennent conduire et chercher les enfants chaque jour ? Bon, ce n'est pas possible partout, mais ça pourrait l'être dans les endroits où les écoles permettent qu'on vienne à pieds autour d'une centaine de mètres autour de l'école, de manière à protéger les enfants de la pollution automobile aux heures de conduire les enfants et de les chercher. Voilà quelques questions, M. l'échevin, ou messieurs, mesdames, enfin, non, messieurs du Collège à propos de cette question liée à la qualité de l'air pour laquelle d'ailleurs, j'avais envie de mettre des petits masques sur les statues des Bourgmestres, ici, dans l'entrée. Vous avez vu que le mouvement Brussel'Air a mis des masques sur pas mal de statues bruxelloises pour démontrer et faire prendre conscience à

chacun de ce que nous respirons. Donc, peut-être même que dans la maison communale, on respire un air un peu pollué et vicié, et donc j'aurais voulu mettre des masques sur nos échevins, sur le Bourgmestre. Voilà, j'attends votre réponse. Merci.

**Monsieur Vanhaleywn** : Donc je vais vous répondre au nom de l'échevin de la Mobilité, avec qui nous avons longuement, cet après-midi, préparé la réponse. C'est un sujet, évidemment, très important, je le dis d'autant plus que j'ai dans ma famille une personne asthmatique, et je sais combien, et on ne mesure pas assez, la population ne mesure pas assez l'impact que toutes ces activités peuvent aussi avoir sur la santé et c'est donc un des axes que l'on va creuser, j'en reviendrai en fin de ma réponse, sur la communication que l'on pourrait envisager en tant qu'autorité communale. Vous le savez mieux que moi, Mme Durant, la qualité de l'air en ville et à Bruxelles en particulier, est régie par deux facteurs importants : qui est le chauffage bureau, habitation, et industrie, et la mobilité. C'est évidemment l'affaire de tous, de tous les pouvoirs publics, et donc de la Commune y-compris, mais pas que des pouvoirs publics, y-compris des citoyens, vous l'avez rappelé vous-même, que les comportements individuels, les choix de motorisation d'une voiture ou d'une autre, sont évidemment importants en terme de qualité de l'air, et je voudrais, ici, et vous l'avez un peu dit, dire que parfois, et ça peut paraître paradoxal, qualité de l'air et CO2 ne sont pas spécialement liés. Une voiture, par exemple, diesel, consommera moins de CO2 au kilomètre, mais émettra beaucoup plus de particules fines pour la santé. Que sans doute en ville, la priorité sur la disparition du diesel, ou sur une diminution drastique du diesel est une priorité plus importante que le simple critère du CO2, c'est bien d'ailleurs pour cela que maintenant on envisage de parler plutôt d'éco-score que d'émission de CO2 quand on analyse l'efficacité environnemental ou en termes de développement durable des voitures. C'est l'affaire de tous, donc. En termes de chauffage, vous conviendrez, entre nous, que c'est essentiellement une compétence du niveau régional, qui doit éditer les normes en termes de performance énergétique des bâtiments, je parle d'un point de vue global, même si, au niveau communal, nous ne sommes pas inactifs, je ne parle pas de nos propres consommations, j'y reviendrai, mais nous ne sommes pas inactifs, mais nous investissons à la mesure de nos moyens, dans l'asbl Renovas, qui accompagne l'ensemble des ménages à pouvoir accéder aux primes régionales. Mais nous sommes relativement peu compétents en la matière et nous disposons malheureusement de peu de leviers. Par contre, en termes de mobilité, il en va autrement. Notre Plan Communal de Mobilité vise, entre autre, à diminuer la pression automobile dans nos quartiers et donc, forcément, vise à diminuer la pollution et vise à améliorer la qualité de l'air, même si, de nouveau, nous ne disposons pas de tous les moyens, parce que nous ne sommes pas directement compétents en terme de transports publics, nous ne sommes pas directement compétents sur les grandes entrées de villes, et on sait que le trafic de transit et le trafic des navetteurs, comme on a l'habitude de le dire, concerne surtout les grandes entrées de villes, même si nous sommes partie prenante, mais Meiser, Van Praet, pour ce qui concerne Schaerbeek, et toutes les autres entrées de villes sont essentiellement de la compétence régionale. Je voudrais m'attarder, évidemment, sur : nous tâchons depuis longtemps, en ce qui nous concerne, à prendre évidemment notre part de responsabilités. Je ne parle pas de notre manière de réguler le chauffage privé et les transports privés, mais d'être exemplaires par rapport à notre attitude, sur notre charroi communal et sur notre parc privé. Je ne vais pas ici revenir sur le plan climat, sur nos plans de production d'énergies renouvelables, plans photovoltaïques. Nous avons des plans ambitieux pour prendre notre part, et plus que notre part, être exemplaire par rapport à tous les autres, tant en termes de notre consommation de chauffage et de gaz, pour le chauffage de tous nos bâtiments. Mais aussi, vous le savez, c'est plusieurs fois passé ici au Conseil communal, les différentes étapes de l'audit sur notre charroi communal. Nous avons décidé, par exemple, de ne plus acheter aucun véhicule diesel, en ce qui concerne les près de 200 véhicules communaux qui sont dans notre charroi communal et qui véhiculent tous les jours sur les routes pour entretenir les chaussées, pour toutes les missions communales. Nous augmentons considérablement, et nous allons être bientôt une des communes les plus électrifiées en termes de parc automobile, et chaque année nous rendons à la Région un rapport sur le score global de notre parc automobile, qui diminue sur les deux dernières années de plus de 15%, rien que sur les 200 véhicules. Evidemment, les 35.000, ça peut paraître peu, par rapport aux 35.000 véhicules, 35.000 M. l'échevin ? Combien de cartes de stationnement délivrons-nous ? 40.000 par an. Je voudrais réagir par rapport à deux choses particulières que vous avez évoquées. En termes de réflexion sur la diminution du trafic automobile autour des écoles : nous avons un plan d'aménagement autour de chaque école, dont la motivation était certes, d'abord travailler drastiquement, on en a parlé tout à l'heure, d'ailleurs, sur une autre interpellation, sur l'amélioration de la sécurité routière autour de nos écoles. Forcément c'était notre première des responsabilités, mais forcément, travailler sur la sécurité autoroutière autour de nos écoles veut dire aussi, faire attention, et diminuer le plus possible le trafic de transit et ne parler que du trafic local. On pourrait, et ça c'est fait dans des villes, j'ai été regarder cet après-midi, les villes qui le font ce sont des villes qui ont bien plus de compétences et qui sont un peu des villes-régions, et vous le savez comme moi, au niveau régional, on parle beaucoup de zone basse émission mais nous n'avons pas évidemment tous les leviers pour le faire et

donc nous n'avons pas toutes les capacités, mais, on a un soucis constant de diminuer la pression automobile autour de nos écoles, mais il est vrai, pour être tout à fait franc, au départ, plus, je me répète, dans un termes de sécurité routière, mais on pourrait l'envisager. Et le deuxième axe, et là j'ai vraiment envie d'insister sur la communication. Nous allons travailler avec le service Eco-conseil pour travailler à des actes de sensibilisation des riverains sur ces problématiques-là, sur les leviers que eux peuvent avoir en tant que citoyens, et sur la manière dont eux pourraient prendre part aux différents actes de sensibilisations ou même différentes mesures que eux pourraient prendre. Nous allons organiser cela avec les trois éco-conseillers de la Commune de Schaerbeek, et on pourra revenir vers vous. Mais donc c'est une suggestion que vous me faites et donc que j'intègre bien, et que nous allons analyser très sérieusement. Voilà. J'espère ne pas avoir été trop fuyant par rapport à nos responsabilités. On essaye de les prendre tant qu'on peut, par rapport à nos compétences, et aussi, d'améliorer le caractère exemplaire, même si il est parfois symbolique, que les pouvoirs publics, avons par rapport à cette problématique.

**Madame Durant** : Ce ne sont pas des questions complémentaires. Je n'ai pas l'impression que vous êtes fuyant, parce que c'est vrai, malgré tout, à l'échelon d'une commune, on ne peut évidemment pas réformer la qualité de l'air de toute la région, et par définition, l'air circule. Par contre, je me permets d'insister sur les aspects école et enfant, parce que je pense que c'est par là qu'on peut aussi petit à petit changer le comportement individuel de chacun. C'est par les familles et c'est par les enfants. C'est quand on est soi-même concerné et qu'on se rend compte que dans la vie quotidienne on expose son enfant à des pollutions graves, que on est éventuellement un peu plus motivé à modifier son propre comportement, à la fois en chauffage, en déplacement, etc. Donc je me permets d'insister là-dessus, et deuxièmement sur la communication : je vous suggère, avec le Bourgmestre de rencontrer les gens de Brussel' Air et d'ExpAIR qui font ce travail de sensibilisation, parfois un peu coup de poing, coup de poing au bon sens du mot, ce n'est pas violent. C'est coup de poing au sens faire prendre conscience de quelque chose qu'on ne voit pas et qu'on ne sent pas. Et comme on ne le voit pas et qu'on ne le sent pas, forcément on ne le mesure pas, on ne s'en rend pas compte. Dernière chose, soyez prudent sur les éco-scores, le diesel-gate nous démontre à quel point les vendeurs de voitures nous racontent des blagues sur la qualité des émissions des véhicules, et donc, on sait pertinemment que ce n'est pas parce qu'une voiture est classée euro-quelque chose qu'elle..., par ailleurs, on a bien vu à quel point il y a énormément de manipulation dans les scores en question, et donc je pense qu'il faut être très prudent, même si on sait que le diesel est, par définition, plus mauvais pour la santé que le CO2, néanmoins soyez attentifs, parce que ces scores sont généralement, pas du tout, et c'est vrai ils n'ont pas été fait en laboratoire, et donc ils ne correspondent pas à l'usage qu'on en fait, et en particulier en ville, quand les voitures tournent dans les embouteillages.

**Monsieur Vanhalewyn** : Je ne suis évidemment pas du tout naïf par rapport aux éco-scores publiés par les constructeurs automobiles, on l'a bien vu. Je dis juste que, en ville plus qu'ailleurs, on ne peut plus seulement prendre en compte le critère de CO2 par kilomètre, va de gramme de CO2 par kilomètre, mais l'éco-score qui concerne un espère de panel, un espère de panier beaucoup plus important de critères, d'émissions de particules fines et tout ça. Donc on ne peut plus seulement se préoccuper, sinon on rendrait tous nos véhicules diesel.

## **Ordre du jour n° 52 -- Agenda nr 52**

### **L'absentéisme dans les écoles communales (Question de Monsieur Georges VERZIN)**

### **Het ziekteverzuim in de gemeentelijke scholen (Vraag van de heer Georges VERZIN)**

**Monsieur Verzin** : M. le Président, merci de me donner la parole. J'avais posé, en fait deux questions : l'une sur l'absentéisme pour laquelle je prends la parole maintenant, et une deuxième question qui portait sur la cession des frais financiers.

**Monsieur Guillaume** : Alors, oui, je sais, cette deuxième question demandait un tel travail de recherche pour répondre à tous vos détails, qu'on a considéré qu'elle n'intervenait plus dans le cadre d'une question orale, mais d'une question écrite, donc vous aurez la réponse par écrit.

**Monsieur Verzin** : Oui, oui. Donc ça ne pose aucun problème, c'est d'ailleurs le sens de ma question. Je me rends bien compte évidemment, que c'est un travail important, mais qui mérite en tout cas d'être mené. Donc je reviens à la question orale que vous avez maintenue. Donc, chers collègues, il me revient que dans un certain nombre de nos établissements scolaires, certains membres de la communauté éducative, au sens large, arrivent, soit tardivement sur le lieu de travail, le quitte prématurément, voir, sont souvent absents pendant une journée, une journée sans certificat médical. Cet estompement de la norme oblige, évidemment, leurs collègues de travail à prendre leur classe en charge et engendre auprès d'eux colère, frustration, et je pense, démotivation. Ces retards, départs anticipés, absences non motivées,

en fait, ne sont plus, depuis longtemps, semble-t-il répertoriées dans un registre ad-hoc, qui était tenu, dans le temps, par les secrétariats des établissements et empêche ainsi tout contrôle par le service de l'Instruction publique, et le cas échéant, la prise de sanction disciplinaire en cas de phénomène récurrent. Or un tel registre, comme je viens de le dire, a longtemps existé dans notre Commune, et il constituait un instrument bien utile de rappel à la norme, lorsqu'un enseignant abusait de la situation, par des absences systématiques, ou des retards répétés. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais poser la question à notre échevin de l'Instruction publique, de savoir si il n'estime pas qu'il est urgent de remettre, en fait, les pendules à l'heure, pour tous les membres de la communauté éducative, en rétablissant, je le disais tout à l'heure, le registre ad-hoc qui serait tenu par les secrétariats d'école, et qui obligerait, désormais, à consigner tous retards, tous départs intempestifs, ou toute absence d'un jour, non validée par un certificat. Son contenu serait ainsi vérifié hebdomadairement par le service de l'Instruction publique, de l'Enseignement communal, excusez-moi, les abus consignés dans des dossiers individuels des personnes concernées et formerait ainsi la base objective sur laquelle des sanctions disciplinaires appropriées pourraient être prononcées en cas d'absence régulière ou systématique. Une telle mesure, je le pense, constituerait à coup sûr un rappel utile à la norme, en même temps qu'il remotiverait, je pense, l'immense majorité de ceux dont je suis convaincu, pleinement, qu'ils sont consciencieux, qu'ils sont totalement engagés dans leur charge professionnelle, mais qui risquent, à leur tour, si rien n'est fait, de baisser les bras. Je vous remercie.

**Monsieur De Herde** : M. le conseiller, à la lecture de votre question, je me suis demandé si, un jour, vous avez été échevin de l'Instruction publique, parce que vous racontez n'importe quoi, et vous ne connaissez même pas la législation. Donc je vous rappelle, M. le conseiller, qu'en matière de gestion des absences du personnel enseignant, le département respecte strictement la législation en vigueur, le décret du 6 juin 1994, et qui explicite clairement, qu'en cas d'absence pour maladie d'un jour, les enseignants ne doivent pas rentrer de certificat médical contrairement à ce que vous venez de dire et décrire. Mais si, c'est ce que vous venez de dire ! En plus, M. Verzin, les absences pour maladie, contrairement à ce que vous racontez, sont répertoriées chaque jour, dans chaque école, dans un tableau défini par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ces tableaux sont envoyés par les écoles au département pour vérification, avant d'être expédiés au service de la paie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et je vous rappelle, en outre, que pour les absences médicales de plus d'un jour, les certificats médicaux originaux ne doivent pas être envoyés au département, ou au directeur de l'école, mais bien à un organisme agréé qui s'appelle Medconsult. A côté des absences pour raisons médicales, il existe évidemment des rares absences dites non régulièrement justifiées, qui sont, elles aussi, consignées dans un tableau officiel. C'est, par exemple le cas si, un agent arrive en retard, en prétendant être en retard, par exemple à cause d'une grève de train de la SNCB. Et ce registre, ces informations, sont évidemment transmises aussi à la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est seul pouvoir souverain à décider si il y aura retenue sur salaire, ou non retenue sur salaire. De même, à partir du moment où un enseignant a été présent 10 minutes dans une école, et qu'il estime ne plus être en état pour enseigner, pour raisons médicales, il a le droit de rentrer chez lui, sa journée lui sera payée, et il doit bien entendu prévenir sa direction qu'il s'absente pour cette raison-là, et cette information est évidemment notée par la direction de l'école. Il peut arriver que des enseignants soient en retard sans motif. Si ça arrive une fois, ils sont rappelés à l'ordre, et si ça devait être plus régulier, il appartient aux directeurs d'écoles d'établir un rapport disciplinaire à ce sujet, qui suivra son petit bonhomme de chemin. Il est à noter, M. Verzin, que trois procédures de ce type ont été initiées devant le Collège des Bourgmestres et Echevins depuis 2013, avec sanction à la clef, et qu'aucune n'a été initiée entre 2007 et 2012, au nomment où vous occupiez le poste. Tout ça pour vous dire, M. Verzin, qu'il est vrai qu'il y a des enseignants qui grognent contre la présence de ces registres, et c'est bien pourquoi un groupe de travail existe au sein de la Copaloc, pour se mettre d'accord sur les formes qu'il faudrait changer à ce registre et sur la manière où l'on pourrait répertorier les motifs d'absence. Et c'est une matière qui doit obligatoirement être discutée en Copaloc puisque cela touche au règlement de travail. A part cela, il n'y a rien, et je pense que les directions d'écoles font très bien leur travail. Elles font monter des rapports quand c'est nécessaire, ce qui n'était apparemment pas le cas auparavant, et je ne pense pas qu'on puisse vous laissez dire qu'il y aurait du laisser-aller ou des abus. Et si vous connaissez des abus, comme vous le prétendez, M. le conseiller communal, c'est votre devoir d'aller vous en ouvrir devant le Secrétaire communal qui prendra note des noms et qui rappellera le service à l'ordre s'il échet, et si les faits sont avérés, bien entendu qu'une procédure disciplinaire sera ouverte, et arrêté de dire : on, il me rappelle, il paraît que, gna gna gna, citez vos sources, et si vous ne voulez pas les citer en public, c'est votre devoir d'aller en parler au Secrétaire communal.

\* \* \*

**Madame Durant quitte la séance -- Mevrouw Durant verlaat de vergadering**

\* \* \*

**Ordre du jour n° 53 -- Agenda nr 53**

**Le trajet participatif concernant metro Nord en la coordination en ce qui concerne le plan communal de mobilité (Question de Madame Bernadette VRIAMONT)**

**Het participatief traject ivm metro Noord en de coördinatie mbt het gemeentelijk mobiliteitsplan (Vraag van Mevrouw Bernadette VRIAMONT)**

**Madame Vriamont** : De afgelopen maand zijn er verschillende infosessies geweest met betrekking tot metro Noord. Die waren georganiseerd door Beliris, maar de gemeente werkte daaraan samen, vandaar dat ik hier de vraag stel van één, wat zijn de eerste bevindingen met betrekking tot de opmerkingen die geformuleerd werden tijdens die infosessies. Een tweede vraag die ik had, is in welke mate de voorstellen die men tijdens die presentaties heeft gedaan met betrekking tot de inrichting van de publieke ruimte rond de metrostations, in welke mate die afgestemd zijn op het gemeentelijk mobiliteitsplan? Ik heb één voorbeeld gegeven, de inrichting van het Liedtsplein, daar stel ik mij toch vragen bij de toegang of de aansluiting met de Gallaitstraat die nu in functie van de fluiditeit van tram 55 specifiek is aangelegd waardoor ook het verkeer daar veel luwer is geworden. Als je die plannen van heraanleg van het Liedtsplein ziet, dan durf ik te vermoeden dat er de intentie is om de Gallaitstraat, en in het verlengde het Paviljoenplein richting Verboeckhoven en Lambermontlaan, op het moment dat tram 55 verdwijnt en de metro in gebruik genomen wordt, dat die Gallaitstraat terug helemaal wordt open gesteld in de twee richtingen, wat dus terug de oude situatie zou creëren van een sluipweg tussen Van Praet en het centrum van de stad. Ik hoop dat dit niet de intentie is. Vandaar mijn vraag, in welke mate is er een afstemming van de huidige voorstellen met het gemeentelijk mobiliteitsplan? In de infosessie, die ik heb bijgewoond, was er een opmerking over de timing en de afwezigheid van een participatief project met betrekking tot de herinrichting van de publieke ruimte rond de metrostations. Mijn vraag is, zou het toch niet interessant zijn dat de gemeente daar een stukje op aandringt opdat dit alsnog zou voorzien worden? Ik heb net het voorbeeld gegeven van het Liedtsplein en de aansluiting met de Gallaitstraat, en dit zijn toch wel effecten die we zouden willen vermijden. Ik denk dat de inwoners daar zeer goed de lokale situatie kunnen inschatten en daarop kunnen wijzen.

**Monsieur le Bourgmestre** : Er hebben zelfs vier informatievergaderingen plaats gevonden. Een algemene vergadering in september 2015, hier in deze zaal in het gemeentehuis, en vervolgens drie recentere in januari dit jaar. Deze vergaderingen worden beslist ingericht en geleid door Beliris samen met hun studiebureau. Wij ontvangen de buurtbewoners in gemeentelijke gebouwen en zoals U weet zijn het, het Gewest en haar instellingen, Mوبiel Brussel en de Mivb, alsook Beliris, die het dossier sturen en dus niet de gemeente. De gemeente is geen lid van het stuurcomité of van enige werkgroep over dit project. De gemeente is wel betrokken in de besprekingen. Zo hebben wij een traject kunnen onderhandelen dat ons beter past door de stemming van de resolutie hier in de gemeenteraad, drie jaar geleden. Het is ook in dit kader dat wij ons advies over de bovengrondse inrichtingen geven. Dit ligt moeilijker want de voorgestelde projecten beantwoorden niet altijd volledig aan onze visie. Jammer genoeg hebben wij niet de leiding over dit dossier. De realisatie van de metro zal uiteraard een impact op het verkeer en op de wijk hebben. Vandaag is het nog voorbarig om hierover te discussiëren. De milieueffecten studie die een antwoord op deze essentiële vraag zal geven, moet nog worden opgemaakt. Wij hebben wel een negatief advies gegeven over het voorgestelde plan voor de toegangen op het Liedtsplein en deze vraag zal ons dus opnieuw moeten worden voorgelegd. Wij hebben nog geen informatie gekregen over de herinvoering van de dubbele rijrichting in de Gallait- en de Van Ooststraat maar alles kan in overweging worden genomen in het belang van de schaarbekenaren. De verdwijning van tram 55, of in elk geval van de sporen die nog door een andere tram zouden kunnen worden gebruikt, is nog niet officieel. Dat is gewoon een idee. Het Gewest denkt hier nog steeds over na. Ik kan dus niet zeggen dat er nu een overeenstemming bestaat over ons gemeentelijk mobiliteitsplan en de voorstellen van herinrichting van het Liedtsplein, Colignonplein en zo verder in Schaarbeek. Wij hebben juist nu een voorstel gekregen van een studiebureau, van een plan bureau, en over dit voorstel, in het kader van de openbare onderzoeken, zullen wij advies, commentaren, critici moeten geven. Er zijn er al een paar die

22.02.2017

we kennen. Tot slot wat betreft de participatie. Daar kunnen we U alleen maar volgen. Wij dringen hier voortdurend op aan maar het Gewest en de bevoegde Ministers, de Minister-President en de Minister van Mobiliteit, hebben anders beslist. Misschien kunt U hen dit opnieuw in herinnering brengen?

**Madame Vriamont** : Ik begrijp dat er absoluut geen afstemming is van de voorstellen momenteel met het gemeentelijk mobiliteitsplan voor die herinrichting.

**Monsieur le Bourgmestre** : Er zijn een paar punten die dienen verbeterd te worden en er zijn een paar punten waarover wij geen antwoord hebben gekregen. Een klein voorstel, de ingang van het station hier voor het gemeentehuis die in de richting van de Verweestraat gaat. Die ingang komt uit op straat. Ik vind dit heel gevaarlijk vooral voor de kinderen die direct op straat kunnen lopen of de straat kunnen oversteken zonder aandacht te hebben voor het verkeer. Dat is zeer gevaarlijk. Wij zouden graag de trappen en de roltrappen omkeren. Dat zou veel beter zijn voor de veiligheid maar tot nu toe hebben we geen antwoord op die vraag. Er zijn dus wel een aantal punten die moeten verbeterd worden na de twee openbare onderzoeken en de vele commentaren en opmerkingen die zullen komen van mensen, burgers maar ook van de gemeente en misschien zelfs de Mivb, politiediensten, enz.

**La séance publique est levée à 23 heures et 30 minutes ==- De openbare vergadering wordt beëindigd om 23.30 uur.**